Nous ne serons pas le cheap labor des sociétés d'État

Une brève histoire du SCFP-5454, le syndicat démocratique et combatif de la SQDC

Maxime Couture

Nous ne serons pas le *cheap labor* des sociétés d'État

Une brève histoire du SCFP-5454, le syndicat démocratique et combatif de la SQDC

Maxime Couture

2025

Les photographies ont été prises par Yannick Dufresne | @artistelegrandyank, ainsi que par des membres du SCFP-5454 et leurs allié·e·s syndicaux.

Photo de Yannick Dufresne | @artistelegrandyank | Manifestation à l'Assemblée nationale le 20 octobre 2022 pour la cérémonie d'assermentions des ministres.

Remerciements

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude au SCFP-5454 pour sa confiance. Ce fut un immense honneur de pouvoir raconter cette histoire. Je remercie également le Fonds étudiant FTQ, le gouvernement du Québec et la FTQ, dont le soutien a été essentiel à la réalisation de ce projet.

Un merci sincère à toutes les personnes ayant généreusement participé aux entrevues : Éliane Scofield-Lamarche, Danick Soucy, David Clément, Frédéric Brisson, Guillaume Lacasse, Jacob Grauer, Karine Simard, Keven Néron, Léonie Desjardins-Meunier, Lucas Gizard, Marc Ranger, Marie-Douce Robillard, Martine Forel, Patrick Gloutney et Sarah Nassar. Votre contribution a grandement enrichi ce recueil.

Merci également à tous celles et ceux qui ont pris le temps de répondre au sondage en ligne, de manière anonyme. Vos témoignages ont été précieux.

Je tiens aussi à remercier Yannick Dufresne (@artistelegrandyank) pour sa générosité en nous permettant d'utiliser ses magnifiques photos dans le cadre de ce projet.

Enfin, à tous celles et ceux qui m'ont soutenu, conseillé ou encouragé à différentes étapes de cette aventure, merci encore.

Table des matières

Remerciements 4
Note sur l'écriture inclusive 6
Introduction 7
« Nous ne serons pas le cheap labor des sociétés d'État » 7
Chapitre I 9
L'ascension du SCFP-5454 au titre de plus grand syndicat de la SQDC 9
Chapitre II 16
La première convention collective : deux années de survie 16
Chapitre III 20
En route vers une deuxième convention 20
Chapitre IV 26
18 mois de grève : un conflit historique 26
Mai 2022 26
Juin 2022 : 30
Juillet 2022 35
Août 2022 36
Septembre 2022 : 39
Octobre 2022 44
Novembre 2022 50
Décembre 2022 53
Janvier 2023 54
Février 2023 57
Mai 2023 64
Juin 2023 70
Juillet 2023 73
Septembre 2023 76
Octobre 2023 78
Novembre 2023 81
Une victoire compliquée, mais grandement méritée 82
Chapitre V 86
Bilan de la grève : satisfactions, déceptions et commentaires 86

Retour sur la nouvelle convention collective : satisfactions et réalisations **86**
Les défis de la grève : craintes, soutiens et résiliences **90**
Chapitre VI ***92***
Le retour au travail ***92***
L'application de la convention **92**
Le coup bas : la fermeture de Rosemont **94**
Un syndicat tissé serré **94**
Le Printemps tétrahydrocannabinol **95**
Chapitre VII ***96***
2027 : Vers de nouvelles victoires ***96***
Conclusion ***102***
Un pour tous, tous pour un ***102***
Bibliographie ***105***
Article de journaux : **105**
Conventions collectives et documents syndicaux **106**
Correspondance : **106**
Document judiciaire **106**
Entrevues réalisées dans le cadre du recueil **106**
Journal des débats de la Commission des finances publiques à l'Assemblée nationale **107**
Médiagraphie ***108***
Publications Facebook : **108**
Publications YouTube **108**
Sites internet **108**
Sondage en ligne **109**

Note sur l'écriture inclusive

Ce recueil adopte une écriture inclusive simplifiée afin de préserver la fluidité du texte. Seuls les noms sont féminisés, tandis que les accords grammaticaux et les prénoms suivent les règles usuelles.

Introduction
« Nous ne serons pas le *cheap labor* des sociétés d'État »

« Nous ne serons pas le *cheap labor* des sociétés d'État ». Telle est la promesse que se sont faites les conseiller·ère·s de la Société québécoise du cannabis (SQDC), représentés par le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5454. Un engagement qu'ils ont en effet respecté lorsque les membres ont ratifié, en novembre 2023, leur deuxième convention collective, après 18 mois de grève, la plus longue dans une société d'État au Québec. Grâce à leur détermination, les militants ont réussi à faire augmenter les salaires de 50 % à la SQDC entre octobre 2018 et avril 2024. C'est une avancée majeure pour la reconnaissance de leur travail et un pas important vers une meilleure équité salariale au sein des sociétés d'État québécoises.

Toutefois, le chemin fut difficile pour ces travailleuses et travailleurs. Si les salaires sont généralement décents dans une société d'État au Québec, le gouvernement en a décidé autrement pour les *budtenders* de sa nouvelle entreprise publique, les maintenant dans une pauvreté injustifiable avec un salaire de départ de 14 $ de l'heure. Ce taux horaire était bien inférieur à celui des caissier·ère·s-vendeur·euse·s de la Société des alcools du Québec, qui démarraient à 19,33 $ de l'heure à la même époque, bien que la SAQ soit la société mère de la SQDC.

Le travail des conseiller·ère·s en cannabis fut à quelques reprises comparé à du simple commerce de détail par plusieurs détracteur·trice·s. Cependant, dans le cadre de leurs fonctions, ces salarié·e·s sont soumis à la *Loi encadrant le cannabis*, ils endossent par le fait même des responsabilités légales. En effet, ils sont les porte-étendards de la mission sociale de la SQDC, qui consiste à « assurer la vente du cannabis dans une perspective de protection de la santé, afin d'intégrer les consommateurs au marché licite du cannabis et de les y maintenir, sans favoriser la consommation. »[1]

[1] Société québécoise du cannabis (SQDC), « La SQDC : Mandat », consulté en juillet 2024, https://www.sqdc.ca/fr-CA/a-propos/la-sqdc.

Ce recueil retracera la brève histoire du SCFP-5454 afin de préserver la mémoire de ce jeune syndicat démocratique et combatif. Il se veut également une référence pour tous ceux et celles qui souhaitent en apprendre davantage sur la lutte historique menée par cette section locale.

Cet ouvrage présentera la création et l'évolution du 5454, ainsi que ses réalisations au cours de ses cinq premières années d'existence. Pour ce faire, plusieurs types de sources seront utilisés, notamment des archives, des photos, des articles de journaux et des communications syndicales. Des entrevues ont aussi été menées avec des membres pour recueillir leurs témoignages sur les conditions de travail à la SQDC, leurs expériences durant la grève et leurs attentes pour la prochaine convention collective. Par ailleurs, un sondage en ligne anonyme leur a permis d'exprimer leur opinion sur ces différentes thématiques. De plus, des entretiens ont été réalisés avec des élus du Bureau exécutif du SCFP-Québec : le président Patrick Gloutney, le secrétaire général Frédéric Brisson, et Danick Soucy, vice-président du secteur société d'État et des organismes publics. L'ancien directeur québécois du SCFP, Marc Ranger, a également participé, tout comme l'ancienne présidente du comité des jeunes du SCFP-Québec, Éliane Scofield-Lamarche.

Le premier chapitre, intitulé *L'ascension du SCFP-5454 au titre de plus grand syndicat de la SQDC,* explore la fondation de l'organisation et décrit comment elle a progressivement gagné en influence. Le deuxième chapitre, *La première convention : Deux années de survie* examine la mise en place de la première convention collective, en comparant les conditions de travail avant et après son adoption, à travers les témoignages des membres et des données recueillies par le sondage anonyme. Le troisième chapitre*, En route vers une deuxième convention*, détaille les négociations qui ont eu lieu, les moyens de pression utilisés par les syndiqué·e·s, les démarches entreprises par l'exécutif pour parvenir à un nouvel accord, ainsi que les tensions survenues entre la direction et le syndicat. Le quatrième chapitre, *18 mois de grève : un conflit historique* revient sur les événements marquants de ce conflit de travail opposant le SCFP-5454 et la SQDC. Il relate notamment les causes de la grève et les actions menées par les membres durant celle-ci, puis présente plusieurs témoignages recueillis dans le cadre des entrevues. Le cinquième chapitre, *Bilan de la grève : satisfactions, déceptions et commentaires,* fait un état des lieux du conflit en présentant des données sur la satisfaction ou l'insatisfaction des employé·e·s quant à leur nouveau contrat de travail, ainsi que des commentaires anonymes sur les différentes orientations du syndicat au cours de la grève et sur

les difficultés rencontrées sur les lignes de piquetage. Le sixième chapitre, *Le retour au travail*, analyse la phase de réintégration après la grève, ainsi que la mise en application de la nouvelle convention collective. Enfin, le dernier chapitre, *2027 : Vers de nouvelles victoires*, se concentre sur les aspirations des membres du 5454 pour la prochaine entente de travail.

Photo de Yannick Dufresne | @artistelegrandyank | Manifestation du 8 juin 2023, départ de la manifestation au square Dorchester, arrêt à la succursale Peel, puis destination finale : le bureau de François Legault.

Chapitre I
L'ascension du SCFP-5454 au titre de plus grand syndicat de la SQDC

Le Syndicat des employé·e·s de la SQDC (SCFP-5454) a été officiellement fondé le 2 septembre 2019, à Drummondville. Il s'est rapidement imposé comme étant le plus grand syndicat de la SQDC. Afin de bien comprendre le chemin parcouru, nous devons remonter dans le temps, à l'ouverture des premières succursales.

Au départ, trois organisations se livraient une bataille pour savoir qui allait représenter les conseiller·ère·s de cette nouvelle société d'État : la CSN, les TUAC ainsi que le SCFP (les deux derniers étant affiliés à la FTQ). Il est important de noter que ces organisations optaient pour des approches différentes. En effet, la CSN souhaitait syndiquer les conseiller·ère·s de la SQDC sur une base nationale. Les TUAC tentent quant à eux de syndiquer succursale par succursale, tandis que le SCFP mise sur deux méthodes pour améliorer ses chances de

réussites : des demandes d'accréditation globale régionale et des demandes d'accréditation par succursale.[2]

D'ailleurs, avant la création de la section locale 5454, des *budtenders* s'étaient déjà regroupés avec le SCFP sous la section locale 5420 dès le mois d'octobre 2018. Il s'agit des magasins de Saint-Jean-sur-Richelieu, Drummondville, Lebourgneuf (à Québec, également surnommé Bouvier), ainsi que Lévis (95 route du Président-Kennedy). Par la suite, Brossard ouvre ses portes en mars 2019 et s'associe rapidement au 5420, tout comme Granby en juin. Ensemble, ils forment le groupe des six.[3]

En janvier 2019, le tribunal administratif du Travail (TAT) rejette la requête d'accréditation globale de la CSN, car elle n'a pas été en mesure de recueillir une majorité de cartes d'adhésion. Selon un article paru dans *Le Devoir*, le TAT « n'avait pas ordonné de vote des travailleurs non plus, parce que la CSN n'avait pas atteint le seuil minimum de 35 % d'adhésion qui est nécessaires pour ordonner un tel vote. »[4] Marie-Douce Robillard, vice-présidente de la Montérégie pour le 5454, mentionne que cette démarche de la CSN a ralenti l'accréditation des premières requêtes du SCFP. En effet, dans un premier temps, les demandes en accréditation de Saint-Jean-sur-Richelieu, de Lebourgneuf, de Lévis et de Drummondville sont rejetées, car elles ont été déposées après celle du SEMB-SAQ de la CSN.[5]

Le 13 février 2019, le SCFP-5420 se désiste de ses requêtes d'accréditation en cours, tandis que le SCFP-5454 soumet trois requêtes prospectives et régionales. Par conséquent, chaque nouvelle succursale qui ouvrirait au sein d'une de ces régions serait automatiquement accréditée avec le 5454.[6] La première demande vise à syndiquer la région de Québec–Chaudière-Appalaches, afin de représenter les magasins de Lebourgneuf, de Sainte-Foy, et de Lévis. La deuxième requête concerne tous les établissements du Centre-du-Québec pour couvrir Drummondville, puis la troisième porte sur toutes les succursales de la Montérégie pour obtenir

---

[2] Lia Lévesque, « Syndicalisation à la SQDC : une autre requête globale déposée par le SCFP », *Le Devoir*, 28 janvier 2018, https://www.ledevoir.com/societe/546536/la-lutte-pour-la-syndicalisation-a-la-societe-du-cannabis-reprend-de-plus-belle?#.

[3] Marie-Douce Robillard, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 4 juillet 2024.

[4] Lia Lévesque, « Syndicalisation à la SQDC: une autre requête globale déposée par le SCFP », *Le Devoir*, 28 janvier 2018, https://www.ledevoir.com/societe/546536/la-lutte-pour-la-syndicalisation-a-la-societe-du-cannabis-reprend-de-plus-belle?#.

[5] Marie-Douce Lévesque, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil du 5454,* 4 juillet 2024.

[6] Irène ZaÏkoff, « SCFP, section locale 5454 et SQDC CM-2019-0912, CQ-2019-0913 et CQ-2019-0914 » *Correspondance du Tribunal administratif du travail*, mars 2019, publié sur la page Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid02Qi65NEEbW8qV5AJx6c4DjDpSucVsNUE2Dri4H4RWqfoAzqQM2cRruzLQXoePydKHl.

le magasin de Saint-Jean-sur-Richelieu.[7] Au mois de mai, une requête d'accréditation est déposée pour la nouvelle succursale de Gatineau. Cette demande inclut également les futurs SQDC de la région de l'Outaouais. Dans les prochaines années, la société d'État prévoit ouvrir entre quatre et six établissements dans cette région.[8] Toutefois, la SQDC et la CSN contestent les différentes requêtes régionales et prospectives du SCFP au Tribunal administratif du travail. Ce dernier doit donc statuer sur la question[9], ralentissant énormément le processus de syndicalisation. Néanmoins, en date du 9 juillet, le SCFP est accrédité ou en processus dans neuf succursales sur un total de seize SQDC en opération. À la fin du mois, les magasins de Joliette et de Sainte-Agathe-des-Monts rejoignent le SCFP-5454.

Le mois d'août 2019 marque un point tournant dans l'ascension du SCFP comme le plus grand syndicat à la SQDC. En effet, le 5454 est en avance dans la syndicalisation (10 succursales sur 17). Les TUAC, également affiliés à la FTQ, recommandent finalement à leurs membres de se joindre au SCFP qui les avait largement surpassés en termes de magasins syndiqués.[10] Les TUAC représentent alors trois magasins, ceux de Rosemont, de Mirabel et de Rimouski. Les deux premiers joignent rapidement le SCFP, tandis que Rimouski arrive un peu plus tard, en décembre de la même année. Selon le témoignage de Guillaume Lacasse, les syndiqué·e·s de Mirabel étaient satisfaits de ce changement d'organisation, car les travailleuses et travailleurs préféraient l'approche régionale du SCFP, notamment pour cette stratégie de syndicalisation qui permettrait un meilleur rapport de force dans le futur.[11] La CSN, quant à elle, représentait seulement quatre succursales à cette époque, soit celle soit de Trois-Rivières, de Mascouche, ainsi que deux magasins situés à Montréal, sur les rues Acadie et Sainte-Catherine Ouest[12].

---

[7] Irène ZaÏkoff, « SCFP, section locale 5454 et SQDC CM-2019-0912, CQ-2019-0913 et CQ-2019-0914 » *Correspondance du Tribunal administratif du travail*, mars 2019, publié sur la page Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid02Qi65NEEbW8qV5AJx6c4DjDpSucVsNUE2Dri4H4RWqfoAzqQM2cRruzLQXoePydKHl.

[8] Audrey Roy, « Nouvelle requête en accréditation syndicale pour la SQDC en Outaouais ». *Radio-Canada, ICI Ottawa-Gatineau,* 23 mai 2019, https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1171422/vente-cannabis-gatineau-syndicat-employes-travailleurs.

[9] *Ibid.*

[10] Lia Lévesque, « Syndicalisation à la SQDC: d'une lutte à trois à une lutte à deux ». *Le Soleil, La Presse Canadienne,* 8 août 2019, https://www.lesoleil.com/2019/08/08/syndicalisation-a-la-sqdc-dune-lutte-a-trois-a-une-lutte-a-deux-2b206876811b56b45fdbe7993a1ba407/.

[11] Guillaume Lacasse, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 2 août 2024.

[12] Lia Lévesque, « Syndicalisation à la SQDC: d'une lutte à trois à une lutte à deux ». *Le Soleil, La Presse Canadienne,* 8 août 2019, https://www.lesoleil.com/2019/08/08/syndicalisation-a-la-sqdc-dune-lutte-a-trois-a-une-lutte-a-deux-2b206876811b56b45fdbe7993a1ba407/.

Le 2 septembre 2019, à Drummondville, le SCFP-5454 est officiellement fondé au cours de sa première assemblée générale provinciale. Des travailleuses et travailleurs provenant de dix-sept magasins sont présents pour l'évènement, notamment des syndiqué·e·s et des personnes souhaitant se regrouper avec ce syndicat dans les prochaines semaines.[13]

Photo transmise par le SCFP-5454 | Le 2 septembre 2019, première assemblée générale provinciale pour le SCFP-5454.

Ensuite, la syndicalisation s'accélère rapidement pour le SCFP. En effet, le 4 septembre, la succursale de Snowdon à Montréal ainsi que la boutique de la ville de Sherbrooke rejoignent la nouvelle section locale.[14] Par la suite, vers la fin du mois, Saint-Jérôme se tourne vers le SCFP plutôt que la CSN.[15] Quelques jours plus tard, Châteauguay suit la même voie. Ainsi, tous les magasins de la Montérégie (Saint-Jean-sur-Richelieu, Brossard, Châteauguay et Granby) sont désormais représentés par le SCFP.[16]

---

[13] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Fondation du 5454 À Drummondville », 3 septembre 2019, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid0LV8gP3TmoLfSB1Au1suBA1eLzNSj6NvYLrEn2NUQHmAerbDDNm8WUzs4q1KGUK3el.

[14] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Demandes d'accréditations de Sherbrooke et Snowdon », 4 septembre 2019, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid02oot2DyAKnCsob1h17xDwxEkZrxvifxxw3g4eSQUGiovwtyW4K9aDaXbhutrZwDRbl.

[15] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Demande d'accréditation de Saint-Jérôme », 19 septembre 2019, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid0hm6g8DrPHfYVfw7Udhc9eHjaKYpmVMTWcxuZxs7WNhmBftNSsNoE2Acb5wBcXQMAl.

[16] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Demande d'accréditation de Châteauguay », 20 septembre 2019, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid0JYD9zihuhpQaiv3Nop5RkLNP7FhWrDUmFJSUJAFmDGXaAjqWw8gSC5R9ZFUy3qG3l.

En octobre, le SCFP-5454 débute la négociation avec la SQDC afin de doter ses membres d'une première convention collective. D'ailleurs, la succursale de Saint-Georges de Beauce[17], ainsi qu'Alma, la première SQDC dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, choisissent le 5454.[18] Toutefois, si le nouveau syndicat avait le vent dans les voiles, le 22 octobre 2019, le Tribunal administratif du travail rejette finalement ses demandes en accréditation sur une base prospective et régionale. En effet, le jugement considère que l'approche va « à l'encontre de la démarche de syndicalisation qui nécessite de faire campagne […] Les salariés de ces futurs établissements seraient ainsi privés de pouvoir exercer librement leur liberté d'association, consacrée à l'article 3 du Code du travail et à l'article 3 de la Charte des droits et libertés de la personne. »[19]

En novembre, la succursale Shawinigan, en Mauricie, choisit de se rallier au SCFP.[20] Le magasin de Mont-Tremblant fait également le saut avec le 5454. Par conséquent, les quatre SQDC des Laurentides (Sainte-Agathe-des-Monts, Mirabel, Saint-Jérôme et Mont-Tremblant) sont représentés par la section locale.[21] Vers la fin du mois de novembre, la succursale de Saint-Hyacinthe rejoint à son tour le syndicat, consolidant ainsi la position du SCFP en Montérégie. Elle devient le cinquième magasin de la région représentée par le 5454.[22] La boutique de

[17] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Demande d'accréditation de Saint-Georges de Beauce », 14 octobre 2019, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid02n9muvPMYyT4ZS7SzXT37BAu89PZWZR1uURKNDEcTRYmP2SbpJKJvdb57NUL8S7Hbl.

[18] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Demande d'accréditation D'Alma », 24 octobre 2019, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid023XgdMEBBq9M8iFHbT4m8JJYfRVrrVtKwT2wQRw8Qa1SjhiMoUs4jGkbKd2U1pHAl.

[19] CanLII. « Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5454 et Société québécoise du cannabis (SQDC), 2019 QCTAT 4678 (CanLII), par. 21 », consulté le 23 octobre 2024, https://canlii.ca/t/j30ft

[20] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Demande d'accréditation de Shawinigan », 8 novembre 2019, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid0k8V4FwfmLRhK3FgiP6NR9rRgFENsWC49ghyY758PUSZHuWxinEpY1Lqymh3kKJFDl.

[21] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Demande d'accréditation de Mont-Tremblant », 10 novembre 2019, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid0Y92xZMWwUog8QJ2XeWozHVRESE5hwqN2oZ9LbV4BTBXpXVAwwsXpVdCYyUMisYWCl.

[22] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Demande d'accréditation de Saint-Hyacinthe », 21 novembre 2019, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid02CAkYVsYBbkwgQ88Dyp3TrEjydns4YujJXWMg7HticHjkjkuwqaSnt13UPEdEFyRel.

Wilfrid-Hamel, dans la région de Québec, opte également pour le SCFP[23], ce qui renforcit le syndicat dans la région de la Capitale-Nationale.

Simultanément, le 5454 et la CSN sont en pleine négociation pour signer leur première convention. Marc Ranger, ancien directeur québécois du SCFP-Québec, interviewé dans le cadre de ce recueil, explique que la CSN et le SCFP qui étaient jusque-là en compétition pour syndiquer le plus grand nombre de magasins possible ont finalement choisi de faire front commun afin de défendre les intérêts des conseiller·ère·s. Il déclare : « J'avais décidé qu'il fallait faire une trêve avec la CSN, puis l'exécutif du 5454 était d'accord avec moi que la priorité numéro un, c'était d'avoir des conditions de travail décentes au plus vite. »[24] En effet, pour Ranger, ce « tiraillage » pour syndiquer les différentes succursales ne rendait pas service aux conseiller·ère·s en cannabis :

> On fait des recours juridiques, mais pendant ce temps-là on ne s'attaque pas aux conditions de travail… Donc moi j'avais dit à mes gens à l'interne qu'on devait trouver une façon pour mettre de l'avant la négociation et non pas la syndicalisation, et après ça, si on peut avoir une première convention collective, de part et d'autre, la CSN et le SCFP, la syndicalisation pourra faire boule de neige.[25]

Malgré une compétition historique entre les deux sections locales, les deux acceptent de collaborer. Le Québec étant immense, ils ont établi un accord pour optimiser le service aux conseiller·ère·s, en divisant la province selon une logique de proximité : « On voulait organiser ça par territoire, selon la logique de service, pour que les membres soient bien desservis. C'est très exigeant de donner du bon service syndical quand on a une convention par succursale. »[26]

Or, si la syndicalisation battait son plein en 2019, l'élan ralentit par la suite. En 2020, seulement trois succursales se joignent au 5454, soit celle de Lachute et de Magog en février[27] et celle de Greenfield Park en mars.[28] L'ajout de cette dernière prouve encore une fois

---

[23] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Demande d'accréditation de Wilfrid-Hamel », 28 novembre 2019, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid0XHTEmLsG12ZfqtbiWHJrkRrk8mzNt247ZGN2w4idMdWJwzN8SHmoU2hwKKuNZtJ2l.

[24] Marc Ranger, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 19 août 2024.

[25] *Ibid.*

[26] *Ibid.*

[27] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Demande d'accréditation de Lachute », 13 février 2020. Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid02cJpp45EuJEt51swnHi3iik5bNrxN5KvEi8FWwuFSub3oL6U5LVkfkEnt3A86ozDGl.

[28] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Demande d'accréditation de Greenfield Park », 19 mars 2020, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid02Sx3uWpD1JSTdhpc3cNxuLgwvvhLVZE6JE8WFUwuY38wDVDGcZusdBk8ocYKdzisHl.

l'influence de la section locale en Montérégie. Toutefois, la pandémie de COVID-19 rend le maraudage plus compliqué, ce qui nuit définitivement à la syndicalisation. En 2021, une seule boutique adhère au 5454, soit Saint-Nicolas, à Lévis.[29]

En janvier 2022, Granby révoque son accréditation syndicale.[30] Néanmoins, en avril, deux succursales choisissent le 5454, Aylmer en Outaouais[31] ainsi que Neufchâtel à Québec.[32] En mai 2022, pendant que le 5454 est en grève dans la majorité de ses succursales, l'établissement de Repentigny auparavant représenté par la CSN, décide de se syndiquer à nouveau, mais cette fois-ci avec le SCFP.[33] Le 2 août 2022, peu après la déclaration de la SQDC, qui annonçait qu'elle allait offrir la grille salariale de l'entente CSN à ses travailleuses et travailleurs non syndiqués, les conseiller·ère·s de Rouyn-Noranda rejoignent le 5454 en espérant aller chercher davantage.[34] Cependant, en décembre 2022, deux autres succursales choisissent de se désyndicaliser : celle de Saint-Nicolas et celle d'Alma.[35]

En 2023, à la suite d'un conflit de travail historique, la SQDC applique la grille salariale du SCFP aux succursales non syndiquées dans le but d'éviter une vague de syndicalisation. Cette stratégie, déjà employée contre la CSN, démontre de manière explicite l'attitude antisyndicale de la société d'État. Malgré tout, la succursale de Terrebonne choisit de se

---

[29] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Demande d'accréditation de Saint-Nicolas », 2 avril 2021, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid0BZUdtQ23L4Jo2FDfh53mGE4YLAU4sW7SJnekNCRB7Z1R4cXtToarLJAoQyjBcTnPl.

[30] SQDC, « Une deuxième révocation d'accréditation syndicale en moins d'une semaine à la SQDC », 2 décembre 2022, consulté en juin 2024, https://www.sqdc.ca/en-CA/about-the-sqdc/medias/2022/12/02/Français-Une-deuxième-révocation-daccréditation-syndicale-SCFP-en-moins-dune-semaine-à-la-SQDC.

[31] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Demande d'accréditation d'Aylmer », 2 avril 2022, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid0jWLTz6VTtKndGaQ7AmgT8L7YQiM1p6CdS7VRbHQjq5asTaqnfQNeZmwhP5oyzwxNl.

[32] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Demande d'accréditation de Neufchâtel, 20 avril 2022, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid0K42PW3kP9cgWd5ad2pabT45spZqAYUvwnTpwCjuqEEYUcr1T6azSkNjCUhW569D1l.

[33] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Demande d'accréditation de Repentigny », 25 mai 2022, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid027sCvnmyAGvHMKYXkSLavkGW8FtJDHHf5ekHCKK8oDi3pNhGhvqEGLXGFaXum3aV1l.

[34] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Accréditation de Rouyn-Noranda », 2 août 2022, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid029VEWmrxWZmQNKWJkodo41itdY4rYppNHVeXE4zvqHq8vWkuMjA5AQ4TFYqppS4ZMl.

[35] Société québécoise du cannabis (SQDC), « Une deuxième révocation d'accréditation syndicale en moins d'une semaine à la SQDC », 2 décembre 2022, consulté en juin 2024, https://www.sqdc.ca/en-CA/about-the-sqdc/medias/2022/12/02/Français-Une-deuxième-révocation-daccréditation-syndicale-SCFP-en-moins-dune-semaine-à-la-SQDC.

syndiquer avec le 5454 en juillet 2024[36], montrant ainsi que la représentation syndicale est encore utile pour garantir et améliorer les conditions de travail des conseiller·ère·s en cannabis du Québec.

En sommes, le SCFP-5454 est le plus grand syndicat de la SQDC. Il représente environ 300 membres répartis dans 26 succursales situées aux quatre coins du Québec. À titre de comparaison, la CSN représente 18 succursales.

Logo du SCFP-5454.

Chapitre II
La première convention collective : deux années de survie

La première convention collective à la SQDC a été ratifiée en décembre 2019 par les membres du SCFP et de la CSN, qui avaient uni leurs forces pendant ces négociations. Toutefois, cette entente a été qualifiée de convention de survie par l'exécutif du 5454. En effet, bien que l'accord ait permis une amélioration significative des conditions de travail à la SQDC, la grille salariale demeurait insuffisante pour une société d'État. La validité de cette convention étant limitée à deux ans, une période relativement courte, les conseiller·ère·s savaient que le deuxième contrat serait déterminant pour fixer les salaires à la SQDC pour les décennies à venir. En attendant décembre 2021, ils ont dû faire preuve de patience.

[36] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Accréditation de Terrebonne », 15 juillet 2024, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid062j2rDoZM9GFYE7mCrRYnT2f9We7XEGLL3x5SWxX14XRxgitg9MEyCDeUmGrgdbTl.

À l'ouverture des SQDC en octobre 2018, les salaires et les conditions de travail étaient déplorables. Le salaire de départ était de 14 $ de l'heure, alors que le salaire minimum au Québec était de 12 $ de l'heure. Pourtant, à cette époque, personne dans la fonction publique québécoise ne gagnait moins de 19,50 $ de l'heure.[37]

En ce qui concerne les vacances annuelles, c'étaient les normes du travail qui s'appliquait, donc pour un an de service ou plus, les employé·e·s avaient droit à deux semaines de vacances payées.[38] Keven Néron, conseiller à Lebourgneuf et vice-président de la région de Québec/Chaudière-Appalaches, déclare à ce sujet : « Quand c'étaient les normes du travail qui s'appliquait, bonne chance pour avoir des vacances ou des congés, c'était une fin semaine sur deux [de travail] et pas question de déroger de ça. »[39] Avec la signature de la première convention, les employé·e·s bénéficiaient dorénavant de 4 semaines de vacances après un an de service, ce qui constitue la norme dans la fonction publique québécoise. C'est un des plus grands gains de cette convention. D'ailleurs, la ratification de ce nouveau contrat de travail octroie cinq journées mobiles aux conseiller·ère·s ainsi que cinq congés maladie au total, soit trois journées de plus que les normes du travail. Un ratio de 35 % pour les emplois à temps partiel et de 65 % pour les emplois à temps plein est également prévu. Par conséquent, les heures programmées pour les emplois à temps partiel ne peuvent dépasser 35 % des heures totales attribuées en succursale.[40]

Malgré de meilleures conditions de travail et une amélioration de la sécurité sociale, le salaire restait toujours indécent pour les conseiller·ère·s en cannabis. En effet, à la signature de la convention, durant la première année, le salaire d'entrée était de 16,95 $/heure. Pour la deuxième année, le salaire de base avait augmenté à 17,12 $/heure. Cependant, après huit années de service à temps plein, les employé·e·s au dernier échelon de la grille salariale auront gagné seulement 21,23 $/heure. C'est bien peu si on prend en compte qu'à partir d'avril 2019, les caissier·ère·s-vendeur·euse·s à la SAQ débutait à 20,46 $ dès leur premier quart de travail, tandis qu'au dernier échelon, ces salarié·e·s touchaient 26,46 $.[41]

---

[37] Jean-Michel Genois-Gagnon, « Vendre du cannabis pour 14 $ l'heure », *La Tribune*. 28 juin 2018, https://www.latribune.ca/2018/06/28/vendre-du-cannabis-pour-14--lheure-0ed140a1dff86af5cdd3282b5629e481/.

[38] Éducaloi, « Les vacances annuelles », Justice Québec, 2024, https://educaloi.qc.ca/capsules/les-vacances-annuelles/.

[39] Keven Néron, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 29 juin 2024.

[40] SCFP 5454 et 5420, *Première convention collective, 2020 – 2021*, 61p.

[41] Pierre Couture, « Le salaire minimum va passer à 20,46 $ à la SAQ », *TVA Nouvelles*, 24 janvier 2019, https://www.tvanouvelles.ca/2019/01/24/le-salaire-minimum-va-passer-a-2046--a-la-saq.

En ce qui a trait aux conditions de travail avant la première convention collective, les témoignages recueillis démontrent bien qu'elles n'étaient pas satisfaisantes pour les membres du 5454. En effet, selon un sondage en ligne répondu par 30 conseiller·ère·s, 35,5 % des employé·e·s sondés jugent que les conditions de travail étaient « médiocres », tandis que 16,1 % déclarent qu'elles étaient « mauvaises », puis 19,4 % des gens les trouvaient « moyennes ». Par conséquent, 71 % des répondant·e·s percevaient négativement les conditions de travail. Seulement une personne considérait les conditions comme étant « bonnes », et une autre comme étant « acceptables ». Notons que 22,6 % des répondant·e·s n'étaient pas à l'emploi au cours de cette période.

D'ailleurs, les témoignages récoltés dans le cadre de cette étude illustrent très bien la précarité des conseiller·ère·s en cannabis à l'époque. Pour Jacob Grauer, travaillant à la succursale de Drummondville, les conditions de travail et le salaire à la SQDC étaient insuffisants. En entrevue, il déclare : « Le salaire était franchement inférieur à notre charge de travail, et les conditions étaient précaires. Les horaires étaient difficiles et changeaient régulièrement… On était traité comme des employé·e·s de *fast-food*, alors qu'on offrait un service gouvernemental. Ce n'était pas à la hauteur de ce qu'on attend d'une société d'État. »[42]

En ce qui a trait aux conditions de travail pendant la première convention collective, les opinions sont plus divisées, même si la perception était majoritairement négative. En effet, 30,3 % des répondant·e·s considéraient les conditions de travail comme « mauvaises », tandis que 27,3 % les jugeaient « acceptables ». En revanche, 21,2 % les trouvaient « moyennes », puis seulement 9,1 % les qualifiaient de « bonnes ». Par conséquent, 50,5 % avaient une opinion négative contre 36,4 % qui avait une vision positive de leurs conditions de travail. Notons que 9,1 % des répondant·e·s ne travaillaient pas à la SQDC pendant la première convention collective.

Martine Forel, une employée de la succursale de Mont-Tremblant déclare au sujet de la première convention : « Ce n'était pas extra, vraiment pas… c'était un *plaster* sur le bobo, en attendant d'avoir mieux, parce qu'on savait qu'on allait négocier dans deux ans. »[43] Elle déplore également que les employé·e·s à temps partiel aient été laissés pour compte dans cette convention, bien qu'ils forment la majorité des membres du 5454. Elle aurait apprécié un article garantissant un minimum d'heure pour les TP7. Il faut également mentionner que le magasin

[42] Jacob Grauer, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454*, 8 juillet 2024.
[43] Martine Forel, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454*, 3 septembre 2024.

de Mont-Tremblant a ouvert ses portes environ un mois avant la ratification de l'entente. Forel avait néanmoins voté en faveur de l'offre en guise de solidarité : « On se disait qu'on allait monter de salaire, et en même temps, on allait améliorer un peu les conditions de ceux qui étaient là depuis un an, on avait beaucoup d'empathie pour eux. »[44]

Au sujet de la première convention collective, David Clément, président du 5454, déclare : « On avait accepté ça comme *deal* de survie sur deux ans… On n'avait pas de rapport de force en 2019. On n'avait pas d'organisation, pas de *cash,* pis même pas d'exécutif au début. Fallait manger, et la rétroaction de 5000 $ était intéressante, parce qu'on était tous extrêmement pauvre de notre dernière année comme travailleurs à la SQDC. »[45]

Jacob Grauer, quant à lui, mentionne : « on a eu une petite augmentation de salaire qui nous a permis de survivre, mais ce n'était pas fameux, c'était un petit peu en haut du seuil de la pauvreté. »[46] Lucas Gizard, employé à Snowdon, affirme de son côté : « Quand on a signé, j'ai senti un avant et un après. On faisait maintenant de l'argent, puis on avait accès à une forme de protection ».[47] Pour Marc Ranger, la première entente de règlement constituait une étape clef. Bien qu'elle n'ait pas eu comme objectifs de tout régler, elle posait les bases sur lesquelles seraient ensuite établies les futures conditions :

Photo de Yannick Dufresne |@artistelegrandyank | Collant SCFP sur une enseigne de la SQDC.

[44] Martine Forel, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454*, 3 septembre 2024.
[45] David Clément, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 5 juillet 2024.
[46] Jacob Grauer, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454*, 8 juillet 2024.
[47] Lucas Gizard, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 30 juin 2024.

La première négociation était cruciale, parce qu'on avait besoin de poser la fondation de la maison, sans pour autant atteindre tous nos objectifs. On partait de très, très loin, surtout avec la SQDC, qui avait un plan de développement rapide de ses succursales. Il y avait une certaine urgence à agir, et on se disait qu'on serait capable de se reprendre rapidement, puisque ce sont des conventions d'une succursale à l'autre qui sont indépendantes. Cela ne nous empêcherait donc pas d'améliorer et de bâtir sur cette base.[48]

D'ailleurs, en tant que jeune syndicat, le 5454 a dû faire face à des obstacles, notamment en matière de communication et d'organisation. Lucas Gizard mentionne : « Il y a eu cette distance à l'époque entre les mouvements syndicaux et la succursale. On était tous dans le syndicat, c'est *cool*, on avait tous donné nos 2 $, mais on n'était vraiment pas au courant. »[49] Un sentiment partagé par Jacob Grauer qui affirme : « Avant la première convention, ou même avant septembre 2019, on se sentait assez seuls et délaissés malgré le fait qu'on avait signé nos cartes neuf mois au préalable, et une fois qu'on a instauré nos propres structures, on a pu s'occuper de nous-mêmes en tant que syndicat, et ça a fait une grosse différence dans les succursales aussi. »[50]

Bref, la première convention a permis d'améliorer le sort des employé·e·s, mais il restait beaucoup de travail à faire pour élever les conditions de travail à la hauteur d'une société d'État québécoise

Chapitre III
En route vers une deuxième convention

Les négociations ont débuté officiellement le 28 octobre 2021, soit un peu moins de deux mois avant la fin de la convention collective. Au cours de cette rencontre, l'exécutif avait déposé le Cahier de revendication du 5454 qui avait été accepté avec une très forte majorité, à 95 %. En réaction, le comité patronal avait qualifié les demandes syndicales d'idéologiques et d'irréalistes. Les hostilités étaient officiellement lancées! Voici un extrait des demandes globales :

[48] Marc Ranger, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 19 août 2024.
[49] Lucas Gizard, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 30 juin 2024.
[50] Jacob Grauer, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 8 juillet 2024.

■ Obtenir un rattrapage salarial équitable avec des emplois comparables aux nôtres, dont le salaire d'entrée se situe en haut de 20 $/heure ;

■ Prévoir un plancher d'heures pour les TP7 et l'inclusion aux avantages de l'assurance collective ;

■ Obtenir des horaires stables, adaptés à la conciliation travail-étude/famille/vie ;

■ Obtenir des pauses après 2 h 30 de travail maximum ;

■ Reconnaitre les tâches exclusives aux salarié·e·s (incluant le poste de chefs d'équipe) ;

■ Assurer la priorité de transfert dans des succursales ouvertes.[51]

Le cahier de revendications fut rédigé démocratiquement, et tous les membres ont pu proposer leurs idées et leurs commentaires. Le cahier témoignait également du pragmatisme dont faisaient preuve le 5454. Après quelques jours d'attente à la suite d'une première rencontre houleuse, le comité de négociation du syndicat décide de contacter le comité patronal afin de discuter sur des enjeux prioritaires pour les syndiqué·e·s. Les deux parties conviennent alors d'une prochaine rencontre de négociation le 18 novembre. Cette rencontre se déroule mieux, mais les nombreux blocages persistent. David Clément déclare dans l'Info-Syndicale du 23 novembre :

> Va falloir marteler qu'on est là pour créer les bases historiques à la SQDC, ça ne sera pas une convention normale… La première convention a été décidée devant une médiation spéciale, dans un cadre mouvementé de la SQDC, avec seulement 32 succursales. On est maintenant rendu ailleurs. La prochaine convention va devenir la fondation historique des prochaines décennies et elle va permettre aux conseillers et aux conseillères en cannabis de faire carrière à la SQDC.[52]

Toutefois, en date du 16 décembre, les négociations ne vont pas au rythme espéré. Pour le syndicat, il semble impossible de venir à une entente d'ici la fin de la convention le 23 décembre, car la SQDC n'a rien déposé en termes d'offre salariale.[53] En guise de protestation, le 17 décembre, les employé·e·s commencent à travailler avec leurs polos syndicaux arborant le sigle du 5454.[54]

Selon Sarah Nassar, vice-présidente du 5454 et membre du comité de négociation, la SQDC a choisi un porte-parole patronal ayant pour mandat de rendre la tâche difficile au

[51] SCFP 5454, *Cahier de revendication pour la deuxième convention collective*, octobre 2021.
[52] David Clément, *Info-Syndicale du 23 novembre 2021*, SCFP-5454.
[53] David Clément, *Info-Syndicale du 16 décembre 2021*, SCFP-5454.
[54] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Polos du 5454 », 17 décembre 2021. Facebook, consulté juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid0p6GAF7zUnh28isgmw3RwxpQRKrMzx5qcUXLDwY5GFUkpixkUPcEpnS4BsRwn4sZ6l.

syndicat. Elle précise que dès les premiers pourparlers, il était davantage « question d'annihiler le syndicat que de s'assurer du bien-être des employé·e·s et de la pérennité d'un service de qualité à la SQDC. »[55] Le rythme des négociations est difficile et frustrant pour Nassar. En effet, les discussions avancent de manière erratique avec le comité patronal : parfois, il y a une ouverture, mais lors de la rencontre suivante, tout semble de nouveau bloqué. La vice-présidente décrit ces échanges comme une danse malsaine, où le comité de négociations « avait l'impression de faire un pas en arrière, trois en avant. »[56]

Dans l'Info-Syndicale du 24 janvier, il est mentionné que les négociations n'avancent pas dû à la fermeture du comité patronale, qui fait preuve d'une attitude idéologique et condescendante envers les salarié·e·s de la SQDC, en refusant de négocier sur certains points, et ce sans justifications. Par ailleurs, l'employeur persiste à ne pas soumettre d'offre monétaire et salariale. David Clément déclare : « Les boss nous alignent directement vers un conflit de travail, ce n'est pas ce qu'on veut, on a commencé à négocier avant la fin de notre convention, mais le comité patronal voulait reconduire la convention actuelle et même nous enlever quelques acquis au passage. »[57] De son côté, Sarah Nassar explique que ça n'a jamais été une négociation, où les deux parties pouvaient discuter. Ça dégénérait assez vite. L'employeur se braquait assez facilement, et prétendait que les gens étaient satisfaits de leurs conditions et qu'il était un bon employeur.[58] Certes, dans un climat pareil, où l'hostilité patronale prédomine, il est ardu de maintenir un dialogue constructif. À la fin du mois de janvier, la SQDC demande au secrétariat du ministère du Travail de nommer un conciliateur. L'exécutif n'est pas contre l'idée, mais se désole que la SQDC suspende les prochaines rencontres de négociations jusqu'à la nomination d'un conciliateur au dossier.[59]

Le 20 février 2022, les membres ont entériné à 91 % la proposition unanime du conseil syndical et ont décidé de se doter d'un mandat permettant d'enclencher des moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève générale illimitée, au moment jugé opportun.[60] Si dans la majorité des succursales, ce mandat clair n'affecte pas les relations de travail, dans certains magasins,

[55] Sarah Nassar, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 19 décembre 2025.
[56] *Ibid.*
[57] David Clément, *Info-Syndicale du 24 janvier 2022*, SCFP-5454.
[58] Sarah Nassar, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 19 décembre 2025.
[59] David Clément, *Info-Syndicale du 3 février 2022,* SCFP-5454.
[60] SCFP-Québec, « Vote de grève à la Société québécoise du cannabis », 22 février 2022, https://scfp.qc.ca/vote-de-greve-a-la-societe-quebecoise-du-cannabis/?fbclid=IwY2xjawGqFJRleHRuA2FlbQIxMQABHTYfNkA8481Xhg5mtZEtPn3au566j-AfJ0Q7MI4PFsIm9ee4MLGO5-yzaw_aem_j1NoFX30ZiJxZ_DUPTZGXQ.

les gestionnaires entament une campagne de peur en propageant de fausses informations, comme quoi les salarié·e·s n'auraient aucun revenu en cas de conflit de travail. Pourtant, le fond de grève du SCFP est l'un des plus généreux au Canada.

En fin février et début mars, les moyens de pression des conseiller·ère·s attirent de plus en plus l'attention des client·e·s qui pose beaucoup de questions. Les employé·e·s portent notamment leurs polos et leurs macarons du 5454, et certains vont même jusqu'à inscrire « en négo » sur leur masque avec un marqueur. L'intérêt de la clientèle vis-à-vis les négociations suscite le mécontentement de certains gestionnaires. Toutefois, le président du syndicat insiste sur le fait que les membres ont le droit de discuter des revendications et des négociations avec les client·e·s, affirmant que cela relève du droit fondamental à la liberté d'expression. L'exécutif reconnaît que ces actions ont un réel impact sur les négociations. Par exemple, Clément note un changement de ton du côté du comité patronal, marqué par plus de sérieux et de respect, ce qui a permis des avancées sur certains points. Le comité de négociations espère que ces moyens de pression permettront de faire progresser d'autres revendications.[61]

Le 24 mars marque le début des journées en couleur à la SQDC. Les conseiller·ère·s délaissent leur uniforme (pantalon et chandail noir) pour se vêtir de leurs habits les plus colorés. Ce moyen de pression vise trois objectifs : envoyer un message clair, dénoncer les menaces de représailles envers les conseiller·ère·s qui répondent aux questions des client·e·s, et souligner l'absence d'offres salariales et monétaires de la part de l'employeur.[62] Dans l'Info-Syndicale du 1er avril, il est stipulé que les dernières négociations ont été productives en ce qui concerne les horaires et le normatif, mais la SQDC s'entête toujours à ne pas proposer d'offre salariale, car les pourparlers autour du normatif ne sont pas terminés encore. Pourtant, le président affirme que le salaire, c'est la base de la convention.[63]

En date du 15 avril, l'exécutif rapporte que le comité patronal ne parvient pas à justifier son incapacité à accepter les revendications concernant les postes de troisième clef et les transferts entre succursales. Le 5454 déplore également que la SQDC accorde une augmentation de 2 % aux magasins non syndiqués, faisant passer leur salaire de 17,12 à 17,50[64], tandis qu'aucune avancée n'est réalisée sur le plan salarial à la table de négociation. De plus, David Clément dénonce le fait que la SQDC a pris des ententes normatives négociées avec le SCFP

[61] David Clément, *Info-Syndicale du 18 mars 2022*, SCFP-5454.
[62] David Clément, *Info-Syndicale du 24 mars 2022*, SCFP-5454.
[63] David Clément, *Info-Syndicale du 1er avril 2022*, SCFP-5454.
[64] David Clément, *Info-Syndicale du 15 avril 2022*, SCFP-5454.

pour les offrir publiquement aux salarié·e·s non syndiqués. Par exemple, la société d'État annonce que les TP7 bénéficieront d'un plancher de 20 heures par semaine et que les horaires seront établis sur une période de quatre semaines. Or, ces conditions résultent des négociations menées par le 5454 et ne faisaient pas partie des concessions initialement envisagées par la SQDC pour ses employé·e·s.[65] Le 19 avril, un communiqué de presse conjoint du SCFP et de la CSN dénonce l'ingérence patronale dans les affaires syndicales, ainsi que la mauvaise foi du comité de négociation de la SQDC. Les deux syndicats soutiennent qu'en accordant des avantages négociés par leurs instances respectives, notamment le plancher de vingt heures pour les TP7[66], la société d'État a posé des gestes illégaux au regard du Code du travail. En conséquence, ils exigent réparation.[67]

Le 26 avril, le SCFP et la CSN sont convoqués par le comité patronal. La SQDC annonce qu'elle est prête à proposer une offre salariale, même si le normatif n'est toujours pas réglé. Toutefois, cette offre est qualifiée de « torchon ridicule[68] » par le comité de négociation du 5454, qui la considère insuffisante par rapport à ses revendications et au contexte économique de 2022. La proposition n'inclut aucun rattrapage salarial ni correction salariale, puis les augmentations annuelles sont limitées à 2 % et moins.[69] Le 28 avril, le SCFP déclenche une grève-éclair de deux heures pour protester contre l'offre salariale dérisoire de la SQDC. Au niveau du normatif, l'impasse réside dans le poste de chefs d'équipe. Le comité de négociation souhaite la création d'un poste officiel pour les troisièmes clefs pour fixer un salaire cohérent selon leurs responsabilités en succursale et pour que les nominations des chefs d'équipe soient transparentes et dépourvues de favoritisme et de discrimination.[70]

En date du 9 mai, devant l'absence de mouvement sur la table de négociation, le 5454 déclare que si la situation ne change pas, d'autres moyens de pression seront utilisés, y compris la grève, voire la grève générale illimitée, si nécessaire.[71] Le 13 mai, les gestionnaires commencent à renvoyer chez eux des conseiller·ère·s arrivant au travail en short, en robe ou en jupe. Pourtant, certains employé·e·s s'habillaient ainsi depuis le mois d'avril. En réaction à cette répression, l'exécutif du syndicat appelle l'ensemble des membres à manifester leur

[65] David Clément, *Info-Syndicale du 15 avril 2022*, SCFP-5454.
[66] SCFP-Québec, « Le SCFP et La CSN dénoncent les manœuvres antisyndicales de la SQDC », 19 avril 2022, https://scfp.qc.ca/134644-2/.
[67] *Ibid.*
[68] David Clément, *Info-Syndicale du 26 avril 2022*, SCFP-5454.
[69] David Clément, *Info-Syndicale du 9 mai 2022*, SCFP-5454.
[70] *Ibid.*
[71] *Ibid.*

solidarité avec ceux qui ont été expulsés du plancher, en portant des shorts, des jupes ou des robes pendant la fin de semaine. Cependant, certains conseiller·ère·s se font suspendre pour une durée indéterminée pour fin d'enquête, dont la vice-présidente Sarah Nassar et le président David Clément. Cette sanction, digne d'un employeur voyou, est dénoncée par Clément :

> On n'acceptera jamais que l'employeur vienne jouer dans nos moyens de pression, parce que notamment, c'est interdit par le Code du travail au Québec. En plus d'être complètement illégaux, les agissements de la SQDC depuis vendredi sont d'une violence inouïe. La SQDC a décidé de s'en prendre à nous, à nos familles, à nos conditions de vie en nous enlevant nos salaires parce qu'on voyait nos mollets. On n'est pas en train de mettre des stickers partout. On ne pète pas des fenêtres. On n'est pas en train d'occuper les succursales… On porte des shorts. […] Que la SQDC arrête de nous suspendre pour nos mollets, pis on va rentrer au travail ![72]

Cette attitude belliqueuse de la SQDC ne fera que renforcer la solidarité des membres du 5454. Au 16 mai, près de 50 salarié·e·s ont été renvoyés pour avoir exercé un moyen de pression légal. Le 20 mai, la répression massive a touché plus de 150 membres au total.[73] Ce qui suivra est historique.

Photo de Yannick Dufresne | @artistelegrandyank | Manifestation du 8 juin 2023, départ de la manifestation à partir de square Dorchester, destination bureau de François Legault.

[72] David Clément, *Info-Syndicale Spécial répression du 16 mai 2022*, SCFP-5454.
[73] David Clément, *Info-Syndicale du 22 octobre 2023*, SCFP-5454.

Chapitre IV
18 mois de grève : un conflit historique

Mai 2022

Les suspensions abusives de la SQDC contre ses salarié·e·s ont poussé ces derniers à déclencher des grèves sporadiques pour riposter et résister à cette campagne massive de répression. Le 17 mai signe donc le début des grèves de quatre heures, permettant ainsi aux membres de bénéficier de l'allocation de grève de 60 $ par jour, même celles et ceux qui étaient officiellement suspendus par l'employeur. Afin d'éviter un long conflit de travail, le 5454 demande à la SQDC de « cesser ses enquêtes disciplinaires en lien avec le port de shorts/robes et qu'elle confirme ce moyen de pression comme étant légal. »[74]

Le 20 mai, en réaction à l'échec des négociations pour mettre un terme à la répression ciblant les conseiller·ère·s usant de moyens de pression légaux, le 5454 déclenche une grève générale à partir de 16 h, jusqu'au dimanche 22 mai à 23 h. La section locale réclame deux choses : la fin de la campagne de répression massive digne des années 1950 entamées le 13 mai dernier ainsi que le dépôt d'une offre salariale sérieuse.[75]

Le 22 mai, devant le silence de la SQDC, l'exécutif du 5454 prolonge la grève générale jusqu'au dimanche 29 mai à 23 heures.[76]

À partir du mardi 24 mai, la SQDC annonce des réductions d'heures d'ouverture ainsi que des fermetures. Les succursales en grève sont dorénavant ouvertes de 12 h à 18 h jusqu'au vendredi 27 mai, tandis que le samedi 28 mai, elles sont ouvertes de 12 h à 17 h. Le dimanche 29 mai, les magasins sont fermés pour la journée.[77]

---

[74] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Enquêtes disciplinaires pour le port de shorts », 18 mai 2022, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid02DMYdqKWPMxkY51GquVeSur7zbcYQBV2Qf37bVHkvaLfmU3A6fHn7BVfVHpQRJyYTl.

[75] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Enquêtes disciplinaires pour le port de shorts », 21 mai 2022, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid0TKEMR81diyjaSdhFwNEFkrsusEKXpK6NAZLiFP6npvuBdp1djsKWis9obMyESDwTl.

[76] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Suite de l'enquêtes disciplinaires pour le port de shorts », 23 mai 2022, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid0uC75JPLLJn4fW75dD8WTcdRwiTp3Ce97pf4CErjNTMK4otrqHSjaxoXwtfnxEcyZl.

[77] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Horaire modifié », 24 mai 2022, partage d'une publication Facebook de la SQDC, consulté en juin 2024, URL indisponible.

Dans l'Info-Syndicale du 25 mai, David Clément commente la communication du vice-président aux opérations de la SQDC, Paul Furfaro. Ce dernier avance que le syndicat a incité les conseiller·ère·s à venir travailler en sandales, ce qui contrevient aux règles de santé et sécurité au travail. Le 5454 dément totalement cette affirmation, précisant que l'appel du syndicat concernait uniquement le port de shorts, de jupes ou de robes. Furfaro mentionne également qu'aucune action disciplinaire n'a été entreprise contre les employé·e·s. Pourtant, certains ont été suspendus, soit pour une journée, soit pour une durée indéterminée. Le SCFP-5454 ne tarde pas à dénoncer ces déclarations mensongères et affirme que ces suspensions constituent un lock-out déguisé.[78]

Photo transmise par le SCFP-5454 | Affiche collée sur les vitrines dès le début de la grève.

Photo transmise par le SCFP-5454 | Membres suspendus à la succursale de Lebourgneuf pour avoir porté des shorts.

[78] David Clément, *Info-Syndicale du 25 mai 2022*, SCFP-5454.

En date du 25 mai, la succursale de Repentigny se syndicalise avec le 5454. La même journée, des membres en profiteront pour manifester devant des magasins non syndiqués à Rawdon, à Quai Saint-André, à Beloeil, ainsi qu'à la SQDC Jarry située à Montréal.[79]

Le 27 mai, c'est la première manifestation au siège social de la SQDC. Le 5454 est appuyé par les Cols bleus de Montréal (section locale 301) ainsi que par les Croupiers du Casino de Montréal (section locale 3939). Cette action d'éclat, première manifestation nationale organisée par le 5454, a pour objectif de décorer le bureau chef afin de faire entendre ses revendications syndicales. Pour ce faire, dessins, graffitis à la craie, autocollants et discours militants étaient au programme.

Photo transmise par le SCFP-5454 | Première manifestation nationale au siège social.

Le dimanche 29 mai, à 23 h, c'est le début de la grève générale illimitée, car le syndicat n'a toujours reçu aucune indication comme quoi la SQDC cesserait de réprimer les salarié·e·s se présentant en short ou en robes, puis aucune offre salariale sérieuse n'a encore été déposée. Notons que le port de short et de jupe avait été utilisé lors des dernières négociations à la SAQ,

[79] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Enquêtes disciplinaires pour le port de shorts », 25 mai 2022, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid0S86qY4uPuSWYstgLZstsQmpt5phWWRq17xBV2pYjsa7ZjrjNebjioSBiympbA9Rbl.

sans qu'aucune suspension ne soit appliquée. Cela confirme la légitimité des moyens de pression utilisés par les salarié·e·s et met en lumière le caractère abusif de la répression de la SQDC. Avec les suspensions, la société d'État à précipiter le conflit de travail. En effet, Sarah Nassar, vice-présidente du 5454, souligne que l'exécutif ne s'attendaient pas à tomber en grève aussi rapidement.[80] L'antisyndicalisme de la SQDC a pris tout le monde par surprise, et face à une telle attaque, les conseiller·ère·s ne pouvaient que riposter pour espérer survivre à ce contexte de violence économique digne du Duplessisme.

Photos transmises par le SCFP-5454 | Dessins réalisés par des membres.

Très rapidement, les membres du 5454 se sont organisés avec une rapidité remarquable. Les grévistes ont utilisé différents moyens pour faire pression sur les succursales : que ce soit par l'entremise de crayons de peinture à eau ou l'utilisation d'aérosols à craie pour reproduire la stylistique graffiti, afin de dessiner et écrire sur les vitrines des succursales. Plusieurs pancartes étaient également utilisées, collées dans les vitrines ou plantées dans le gazon près des magasins. D'ailleurs, grâce au groupe sur Facebook réunissant les syndiqué·e·s des quatre coins du Québec, une forte solidarité s'est tissée entre les conseiller·ère·s. Des grévistes issus de différentes succursales partageaient des photos de leurs dessins et de leurs slogans, ce qui a permis de décorer les magasins en respectant la personnalité de chacune d'elles, tout en

[80] Sarah Nassar, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 19 décembre 2025.

retrouvant des éléments similaires un peu partout, créant ainsi une cohérence. Cela envoyait un message clair : les syndiqué·e·s du 5454 ne sont pas isolés les uns des autres, ils forment une masse de travailleuses et travailleurs unie contre un patronat autoritaire et *cheap*. Pour Lucas Gizard, les dessins étaient efficaces, mais surtout, ils étaient libérateurs : « Avec le dessin, on avait une super toile, ça leur coûtait hyper cher à la SQDC pour nettoyer, c'était fédérateur, super efficace, surtout sur le morale. Ça permettait aux grévistes d'être bien dans la grève, ou du moins, mieux dans la grève. »[81] Sarah Nassar souligne que tous les membres ont mis à profit leurs talents artistiques et se remémore : « Les jeux de mots étaient marquants, et surtout, c'était trippant de voir ce qui allait sortir chaque jour. »[82]

Juin 2022 :

Le 1er juin, le président du 5454 qui est en interview sur les ondes de CIME-FM souligne notamment que le salaire à la SQDC doit suivre les responsabilités légales endossées par les conseiller·ère·s :

> C'est certain qu'au niveau salarial, c'est un des comparables nécessaires qu'on va avoir, la SQDC étant une filiale de la SAQ. Pour nous, il y a, peut-être, une vision péjorative de la part de notre employeur qui pense qu'on fait juste passer des pots de cannabis. Dans les faits, on a des responsabilités légales en vertu de la *Loi sur le cannabis*. On doit éduquer, on doit réduire les méfaits, on doit s'assurer que les personnes qui se retrouvent dans nos succursales comprennent bien le produit. On a une job d'éducation populaire et on considère que les responsabilités qui viennent avec elles doivent venir avec un salaire.[83]

Le 7 juin, le SCFP-5454 lance une campagne publicitaire nommée : *l'indécente face cachée de la SQDC.* La section locale en profite pour exposer la capacité de payer de l'entreprise. En effet, la jeune société d'État a engrangé 66 millions de profit au dernier exercice financier. Pourtant, les employé·e·s sont sous-payés, puis la majorité vive dans la précarité : « 60 % des emplois à la SQDC sont de type surnuméraire, ce qui signifie des horaires instables, un revenu imprévisible, l'impossibilité de participer au programme d'assurance, une conciliation travail-vie personnelle difficile et la nécessité d'un deuxième emploi, entre autres. »[84]

---

[81] Lucas Gizard, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 30 juin 2024.
[82] Sarah Nassar, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 19 décembre 2025.
[83] Ghislain Plourde, « Grève générale illimitée affectant 5 SQDC des Laurentides » CIME 103.9 et 101.3, *Cogeco média*, 1er juin 2022, https://laurentides.cime.fm/nouvelles/488652/greve-generale-illimitee-affectant-5-sqdc-des-laurentides.
[84] SCFP-Québec, « L'indécence face caché de la SQDC », 7 juin 2022, https://scfp.qc.ca/le-syndicat-des-employees-de-la-sqdc/#:~:text=Les%20syndiqué(e)s%20du,pauvres%20des%20sociétés%20d'État.

Le 8 juin, les grévistes du 5454 vont manifester devant le siège social de Loto-Québec pour porter main forte aux croupiers du Casino qui venaient de déclencher une grève.[85] Ces derniers les avaient appuyés au siège social quelques jours auparavant. C'est au cours de cette mobilisation que *Just2buyMyWeed*, incarné par Karine Simard, fait sa première apparition publique. Le personnage a fortement contribué à la visibilité du 5454 dans de nombreuses manifestations syndicales par la suite.

Photo transmise par le SCFP-5454 | *Just2buyMyWeed* au siège social de Loto-Québec.

Le 14 juin, la SQDC propose une offre de « marde », qualifiée ainsi par le comité de négociation. Cette proposition ne vise aucun rattrapage salarial et des augmentations dérisoires. Le comité quitte la table et fait comprendre à la SQDC qu'il n'y retournera pas à moins qu'une offre moindrement sérieuse soit dans les cartons.[86] Le 16 juin, en réaction à cette offre médiocre, plusieurs grévistes issus de diverses succursales se réunissent à Saint-Jean-sur-

[85] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Manifestation au siège social de Loto-Québec », 8 juin 2022, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid02bU7iTDMDZmVjqD44JBFQCBgwxGzervQCDdNnBzzZ7zdmKT6Dg9Uqy5wMPuhKtV2zl.

[86] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « C'est de la marde! », 14 juin 2022. Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid0h3bdnjmppvZGpGreHtYEyF5ZRqwyg2Wm9PoqKCp36ov43GjF84WjR8AmS8UibANyl.

Richelieu. Le 5454 sera alors appuyé par des cols bleus de la municipalité.[87] Le magasin est même fermé pour l'occasion. C'est le début d'une nouvelle tendance. À partir de ce moment, à chaque évènement ou presque, les gestionnaires fermeront les boutiques. Le 18 juin, l'établissement de Bouvier ferme à son tour. Par conséquent, le 5454 interpelle le ministre responsable des Services sociaux, Lionel Carmant, pour dénoncer le non-respect de la mission sociale de la SQDC qui vise à offrir du cannabis légal à la population québécoise.[88]

Photo transmise par le SCFP-5454 | La flotte de Saint-Jérôme détournée en guise de solidarité.

Le 22 juin, le 5454 déclare « être allé chercher les appuis syndicaux nécessaires pour mener un long conflit de travail. »[89] Il répète qu'il souhaite une offre sérieuse en cette période inflationniste qui s'élève à 7 %. Simultanément, une manifestation se déroule à Saint-Jérôme, illustrant la solidarité intersyndicale. En effet, des conseiller·ère·s de Lachute, Joliette, Gatineau, Rosemont, Mirabel, Sainte-Agathe-des-Monts et Mont-Tremblant sont présents, accompagnés des cols bleus et des cols blancs des villes de Saint-Jérôme et de Laval ainsi que

[87] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Manifestation à Saint-Jean-sur-Richelieu », 16 juin 2022, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid0Vy7ckSfhEGs8ACxF63THnsSPZvv7G1biztjve18bMHJRhZbJC4bCE2AoCqQb1gAtl.

[88] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Fermeture de Bouvier / Lionel Carmant interpellé », 18 juin 2022. Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid02sP3vXxcbDXFfD4bE37RqicnUGnURPhCiAL2B1eP6Aextpe3ZMJMfve5hUXZnrbxel.

[89] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Appuis syndicaux », 22 juin 2022. Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid02tGvfNE7YCBNoA6w44zhy9c54DffnUEVNsd5P3cbq2jxxd964chMDZRXwc2p7XmeMl.

le syndicat d'Hydro-Québec.[90] Pour l'occasion, les cols bleus de Saint-Jérôme détournent la flotte de véhicules municipaux vers la succursale en signe de soutien aux conseiller·ère·s en cannabis.

Durant le mois de juin, la décoration des succursales continue. La SQDC s'entête à payer des compagnies privées pour nettoyer les succursales chaque jour au lieu de s'entendre sur la table de négociation. Ce nettoyage vise à faire dépenser davantage le syndicat. Néanmoins, les grévistes ne se découragent pas, ils continuent à acheter des pancartes, des crayons et des craies en aérosols qui seront par la suite remboursés par le 5454. Devant l'absence d'ouverture de la SQDC à la table de négociation, certains grévistes ont commencé à prendre des risques dans l'intérêt de tous les membres, notamment en obstruant les caméras à l'aide d'aérosols à craie lors de plusieurs opérations visant à bloquer les livraisons de produits pour affecter économiquement la SQDC.

Photo transmise par le SCFP-5454 | Manifestation au siège social.

[90] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Manifestation à Saint-Jérôme ». 22 juin 2022 Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/videos/964220004246164/.

Cependant, le 23 juin 2022, la SQDC riposte et le SCFP-5454 est visé par une première injonction autorisée par le tribunal. Celle-ci ordonne de cesser et s'abstenir de toute action qui entraverait l'accès ou la sortie libre des établissements de la SQDC, en totalité ou en partie. Elle impose également de ne pas endommager les biens de la Société d'État, d'éviter toute obstruction des caméras de surveillance, et de ne poser aucun geste empêchant ou gênant l'accès ou la sortie des personnes dans les établissements concernés. Enfin, elle interdit d'encourager, inciter, recommander ou ordonner, directement ou indirectement, toute action visant à contourner les interdictions de cette injonction, et interdit tout soutien ou appui envers des comportements prohibés par l'ordonnance.[91]

Le 24 juin, l'annonce d'une entente de principe entre la CSN et la SQDC surprend le SCFP-5454. En effet, selon les dernières nouvelles, aucun mouvement n'avait eu lieu sur la table de négociation, et deux jours plus tôt, les syndiqué·e·s de la CSN avaient enfumé le Conseil du Trésor pour revendiquer la parité salariale avec les salarié·es de la SAQ.[92] Or, le 5454 appelle les membres de la CSN « à la plus grande vigilance et à la solidarité. »[93] Cette offre est néanmoins acceptée par les conseiller·ère·s représentés par la CSN en date du 26 juin. Le lendemain, le SCFP-5454 réagit à la ratification de l'entente de principe. Cette nouvelle convention dont le salaire de base débute à 19,01 $ de l'heure n'est pas suffisante, selon le 5454, car « les pionniers qui auront sept ans d'ancienneté en 2025 gagneront seulement 23 $/heure. »[94] Par conséquent, avec ce contrat, les plus anciens

Photo transmise par le SCFP-5454 | Suspension de bannière.

[91] Société québécoise du cannabis c. SCFP-5454, Injonction, 23 juin 2022.
[92] CSN, « Négociation - SQDC : les syndiqué-es enfument le Conseil du trésor », 22 juin 2022, consulté en juin 2024, https://www.csn.qc.ca/actualites/sqdc-les-syndique-es-enfument-le-conseil-du-tresor/.
[93] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Réaction vis-à-vis l'offre CSN », 24 juin 2022, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid0DqBF9pMXfu9BpG1KqtsB9w3qxVcaFpXKirNg5pEpypZRW35imKWLoSp13cDX3SLjl.
[94] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Commentaires sur l'entente CSN », 27 juin 2022, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid02A31VPFYpV9wBPLqazFG4ujkivAZkAj8vMTX79GupSDCqTGtBPrRbkCHEKg1wzzFql.

employé·e·s de la SQDC « feront moins qu'un conseiller à la SAQ lors de sa première journée de travail. »[95] Les membres du 5454 procèdent donc à une action de suspension de bannières au-dessus des autoroutes à travers le Québec. Le message est on ne peut plus clair : « La grève continue à la SQDC ! Pas d'entente à rabais pour le SCFP-5454. »[96]

Le 30 juin, le comité de négociation est convoqué devant le conciliateur pour prendre connaissance de l'entente de la CSN, sans qu'une proposition officielle soit faite au 5454. De toute façon, le syndicat n'est pas intéressé par l'offre. Au cours de cet échange, le comité de négociation propose une offre de règlement avec une grille salariale débutant le 24 décembre 2021 à 21 $ de l'heure et atteignant 27 $ de l'heure à la fin de la convention en 2024, pour les salarié·e·s à temps plein ayant 7 ans d'ancienneté.[97]

Juillet 2022

Ce sera le silence radio de la part de la SQDC jusqu'à la convocation du conciliateur, le 15 juillet, où une réponse sur l'offre de règlement est enfin donnée. La SQDC fait une contre-offre, en proposant finalement l'entente salariale de la CSN au SCFP. Toutefois, celle-ci comprend une liste de pendus. En effet, plusieurs employé·e·s sont visés et la direction annonce son intention de les congédier ou de leur imposer des mesures disciplinaires si l'offre est acceptée. L'exécutif du 5454 s'engage à ne jamais présenter une proposition qui impliquerait de tels dénouements. En ce qui concerne la grille salariale, le comité de négociation n'apprécie guère cette proposition, car bien qu'elle augmente le salaire d'entrée à 19,01 $ pour les nouveaux employé·e·s, les conseiller·ère·s avec trois ans d'ancienneté y perdraient au change, gagnant seulement 0,46 $ de plus par heure après la signature.[98] Alors, dans le but de permettre au comité patronal de solliciter un nouveau mandat de négociation auprès du Conseil du trésor, le 5454 propose une offre exploratoire, sous réserve de l'approbation des membres à l'assemblée générale du 17 juillet. Cette proposition prévoit un salaire débutant à 20,50 $ et atteignant 25 $ en fin de convention. Elle inclut également une demande de rétroactivité à partir du 24 décembre 2021, ce que la SQDC refuse encore dans ses propositions jusqu'à présent.[99]

---

[95] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Commentaires sur l'entente CSN », 27 juin 2022, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid02A31VPFYpV9wBPLqazFG4ujkivAZkAj8vMTX79GupSDCqTGtBPrRbkCHEKg1wzzFql.

[96] Ce slogan fut repris par les militants du 5454 tout au long du conflit.

[97] David Clément, *Info-Syndicale du 5 juillet 2022*, SCFP-5454.

[98] David Clément, *Info-Syndicale du 18 juillet 2022*, SCFP-5454.

[99] *Ibid.*

Lors de l'assemblée générale du 17 juillet, 130 membres sont présents et rejettent à l'unanimité la proposition de la SQDC, qui reprend l'entente de la CSN. Par la même occasion, ils donnent au comité de négociation un mandat clair : obtenir une grille salariale comparable à celles des autres sociétés d'État.[100] Ce sera donc un salaire décent, ou bien la grève pour les conseiller·ère·s représentés par le SCFP-5454. Les syndiqué·e·s ont également convenu que l'offre exploratoire représente le seuil minimal acceptable pour rentrer au travail. Certains membres sont même prêts à tenir jusqu'en décembre s'il le faut.

Août 2022

Le 2 août, les conseiller·ère·s de la succursale de Rouyn-Noranda, qui viennent de recevoir une augmentation de salaire avec l'application de l'entente CSN dans les magasins non syndiqués, décident de s'associer au SCFP-5454, dans l'espoir d'obtenir davantage.

Si le mois d'août est relativement calme sur le plan des négociations, en raison des vacances du conciliateur, il s'avère mouvementé au niveau de la répression patronale. En effet, le 16 août, les membres du magasin d'Aylmer déclenchent à leur tour une grève générale illimitée. Cependant, la SQDC conteste cette grève, affirmant que le syndicat n'a pas respecté les délais prévus par le Code du travail. Le Tribunal administratif du travail (TAT) donne finalement raison à la société d'État en déclarant illégale la grève à Aylmer et ordonne aux employé·e·s de retourner au travail.[101]

Le président du 5454 déplore la mauvaise foi de l'employeur, soulignant que d'autres succursales en grève avaient transmis des avis similaires à celui d'Aylmer sans être contestées.[102] David Clément précise : l'employeur avait été avisé à la bonne date, le 18 mai, qu'on voulait négocier à la succursale d'Aylmer. Pour le syndicat, c'est peut-être là l'enjeu : on considère qu'on négocie pour l'ensemble de nos succursales. Ce que la SQDC est venue nous dire, c'est que non, selon elle, on ne négociait pas actuellement pour la succursale d'Aylmer.[103]

Pour les membres du 5454, le retour forcé de la succursale d'Aylmer constitue un moment clef de cette grève. Des grévistes de partout à travers le Québec iront manifester leurs

[100] David Clément, *Info-Syndicale du 18 juillet 2022*, SCFP-5454.
[101] Patrick Louiseize, « SQDC : la grève des employés de la succursale d'Aylmer déclarée illégale », 28 août 2022 » *Radio-Canada, Ici Ottawa-Gatineau*, https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1908408/greve-sqdc-aylmer-illegale#.
[102] *Ibid.*
[103] *Ibid.*

appuis à leurs collègues d'Aylmer. Ils décoreront notamment la succursale avec des copies de l'ordonnance de retour au travail du TAT.

Photo transmise par le SCFP-5454 | La succursale d'Aylmer, le 30 août 2022, décorée par des grévistes du 5454 en solidarité avec leurs collègues retournés au travail.

Le 24 août, 200 personnes manifestent à Montréal devant le bureau de François Legault pendant trois heures. Au cours de cette mobilisation, les syndiqué·e·s du 5454 et leurs allié·e·s enfument la rue Sherbrooke pour dénoncer l'ironie de la CAQ.[104] En effet, au mois de mai, le premier ministre du Québec avouait publiquement que les entreprises offrant des salaires en dessous de 20 $ de l'heure auraient de la difficulté à recruter.[105] Pourtant, quatre mois plus tard, la SQDC propose encore une offre

Photo transmise par le SCFP-5454 | Manifestation à Montréal devant le bureau de François Legault, le 24 août 2024.

[104] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Manifestation au bureau de François Legault », 24 août 2022. Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/share/p/1FLWvBkBW7/.
[105] Pierre Saint-Arnaud, « "Il faut continuer de remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois" », *La Presse,* 6 mai 2022, https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2022-05-06/francois-legault/il-faut-continuer-de-remettre-de-l-argent-dans-le-portefeuille-des-quebecois.php.

salariale inférieure. C'est un exemple flagrant que « la CAQ, c'est wack[106] », pour reprendre l'un des slogans phares du 5454 pendant la grève.

D'ailleurs, au cours des deux derniers mois, les membres du 5454 intensifient la décoration des succursales. La première injonction n'a pas freiné les grévistes. À partir de la fin août, de plus en plus de succursales commencent à recouvrir complètement les vitrines des succursales, soit avec de la peinture ou du papier. Ce moyen de pression attire les regards, et fait ressortir les dessins et les textes inscrits sur les fenêtres. En même temps, ce moyen bloque la luminosité à l'intérieur des succursales, affaiblissant la morale des gestionnaires.

Photo transmise par le SCFP-5454 | Les vitrines de Saint-Hyacinthe sont peintes.

Photo transmise par le SCFP-5454 | La succursale de Joliette décorée.

[106] « La CAQ, c'est wack » était l'un des slogans les plus utilisés durant les mobilisations du 5454.

Un bel exemple de créativité dont faisait preuve les membres du 5454 | Dessin de Jade Descôteaux (@jadoutattoo).

Septembre 2022 :

Au début du mois de septembre, certains cadres des ressources humaines ainsi que des gestionnaires se présentent sur des lignes de piquetage. Ils tentent de convaincre les membres qu'ils peuvent mettre fin à leur grève pour continuer les négociations lorsqu'ils seront de retour au travail. Les syndiqué·e·s resteront néanmoins solidaires au 5454 et continueront à se battre.

Le 10 septembre, la SQDC dépose une nouvelle requête d'injonction au SCFP-5454, accusant les grévistes d'avoir posé des gestes illégaux lors de la manifestation du 30 août à Aylmer. Toutefois, l'injonction obtenue en juin ne lui permet pas de poursuivre les militant·e·s pour outrage au tribunal. À ce sujet, David Clément ironise : « Ils ont donc demandé une injonction visant les collants, les dessins dans les vitrines, y compris ceux faits avec des crayons pour enfants achetés au Dollarama. »[107] Le tribunal impose alors plusieurs restrictions : interdiction d'écrire ou colorier sur les vitrines, limite de 25 collants par succursales,

[107] David Clément, *Info-Syndicale du 8 septembre 2022,* SCFP-5454.

interdiction de cogner sur les vitres pour faire du bruit, ainsi que de répandre des condiments sur les magasins. Sur ce dernier point, le président du syndicat rétorque :

> Pour aller plus dans l'absurde, et dans le farfelu, la juge a entré dans l'injonction, à la demande de la SQDC, qu'on n'a pas le droit de mettre des condiments sur les poignées, sur le building, etc. La SQDC a même décrit ce que c'étaient des condiments, du ketchup, du miel, et… je ne sais pas ce qu'ils mettent sur leur steak à 100 $ c'te gang-là, mais la vaseline est considérée comme un condiment.[108]

La SQDC souhaite également que les membres arrêtent, cessent ou s'abstiennent d'intimider, de harceler ou de molester les gestionnaires et la clientèle. Clément rejette ces accusations en affirmant que les grévistes n'ont jamais eu de tels comportements. La semaine suivant l'injonction, deux interventions policières ont lieu en raison du bruit causé par les grévistes sur les lignes de piquetage. Dans les deux cas, les forces de l'ordre ont constaté sur place que les membres du 5454 étaient en grève et respectaient leur droit constitutionnel de faire du bruit durant une manifestation. Les policier·ère·s ont donc quitté les lieux sans remettre de constat.[109]

En date du 14 septembre, Radio-Canada se présente sur la ligne de piquetage de la succursale de Drummondville. Une gréviste y fait un témoignage poignant, illustrant sa difficulté à joindre les deux bouts : « Présentement, je suis accotée à la gorge et je n'arrive pas […]. Être en grève encore depuis quatre mois… Aujourd'hui, ce sont des choix que j'ai à faire. Soit payer mes comptes, soit mettre de la bouffe sur la table de mes enfants. »[110] Malgré les difficultés rencontrées sur les lignes de piquetage, la dernière offre n'est pas à la hauteur de plusieurs membres. David Clément mentionne au journaliste : « La dernière offre qui nous a été faite ne répond pas aux arguments de M. Legault qui dit qu'en 2022, toutes les entreprises offrant en bas de 20 $ de l'heure vont avoir de la difficulté. C'est pour ça qu'on l'a refusée à l'unanimité le 17 juillet dernier. »[111]

D'ailleurs, durant le mois de septembre, le Québec est en pleine campagne électorale. Les membres du 5454 en profitent donc pour se faire entendre par les différents partis politiques québécois. En effet, le 15 septembre, les grévistes manifestent devant les studios de TVA à l'occasion du *Face-à-face 2022.* Des conseiller·ère·s du 5454 apparaissent dans un reportage animé par Andy Saint-André, couvrant l'arrivée des chefs. Marie-Douce Robillard, vice-

[108] David Clément, *Info-Syndicale du 10 septembre 2022 : spécial répression,* SCFP-5454.
[109] David Clément, *Info-Syndicale du 15 septembre,* SCFP-5454.
[110] Jean-François Dumas, « SQDC : des travailleurs et leur syndicat déplorent que la grève s'éternise », *Radio-Canada, ICI Estrie*, 14 septembre 2022, https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1914885/greve-sqdc-syndicat-employes-drummondville-gouvernement-quebec.
[111] *Ibid.*

présidente de la Montérégie, a l'occasion de s'entretenir avec le journaliste et précise que plusieurs succursales sont toujours sans convention collective.[112] Elle souligne que les membres présents souhaitaient interpeller François Legault afin qu'il sache que le SCFP-5454 reste mobilisé et déterminé.

Capture d'écran de LCN, 15 septembre 2022 | https://www.tvanouvelles.ca/2022/09/15/plusieurs-partisans-et-manifestants-attendent-les-chefs.

En date du 21 septembre, le 5454 est de retour à la Cour supérieure du Québec, car la société d'État a déposé une troisième demande d'injonction contre ses employé·e·s. David Clément déplore l'acharnement de l'employeur pour contrer les moyens de pression de la section locale : « La SQDC qui parle de simplicité, de proximité, de dépassement de soi, bien, elle a fait une troisième requête au tribunal pour obtenir des ajouts aux deux injonctions qu'on a déjà et qui limitent quand même assez largement nos différents moyens d'actions qu'on peut entreprendre. »[113]

La SQDC a fait de multiples demandes. Certaines ont été acceptées, d'autres refusées. Par exemple, l'employeur a exigé un maximum de cinq grévistes par succursale durant le piquetage.[114] Or, le juge a refusé cette demande qui se veut très contraignante, voire oppressante. En effet, des travailleuses et travailleurs n'auraient tout simplement pas été en

[112] Andy St-André, « Plusieurs partisans et manifestants attendent les chefs », 15 septembre 2022, TVA *Nouvelles,* https://www.tvanouvelles.ca/2022/09/15/plusieurs-partisans-et-manifestants-attendent-les-chefs.
[113] David Clément, *Info-Syndicale du 21 septembre 2022*, SCFP-5454.
[114] *Ibid.*

mesure de faire du piquetage, et donc de toucher l'allocation de grève. Malgré tout, le 5454 aurait évidemment trouvé des solutions si de telles dispositions avaient été acceptées par le tribunal, par exemple, en organisant un piquetage alterné. Toutefois, une telle interdiction aurait eu pour conséquence d'annihiler le rapport de force du syndicat.

De plus, la SQDC exigeait que les membres restent à trois mètres des succursales. Le juge a toutefois ordonné aux grévistes de garder une distance de deux mètres des portes des magasins. Par ailleurs, la SQDC a tenté d'empêcher les employé·e·s de poser des autocollants sur les établissements. Cependant, le magistrat a maintenu la limite de 25 autocollants, en précisant qu'ils ne doivent pas obstruer plus de 25 % d'une vitrine.[115] Cette décision s'est expliquée par l'immense créativité des membres depuis l'injonction du 10 septembre. En effet, bien que les grévistes aient respecté la limite de 25 autocollants ou affiches, ils se sont assurés que ceux-ci couvrent le maximum d'espace sur les fenêtres. Après l'injonction du 10 septembre dernier, l'exécutif du 5454 s'était empressé de commander une quantité impressionnante d'autocollants grand format, afin de riposter contre la limite de 25 collants imposée. Les membres disposaient initialement de collants de dimensions 3" x 3" et 4" x 8", mais l'interdiction obligeait l'utilisation de format 8 ½ » x 17" afin de demeurer visible pour la clientèle et les passants.

Photo prise avant l'injonction montrant la différence entre les petits et grands autocollants.

[115] David Clément, *Info-Syndicale du 21 septembre 2022*, SCFP-5454.

Finalement, l'une des demandes les plus restrictives formulées par la SQDC était l'interdiction totale de tout bruit sur les lignes de piquetage. La société d'État souhaitait bannir l'utilisation de sifflets et de porte-voix. Néanmoins, le tribunal a plutôt ordonné de limiter le bruit excessif : en tenant compte non seulement du volume, mais aussi de la fréquence et de la durée.[116]

Interrogé sur l'intensité de la judiciarisation de la grève, marquée par trois injonctions, le président du SCFP-Québec a indiqué que ce nombre de recours n'était pas exceptionnel, mais plutôt courant dans le contexte actuel des conflits de travail au Québec :

> Moi, il n'y a plus rien qui me surprend, mais je pense que c'était de bonne guerre. Malheureusement, quand on parle de relations de travail au Québec, depuis les dix dernières années, on judiciarise beaucoup nos dossiers. Des injonctions, amenez-en, on a les reins solides, on a les finances et les avocats pour gérer ça. […] Le monde du travail a changé. Les employeurs sont devenus très frileux. Aujourd'hui, dès qu'on pose un autocollant, ils réagissent. Je pense que c'est légitime de montrer notre insatisfaction, mais ce qui vous est arrivé à la SQDC, je trouvais juste ça drôle. Pour avoir participé à plusieurs piquetages, souvent, vous aviez des craies, de la peinture qui s'enlève, c'est quelque chose que tous les syndicats font, et les mises en demeure sont envoyées. On fait avec, ça fait partie de la *game*.[117]

Le 22 septembre, les grévistes se mobilisent devant les bureaux de Radio-Canada à l'occasion du *Débat des chefs*. À l'arrivée du premier ministre Legault, les membres du 5454 scandent : « Grève générale illimitée, ce ne sont pas des injonctions qui vont nous faire plier ! »[118] Un slogan inspiré de ceux lancés pendant la grève étudiante de 2012.

Le 26 septembre, les ressources humaines envoient aux membres du 5454 une correspondance anonyme pour lancer un appel au calme. Voici un extrait de la lettre : « Nous avons malheureusement assisté récemment à certains débordements notamment envers des gestionnaires et des clients qui ont fait l'objet d'intimidation ce qui a amené à l'émission d'ordonnances par la Cour supérieure du Québec. »[119] Le président du 5454 dénonce cette missive qu'il juge dégradante pour les membres du syndicat : « La SQDC nous dépeint comme une bande d'Ostrogoths, tandis qu'elle se pose comme un bon père de famille. »[120] Il rajoute : « Si des cas graves d'intimidation avaient eu lieu, la police serait intervenue. En réalité, parmi

[116] David Clément, *Info-Syndicale du 21 septembre 2022*, SCFP-5454.
[117] Patrick Gloutney, *Entrevue réalisée dans le cadre du SCFP-5454,* 4 septembre 2024.
[118] Ce slogan s'est imposé au fil des injonctions et a perduré au cours des mois suivants.
[119] SQDC – Ressources humaines, « La situation actuelle », Correspondance de la SQDC s'adressant aux membres du SCFP-5454, 26 septembre 2022.
[120] David Clément, *Info-Syndicale du 27 septembre 2022*, SCFP-5454.

les nombreuses interventions policières, aucune n'a abouti à des arrestations, à des accusations ou à des constats d'infractions. Au contraire, les policier·ère·s, solidaires à notre cause, nous encourageaient à ne pas lâcher. »[121] D'ailleurs, il semble que l'un des objectifs de la lettre soit d'inciter les grévistes à affaiblir leur rapport de force. La SQDC commence par préciser : « La grève est un droit. Nous le respectons. C'est votre décision, succursale par succursale. »[122] Elle ajoute ensuite que des employé·e·s auraient demandé aux gestionnaires comment mettre fin à la grève dans leur magasin ou comment mener leurs propres négociations au niveau local.[123] Finalement, aucune succursale n'a choisi de s'isoler pour négocier.

D'ailleurs, le mois de septembre est marqué par la propagation de rumeurs. En effet, des gestionnaires affirment que certaines succursales seront fermées pour de bons si les conseiller·ère·s restent trop longtemps en grève, ou bien, que des personnes allait tout simplement être renvoyées. Toutefois, pour le syndicat, il est évident que la SQDC n'envisagera pas de telle option, au risque de commettre un suicide politique.[124]

En sommes, le mois de septembre 2022 constitue le mois le plus mouvementé de cette grève. Les différents évènements relatés plus haut montrent bien que la SQDC préfère judiciariser le conflit plutôt que de le régler rapidement, à la satisfaction des conseiller·ère·s qu'elle emploie. Pourtant, la société d'État a amplement les moyens de payer. David Clément affirme : « À la SAQ, 11 % des revenus sont consacrés aux salaires, tandis qu'à la SQDC, c'est environ 7 %. C'est là, la distinction. Nous voulons notre part du gâteau, et nous allons nous battre jusqu'au bout pour l'obtenir ! »[125]

Octobre 2022

Le 6 octobre, dans une publicité du SCFP-Québec, des membres de la section locale partagent leurs réalités en tant que conseiller·ère·s en cannabis. Karine Simard déclare qu'en travaillant 30 heures par semaine, elle ne peut pas vivre de son salaire, puis souligne : « Je ne sais même pas comment mes collègues qui ont des enfants et une voiture y arrivent. »[126] Léa Isabelle, de son côté, ajoute : « En termes de richesse monétaire, oui, je suis pauvre. On gratte

[121] David Clément, *Info-Syndicale du 27 septembre 2022*, SCFP-5454.
[122] SQDC – Ressources humaines, « La situation actuelle », Correspondance de la SQDC s'adressant aux membres du SCFP-5454, 26 septembre 2022.
[123] *Ibid.*
[124] David Clément, *Info-Syndicale du 15 septembre,* SCFP-5454.
[125] *Ibid.*
[126] SCFP-Québec, « SQDC, pauvre en travaillant pour une société d'État », 6 octobre 2022. Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/scfpquebec/videos/388892403307208/?st=OqTpBxFoR1.

les fonds de tiroir pour s'assurer d'avoir de quoi manger… Beaucoup de colère, parce qu'en tant de maman, j'aimerais pouvoir offrir à mes enfants tout ce que je veux. Il y a des activités que je ne peux pas faire avec mes filles, et il y a des choses que je ne peux tout simplement pas acheter. »[127] Marc Fraser, quant à lui, insiste sur les difficultés d'accéder à la propriété : « Je suis locataire… Je pense que ce serait difficile de devenir propriétaire. »[128] Enfin, Raphaël Boily témoigne également de sa situation financière : « Le salaire que j'ai actuellement me force à une simplicité volontaire. Je paie mes achats à crédit, et on équilibre au final *paycheck to paycheck*, pour parler en bon français… Donc oui, ça fait clairement partie de la réalité, et je sais pertinemment que je ne fais pas partie de la classe moyenne. »[129]

En ce qui concerne la négociation, après deux mois sans rencontre, les deux partis sont convoqués par le conciliateur, le 7 octobre. Cependant, deux jours plus tard, le syndicat accuse le Conseil du Trésor d'avoir fait dérailler les négociations. En effet, le comité patronal a avoué en fin de journée que le Conseil du Trésor refusait de lui accorder un mandat qui « aurait permis de négocier un salaire pour les membres du 5454. »[130]

Le 12 octobre, des grévistes manifestent au siège social. Simultanément, une délégation du 5454 se présente au bureau du ministre responsable des Services sociaux, Lionel Carmant. Un échange courtois a lieu entre le ministre et les porte-parole du syndicat, Sarah Nassar et Marie-Douce Robillard. Carmant reconnaît l'expertise des conseiller·ère·s en cannabis, et réaffirme son engagement à transmettre leurs revendications à ses collègues.[131]

Le 17 octobre, le SCFP-5454 est en grève depuis 5 mois, tandis que la SQDC célèbre son 4e anniversaire. Le 20 octobre 2022, les membres du 5454 manifestent à Québec devant l'Assemblée nationale du Québec dans le cadre de la cérémonie d'assermentations des

[127] SCFP-Québec, « SQDC, pauvre en travaillant pour une société d'État », 6 octobre 2022. Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/scfpquebec/videos/388892403307208/?st=OqTpBxFoR1.
[128] *Ibid.*
[129] *Ibid.*
[130] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Conseil du Trésor fait dérailler les négociations », 9 octobre 2022, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid0JRegdZYijPBPzbUq2mQoKGyLBvgH91daiqygz7Si31hc4rJjv76QWkg5gus6aFRil.
[131] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Manifestation devant le bureau de Lionel Carmant », 13 octobre, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid02TZkjrrVVmRrnxetmtdPk59kU76qHjhoqZb6vNrvoNkGcXbCxWdG2vgaYYpdGBW9nl.

nouveaux ministres.[132] Des enseignants sont également sur place pour faire entendre leurs revendications. Cependant, ce sont les grévistes « pas contents » du 5454 qui retiennent l'attention de Jean-René Dufort, journaliste et animateur de la populaire émission *Infoman.* Interrogé par Dufort, David Clément déclare : « La seule chose qu'on demande pour régler, c'est d'avoir un salaire comparable aux autres sociétés d'État, mais vu qu'on conseille du pot, on dirait qu'il y a des blocages à la table de négos. »[133]

Photo de Yannick Dufresne | @artistelegrandyank | Jean-René Dufort et David Clément, président du 5454, lors de la manifestation à l'Assemblée nationale lors de l'assermentation des ministres de la CAQ le 20 octobre 2022.

La manifestation à Québec marque la première apparition du Poing-Jonction, une œuvre symbolique en papier mâché créée par les membres de la succursale de Joliette à partir des feuilles des différentes injonctions transmises par la SQDC. Ce poing levé rouge, emblème des luttes ouvrières et socialistes, est devenu pour la section locale 5454 un puissant symbole de

[132] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Manifestation à l'Assemblée nationale pour la cérémonie d'assermentations des nouveaux ministres », 20 octobre 2022, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid02zPXPom9F1ohFUgaoGpC7zXPGHGrd54616L1EqRN3zKqwGr7N3BaQvCgVt5p5ajKRl.

[133] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Infoman », 29 octobre 2022, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/reel/1245229509653167.

leur irrévérence. Il incarne leur détermination à résister face à une société d'État qui persiste à réprimer leur mouvement de grève, tout en soulignant leur résilience face aux mesures judiciaires. Et de la résilience, les membres du 5454 en ont eu besoin. Sarah Nassar rappelle l'hostilité de la SQDC tout au long du conflit : « Au début, ils ont envoyé des mises en demeure à nos délégué·e·s et à nos militant·e·s déployés pour faire du maraudage. Après, c'étaient des injonctions par-dessus des injonctions. À un moment donné, le nombre d'injonctions était indécent. »[134] C'est dans ce contexte de répression que l'idée du Poing-Jonction a émergé. L'objectif était non seulement de transformer ces injonctions en un symbole de persévérance, mais aussi de narguer gentiment l'employeur. Comme le précise Nassar, pour le 5454, c'était une manière de dire à la SQDC : « Envoyez-nous vos injonctions, nous les transformerons en quelque chose d'artistique et de symbolique. »[135]

Photo de Yannick Dufresne | @artistelegrandyank | Just2buyMyWeed brandissant le poing-jonction à la manifestation du 20 octobre 2022 à Québec devant l'Assemblée nationale.

Photo de Yannick Dufresne | @artistelegrandyank | Manifestation à l'Assemblée nationale le 20 octobre 2022 pour la cérémonie d'assermentions des ministres.

[134] Sarah Nassar, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 19 décembre 2025.
[135] *Ibid.*

Devant l'Assemblée nationale, le président du 5454 insiste sur la nécessité d'une intervention du Conseil du Trésor pour débloquer la négociation, comme ça avait été le cas pour la première convention. À l'époque, la SQDC désirait maintenir le salaire indécent de 14 $ de l'heure lorsque les membres demandaient un salaire à peine suffisant pour survivre. Quelques jours après l'intervention du Conseil du Trésor, une entente était signée.[136] David Clément critique également les déclarations de François Legault : « le premier ministre dit que sa job c'est de créer des emplois permettant de pouvoir s'acheter des maisons… Pourtant, on nous contraint dans des budgets de cégépiens, de jobs étudiantes. »[137]

D'ailleurs, Clément souligne bien l'ironie de la situation dans l'Info-syndicale suivant la manifestation à Québec. Il précise que certains journalistes, notamment Nathalie Normandeau et Luc Fernandez, des chroniqueurs qui ne sont généralement pas pro-syndicaux, ont pris position à la radio en faveur des conseiller·ère·s en cannabis. En effet, ces derniers sont d'avis que les salaires à la SQDC doivent être similaires à ceux de la SAQ. Même Mario Dumont, incrédule, a rappelé à Jacques Farcy que le quart de ses succursales étaient en grève depuis plusieurs mois, lorsque le PDG affirmait que la grève à la SQDC ne leur causait aucune perte.[138]

Or, le 24 octobre, les employé·e·s de la succursale d'Aylmer déclenchent à nouveau une grève générale illimitée, après avoir été contraints de reprendre le travail deux mois plus tôt. La judiciarisation du dossier visant à mettre fin à leur grève n'a pas découragé les membres, qui sont retournés manifester dès qu'ils en ont eu l'occasion.[139]

Le 26 octobre, 23 établissements ferment leurs portes en raison d'une « rencontre interne » réunissant les gestionnaires et la haute direction dans un club de golf.[140] Le 5454 avait bien fait ses devoirs. La direction a été surprise d'apprendre que le syndicat avait eu vent de l'événement, et même de l'adresse. Le 5454 a préparé un comité d'accueil, qui s'est présenté devant les agent·e·s de sécurité protégeant l'accès au bâtiment.

---

[136] David Clément, *Info-Syndicale du 25 octobre 2022,* SCFP-5454.
[137] *Ibid.*
[138] *Ibid.*
[139] *Ibid.*
[140] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Rencontre interne », 27 octobre 2022, https://www.facebook.com/share/p/1DXcA5AuHT/.

Photo transmise par le SCFP-5454 | Les grévistes accueillent les gestionnaires en « rencontre interne ».

Le 29 octobre, plusieurs manifestations ont cours simultanément dans sept régions du Québec. Tous les conseiller·ère·s d'une même région administrative se rejoignent dans une succursale de leur secteur.[141] Voici les différents lieux de rencontre selon les régions :

Région	Succursale
Montérégie	**Saint-Jean-sur-Richelieu**
Montréal	**Rosemont**
Outaouais	**Aylmer**
Bas-Saint-Laurent	**Rimouski**
Québec	**Des Saules**
Lanaudière	**Joliette**
Laurentides	**Saint-Jérôme**

[141] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Invitation aux manifestations régionales », 26 octobre 2022, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid0ZBD53njfAtqA6nx4CdwxipF3VQAUh6NMVcz5nazXqtJ61xDYEAM4R43H9GdfHAn4l.

Novembre 2022

Bien que la température commence à descendre graduellement, la ténacité des conseiller·ère·s ne fait que monter. En effet, le 1er novembre, Jacques Farcy prononce un discours devant la Chambre de commerce de Montréal. Des manifestant·e·s du 5454 sont présents pour montrer leur mécontentement et jouent au chat et à la souris pour accueillir le PDG.[142] En Info-Syndicale, le président rappelle à ses membres que 99 % de la négociation est terminé, mais qu'il reste à régler la grille salariale et la rétroaction. Il tient également à rassurer les employé·e·s sur certaines rumeurs de fermetures :

> C'est certain qu'il y a toujours une possibilité, comme dans tout conflit de travail, que la compagnie ferme des succursales et ferme ses portes, mais on n'est pas le dépanneur du coin. On est une société d'État. Ça ne doit pas être leur première option… À l'heure actuelle, il n'en a pas de fermeture définitive, ce qu'on voit, ce sont des gestionnaires qui quittent le navire. Les succursales de Lévis, Shawinigan et Mont-Tremblant sont fermées de manière temporaire. Ne laissez-vous pas berner par les rumeurs.[143]

D'ailleurs, l'exécutif annonce avoir demandé des arbitrages pour deux succursales qui sont toujours à leur première convention collective afin de s'assurer que tout le levier nécessaire soit mis en place. Les élu·e·s du 5454 sont assez confiant que les arbitres vont leur donner raison ou du moins, en partie.[144]

Photo transmise par le SCFP-5454 | Banderole suspendue au Centre de commerce mondial de Montréal.

[142] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Réaction du discours de Jacques Farcy devant la Chambre de commerce », 2 novembre 2022, Facebook, consulté en juin 2024, :https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid0Wy6hVXqWbmcf3KpwVGs74uEL9PR63JZVLbsmMDJgKmDuZFvJCpYiH3afCS4jfAMnl.
[143] David Clément, *Info-Syndicale du 1er novembre 2022*, SCFP-5454.
[144] *Ibid.*

Le 10 novembre, des manifestant·e·s protestent au Centre de commerce mondial qui accueille un des bureaux du Conseil du Trésor. Les employé·e·s du centre sont alors dérangés pendant au moins un quart d'heure. Notons que les manifestations à cet endroit étaient considérées par plusieurs comme l'un des moyens de pression les plus efficaces pour mobiliser les nouvelles personnes militantes. Jacob Grauer déclare à ce sujet : « chaque fois qu'on brassait la chambre de commerce, en faisant des flash mobs, c'étaient des évènements très l'fun, et les gens un petit peu moins militants ça leur donnait une petite fougue, c'était un gros évènement de déranger la paix sociale. »[145] Sarah Nassar précise que les manifestations au Centre de commerce mondial étaient avant tout symboliques : « C'est un endroit bien connu où les syndicats se rassemblent pour protester. »[146] Elle ajoute que ces événements se poursuivaient dans les rues de la métropole : « Montréal étant centrale, cela nous permettait de cibler d'autres succursales non syndiquées ou affiliées à la CSN. C'est ainsi qu'est né le concept de SQDC-Mobile, qui centralisait nos actions et nous permettait de surprendre l'employeur, tout en évitant de toujours concentrer nos efforts au bureau chef. »[147]

Photo transmise par le SCFP-5454.

Le 18 novembre, des membres du 5454 manifestent devant les bureaux de circonscription des ministres du Travail et des Finances. Le Poing-Jonction fait également une apparition remarquée, frappant symboliquement à la porte du cabinet d'avocats Lavery, qui a obtenu les injonctions pour la SQDC.[148] Une fois de plus, le 5454 utilise l'humour pour narguer celles et ceux qui ont contribué à réprimer leur mouvement.

Le 20 novembre, la succursale de Repentigny adopte à forte majorité le pouvoir

[145] Jacob Grauer, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 8 juillet 2024.
[146] Sarah Nassar, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 19 décembre 2025.
[147] *Ibid.*
[148] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Visite des bureaux des ministres du Travail et des Finances », 18 novembre 2022, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid0TBhKSNaHWQMggiA2oNSRJjqM9URq1jV91BMDbm8Ad1rve3DKoJPZr73iTGbfSc3jl.

de déclencher une grève générale illimitée au moment jugé opportun.[149] Le 24 novembre, le 5454 réagit au deuxième rapport trimestriel de 2022 qui inclut le mois de juin à septembre 2022. Cette période couvre donc un trimestre où avait lieu le conflit de travail. Le constat est clair : la clientèle déserte les succursales pour retourner vers le marché noir. Le président du 5454 déclare en Info-Syndicale : « Contrairement à ce que la SQDC nous dit, comme quoi la grève ne sert rien, que la mission sociale continue à marcher. Ce rapport leur a donné tort, et ils ont été obligés de dire que notre grève a plombé leur capacité de capter le marché illicite, et que si elle durait longtemps, la société d'État aurait de la difficulté à garder les gens dans le marché licite. »[150] Pour le 5454, ce sont les conseiller·ère·s en cannabis qui contribuent à fidéliser la clientèle au marché licite. Un lien de confiance et de proximité s'est développé entre les client·e·s et les travailleuses et travailleurs de la SQDC. Un lien que la société d'État a décidé de rompre à mesure de laisser pourrir le conflit pour des raisons qui semble davantage idéologique qu'économique.[151] La SQDC a perdu beaucoup de client·e·s, ce qui est déplorable pour une société d'État censé capter le marché noir en distribuant du cannabis légal et sécuritaire à la population québécoise.

Dans un article paru le 24 novembre dans *L'actualité*, Lia Lévesque affirme que les « négociations sont au point mort »[152] après six mois de grève. La dernière rencontre entre les deux parties remonte au 7 octobre dernier, puis aucune date n'est prévue avec le conciliateur dans les prochaines semaines. Le président de la section locale déclare : « Les membres de notre syndicat ont été extrêmement clairs : ils ne veulent pas accepter et ils ne veulent pas que le syndicat propose des choses qui nous amèneraient à confirmer qu'on est une sous-classe des salariés de l'État. »[153] Sarah Nassar précise de son côté que la SQDC a tout fait en son possible pour repousser les rencontres de négociation. Elle explique que le comité patronal essayait clairement de gagner du temps, en espaçant les rencontres de négociation, voire en les remettant pour gagner du temps, sous prétexte qu'il n'avait pas de disponibilité un certain mois. Parfois,

[149] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Adoption d'un mandat de GGI par Repentigny » 20 novembre 2022, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid02DsoEJhD4MoGMyE57tBWa9baV1CTuCCJ1NPyU4dmbesNVNRtjB4pqBSbyaEUhn1iUl.
[150] David Clément, *Info-Syndicale du 24 novembre,* SCFP-5454.
[151] *Ibid.*
[152] Lia Lévesque, « Six mois de grève à la SQDC: les négociations sont au point mort », *L'actualité,* 24 novembre 2022, *https://lactualite.com/actualites/six-mois-de-greve-a-la-sqdc-les-negociations-sont-au-point-mort/.*
[153] *Ibid.*

l'employeur disait vouloir réfléchir aux propositions du syndicat, pour ne pas donner de réponse la journée même.[154]

Le 28 novembre, le 5454 célèbre ses six mois de grève et annonce par la même occasion la nomination d'un arbitre par le ministère du Travail dans le dossier de Neufchâtel, toujours sans première convention collective.[155]

Décembre 2022

En date du 1er décembre, des membres du 5454 rejoignent la capitale pour manifester. David Clément et Sarah Nassar ont l'occasion de faire un point de presse à l'Assemblée nationale, accompagnés d'élu·e·s de Québec solidaire : Alexandre Leduc et Christine Labrie. Sur sa page Facebook, le 5454 déclare : « Malheureusement, bien qu'une rencontre avec Sonia LeBel fût en préparation depuis quelques jours, celle-ci a finalement été refusée à la veille de notre manifestation. »[156] Il renchérit : « Nous sommes toujours disponibles si le dialogue est encore un outil utilisé par le Conseil du Trésor afin d'en arriver à des ententes raisonnées. »[157]

Le 6 décembre, après 199 jours de grève, le conciliateur réunit à nouveau les deux parties. Au cours de cette rencontre, la SQDC propose une offre CSN bonifiée. Pourtant, l'entente CSN, soumise en juillet, avait été rejetée par les membres. Le 5454 avait même pris la peine de la faire connaître aux conseiller·ère·s, malgré le fait que la société d'État n'avait pas déposé d'offre hostile le forçant à aller en assemblée générale. Aucun vote formel n'avait eu lieu, mais de nombreux participants avaient clairement refusé de descendre en dessous de l'offre exploratoire transmise par le syndicat, beaucoup plus ambitieuse que l'entente CSN.

Néanmoins, afin de prouver que l'exécutif du 5454 était toujours en phase avec sa base, celui-ci convoque une assemblée générale officielle le 11 décembre. Ce jour-là, 180 employé·e·s se rassemblent, marquant un record de participation depuis la fondation du syndicat. Lors du vote, l'offre de la SQDC est rejetée à 94 % : 17 succursales sur 26

---

[154] Sarah Nassar, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 19 décembre 2025.
[155] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Six mois de grève et nomination d'un arbitre à Neufchâtel », 28 novembre 2023, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid02B19G9RUyfWD6aAENG3pFLfSSafrVL7wobz9x9BcsxbF3ppVQS8Jisb2tXGA41vT9lA.
[156] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Annulation rencontre avec Sonia Lebel », 2 décembre 2022. Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid02ehrBVbjoS82Wtyss1pJDJiVCDKsWsMthfUeJta8miw5RFoR781XBmAqoF615tBmml.
[157] *Ibid.*

désapprouvent à l'unanimité la proposition. Ce résultat démontre la détermination des conseiller·ère·s en cannabis à poursuivre leur lutte, malgré le temps des fêtes et l'hiver qui approchent, et confirme qu'ils refusent d'être le *cheap labor* des sociétés d'État, même après six mois de grève.[158]

Photo de Yannick Dufresne | @artistelegrandyank | Manifestation à Québec le 1er décembre 2022.

Janvier 2023

L'année 2023 commence abruptement. La succursale de Mont-Tremblant, fermé depuis plusieurs semaines, propose dorénavant le service de livraison le jour même. De son côté, le magasin de Bouvier, très occupé, est transformé en point de collecte à partir du 6 janvier.[159] Le 12 janvier, 30 jours après le rejet de la proposition, la SQDC n'a toujours pas déposé de contre-offre, et aucune date de négociation n'est prévue dans les prochains jours. La société d'État semble avoir été prise au dépourvu, convaincue que les membres auraient accepté l'offre avant les fêtes. Le 13 janvier, le président du 5454 dénonce la livraison en 90 minutes à l'émission de

[158] David Clément, *Info-Syndical du 13 décembre 2022*, SCFP-5454.
[159] David Clément, *Info-Syndicale du 12 janvier 2023,* SCFP-5454.

Nathalie Normandeau au 98,5. Pour le syndicat, cette stratégie vise à remplacer les succursales fermées.[160]

Photo transmise par le SCFP-5454 | Membres ayant assisté 33e Congrès du SCFP-Québec.

Le 19 janvier, le 33e Congrès de la FTQ se tient au Palais des Congrès de Montréal. Les membres du 5454 sont accueillis par 1200 délégué·e·s de partout à travers le Québec. Cet évènement a donné de la visibilité au 5454, en plus de permettre aux grévistes de fraterniser et de faire le plein d'énergie militante. Au cours de celui-ci, la section locale a également amassé des fonds pour poursuivre un conflit qui prend des dimensions de plus en plus importantes pour l'avenir des conditions de travail au sein des sociétés d'État québécoises. Clément mentionne à ce sujet : « À la suite de notre présence au Congrès de la FTQ, il y a plusieurs sections locales de partout à travers le Québec qui veulent s'assurer de nous aider, pour s'assurer que la SQDC ne pave pas le chemin aux autres sociétés d'État pour venir détruire les conditions de travail des travailleurs, travailleuses. »[161] Quant à Danick Soucy, vice-président du secteur des sociétés d'État du SCFP-Québec, il déclare dans une entrevue réalisée pour ce recueil : « On fait face à un gouvernement qui a clairement des politiques d'appauvrissement de la population et des politiques de destruction des sociétés d'État. »[162] Interrogé sur l'éventualité que le

[160] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Participation du président du 5454 à l'émission de Nathalie Normandeau », 15 janvier 2023. Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid02AdC6CgnH4dyuW8DVVKEXdfsxVb6kiWLTVvCoRkmyKFH5DsSbaCrqKnGNXm5t69M1l.
[161] David Clément, *Info-Syndicale du 25 janvier 2023,* SCFP-5454.
[162] Danick Soucy, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 21 août 2024.

gouvernement adopte dorénavant une stratégie consistant à laisser perdurer les conflits de travail dans le secteur public, notamment dans le cas d'une grève générale illimitée, il répond :

> De notre côté, au SCFP, on ne recommandera jamais à nos membres de signer une convention collective qui les appauvrit… ce n'est pas envisageable, et ce n'est pas bien représenter ses membres. Au début, la SQDC vous offrait 1 % d'augmentation par année. Ça ne marche pas. Si c'est là que le gouvernement veut aller, nous, on a des reins solides, et on va s'assurer que notre monde soit capable de couvrir leurs besoins essentiels.[163]

À partir du 23 janvier, une publicité du SCFP tourne dans les différentes radios du Québec qui souligne l'importance du travail des conseiller·ère·s en cannabis dans l'accomplissement de la mission sociale de la SQDC. L'annonce interpelle également le premier ministre : « M. Legault, il est temps de régler, en assurant un salaire digne d'une société d'État en 2023 ! »[164] Le 28 janvier, le 5454 déplore que certaines succursales soient des points de collecte seulement : « Pas de conseil, pas d'accompagnement, pas de service ! Juste de la vente dépersonnalisée »[165]. L'inaction du gouvernement dans ce dossier démontre à quel point la CAQ fait fi non seulement de la mission sociale de la SQDC, mais aussi du respect envers les client·e·s dont les succursales ont été transformées en points de collecte. En conséquence, ces derniers se retrouvent privés d'un service essentiel de sensibilisation et d'éducation. Par exemple, une personne expérimentant le cannabis pour la première fois n'a pas accès aux conseils nécessaires pour adopter une consommation responsable et minimiser les risques associés à son usage. Sarah Nassar précise que le comité de négociation a beaucoup misé sur l'expertise des conseiller·ère·s pour faire valoir leurs revendications. En entrevue, elle déclare :

> On partait vraiment de loin. L'employeur nous considérait comme de simples commis-caissiers. Mais notre objectif était de montrer que nous étions qualifiés et les mieux placés pour éduquer et vulgariser les informations concernant la consommation de cannabis. Nous voulons que les client·e·s fassent des choix adaptés à leurs besoins, mais selon nos conditions. C'était donc une approche de réduction des méfaits, tout en adoptant une attitude bienveillante, non moralisatrice et non infantilisante.[166]

---

[163] Danick Soucy, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 21 août 2024.
[164] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Publicité radiophonique », 26 janvier 2023. Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid0eZ77Nr2PARZ2ZjjiNxi8jaAAN26Z68NfsVhdJFGV8kcg6MGiuNC7WAhZdBaevmBgl.
[165] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « « Pas de conseil, pas d'accompagnement, pas de service ! Juste de la vente dépersonnalisée[165] », 28 janvier 2023, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid0q3QXbhu4BRtLVs8xm89kqKyVji5oB31sbCkZMfui7vtj7oKJHGo2uG2i1Zg7ZPPyl.
[166] Sarah Nassar, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 19 décembre 2025.

D'ailleurs, pour résister au froid et combattre l'ennui, les membres du SCFP-5454 organisent un événement hebdomadaire dans la métropole : la SQDC-Mobile. Chaque semaine, ces mobilisations rassemblent des grévistes de diverses régions du Québec, offrant une occasion idéale pour décorer plusieurs succursales, sensibiliser les client·e·s au conflit touchant d'autres établissements et échanger avec des collègues non syndiqués. Les membres ciblent des succursales situées près des stations de métro afin de maximiser le nombre de succursales visitées. D'autres succursales à travers le réseau utilisent la neige non seulement pour attirer les regards, mais aussi pour se protéger du froid. C'est notamment le cas de la succursale de Saint-Hyacinthe, où un fort est construit.

Photo transmise par le SCFP-5454 | Fort construit à Saint-Hyacinthe.

Février 2023

Le 1er février, les grévistes se rendent encore une fois devant le bureau de comté de Lionel Carmant pour lui dire qu'il est temps que le conflit se règle une bonne fois pour toutes.[167] Dès le lendemain, le 2 février, des syndiqué·e·s manifestent au siège social et c'est l'occasion parfaite pour profiter de l'hiver en se disputant un match de hockey ou en jouant dans la neige.[168]

Pour Karine Simard, ce genre d'évènement est un parfait exemple de la ténacité des membres, mais représente surtout l'un des meilleurs moyens de pression contre l'employeur. En effet, elle précise : ce qui a fait avancer le plus nos revendications d'après moi, c'est notre bonne humeur. On avait du plaisir. On avait toujours hâte de se voir, de jouer dehors avec nos amis… C'est ça qui a fait avancer nos choses. C'est l'humanité des membres, ça n'a pas été des

[167] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Manifestation au bureau de Lionel Carmant », 2 février 2023. Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid02AckkfsmBMHa5wDy8BxhwsKB6t5i4x2RwZjuHXGiM7ycxfLKXWvW2vN2kXF5Q1YyDl.
[168] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Manifestation hivernale au siège social », 3 février 2023, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid0P2tQvFk8cMpkyQihoMotxzeMMwe4wM9Si7LWC11yHpn4S48NDVYENtsxAASb52avl.

techniques apprises à l'école, ç'a été l'authenticité des gens. »[169] Le président du 5454 partage cet avis, ajoutant que la joie de se retrouver lors de ces rassemblements au siège social a joué un rôle essentiel dans le maintien de la mobilisation, malgré que certaines personnes issues du monde syndical éprouvaient des doutes quant à cette approche :

> Les manifestations au siège social, c'est clair que ce n'est pas ça qui a réglé notre convention, je pense que ç'a créé de la division au sein du siège social, mais pour nous c'était important, c'est la gang qui voulait aller là-bas. C'était une façon, et je crois que c'est toujours important dans une lutte, de se réapproprier son milieu de travail et un espace public collectif, un peu comme dans le temps des *Occupy,* mais y'a pleins de syndicats qui venait me voir pour dire : « David, tabarnak, le monde est assis sur des chaises et ne câlice rien » et moi je leur disais : « On occupe le siège social, ça fait 20 fois qu'on vient icitte, les activités, on les a toutes faites… », mais ça les faisait capoter les autres syndicats, tandis que nous autres, je pense, ça rassurait notre monde, ça donnait un esprit collectif, et ça faisait capoter les boss de nous voir heureux, t'sais, ils en revenaient pas qu'on était heureux là-dedans, que beaucoup de gens s'étaient déplacés, qu'on sortait jouer au hockey ou quoi que ce soit ou qu'on se faisait un petit lunch, comme si on se faisait une sortie au parc.[170]

Photo de Yannick Dufresne | @artistelegrandyank | Manifestation à l'Assemblée nationale en date du 1er décembre 2022.

Cependant, malgré ces moments de solidarité et de bonne humeur, l'hiver s'est avéré de plus en plus difficile à surmonter pour les grévistes. Le froid intense et l'absence de nouvelles

[169] Karine Simard, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 3 juillet 2024.
[170] David Clément, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454*, 5 juillet 2024.

concrètes sur la table de négociations ont fortement pesé sur le moral des membres. Jacob Grauer se souvient de cette période éprouvante pour son équipe :

> À partir de novembre 2022… On commençait à manquer de souffle pis on a eu de la misère… Passez son piquetage pendant les grands froids de janvier et février… L'hiver a été rude… Je dirais aussi qu'il y a un petit peu de doute février 2023, quand ça faisait 9 – 10 mois qu'on était en grève. On n'avait pas de nouvelle de la table de négos… c'était un peu sur un *stand still*… pis on se demandait où ça s'en allait, c'est dur de lutter quand tu ne vois pas la lumière au bout du tunnel.[171]

Malheureusement, d'autres défis attendent le 5454. À partir du 7 février, la succursale de Snowdon est provisoirement transformée en point de collecte, un rôle qu'elle devait assumer jusqu'au 11 février. Cependant, au 13 février, elle continue toujours à servir de point de collecte.[172] Entretemps, le 10 février, le 5454 et plusieurs de ses allié·e·s se rendent devant le bureau de comté de François Legault où Magali Picard, présidente de la FTQ, prend la parole pour exprimer la frustration des grévistes.[173]

Le 16 février, les membres, toujours mobilisés malgré le froid, retournent au siège social. Plusieurs hauts dirigeants de la SQDC sont présents, mais ils préfèrent ignorer les manifestant·e·s. Le 5454 déclarera : « aucun représentant de l'employeur ne nous a adressé la parole, préférant nous ignorer sous escorte de deux agents de sécurité et en appelant la police, dont l'intervention s'est soldée par des encouragements policiers. »[174]

La mobilisation se poursuit le 20 février avec une manifestation devant la nouvelle succursale de la SQDC située sur la rue Notre-Dame à Montréal. Les grévistes distribuent des tracts aux client·e·s, puis discutent avec les employé·e·s du magasin.[175]

Le lendemain, le 21 février, le 5454 critique publiquement le rapport trimestriel : « Le dernier rapport trimestriel de la SQDC démontre bien l'urgence d'agir afin de sauver la mission sociale et la crédibilité de cette jeune société d'État. Pour la première fois de son histoire et

---

[171] Jacob Grauer, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 8 juillet 2024.
[172] David Clément, *Info-Syndicale du 25 avril 2023*, SCFP-5454
[173] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Appui de Magali Picard, présidente de la FTQ », 11 février 2023. Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid02bQpaJ6ZA9V9cTUxCedw4TMKUNkjucujfaXv1bEtpT4YKdyyPWx1ApzemYCBjiiql.
[174] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Manifestation surprise au siège social de la SQDC », 17 février 2022. Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid0ua4GgMg8kNE93EVW5pEGWLdw68aaChuaBigHNZQn7TJajJdGPodAq1S2bityMMy2l.
[175] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Manifestation devant la nouvelle succursale de Montréal, rue Notre-Dame », 20 février 2022, consulté en décembre 2024, https://urlr.me/9sMFc.

pour une deuxième période consécutive, la SQDC affiche une réduction de ses ventes comparée à la même période l'année dernière, alors qu'elle détenait plusieurs succursales supplémentaires. »[176]

Le 22 février, c'est le début des « tracts-avions », une méthode de pression originale. Cette action consiste à fabriquer des avions en papier à partir de tracts du SCFP détaillant les revendications des conseiller·ère·s en cannabis. Ces « aéronefs » sont ensuite lancés en direction des portes d'une succursale pour atteindre le hall d'entrée. Cette initiative témoigne une fois de plus de la créativité des membres, qui doivent désormais respecter une distance minimale de deux mètres des portes des magasins. Ainsi, le message des conseiller·ère·s réussit à pénétrer à l'intérieur sans qu'aucun gréviste n'y entre physiquement. Pendant quelques jours de piquetage, le magasin de la station Peel se transforme en un véritable « aéroport ».

Le 25 février, dans un article paru dans le *Journal de Montréal,* le président du 5454 déplore l'absence de mouvement à la table de négociation : « On est dans une impasse totale. L'employeur qui a un manque flagrant de bonne foi est tombé dans l'arrogance et le mépris. »[177] Aucune rencontre n'a eu lieu entre les deux parties depuis deux mois. Concernant la dernière offre rejetée en décembre, le président mentionne qu'elle est similaire à celle de la CSN, mais qu'elle est néanmoins bonifiée par un « montant forfaitaire de 0,13 $/heure pendant 12 mois. »[178] Clément déclare : « On a pris ça comme une insulte, ce n'est pas vrai qu'on va être le *cheap labor* des sociétés d'État. Il n'y en a pas où les employés gagnent moins de 20,50 à l'embauche. »[179] Lorsque le président du 5454 est interrogé sur le dernier trimestre de la SQDC, il affirme : « Le gouvernement a engrangé 32 M$ de bénéfice net en trois mois. Tout ce dont on a besoin à la table de négo, c'est 1 M$ par année. »[180] Le 26 février, le 5454 déclare publiquement : « Depuis le 11 décembre, on a un employeur qui est assis sur ses lauriers. Le

[176] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Réaction au rapport trimestriel de la SQDC », 21 février 2022, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid02kMh1iFDcy1XCp9uS7uXSACBTbrXR4Fh1HEbr5uWRwBYs34TPJny6PRcjzcg6mjtMl.
[177] Jérémy Bernier, « Grève à la SQDC: une « impasse totale » », *Journal de Montréal*, 24 février 2023, https://www.journaldemontreal.com/2023/02/25/greve-a-la-sqdc-une-impasse-totale.
[178] *Ibid.*
[179] *Ibid.*
[180] *Ibid.*

Conseil du Trésor ne veut pas négocier de bonne foi, il veut imposer des conventions collectives par la peur. »[181]

Mars 2023

Le 9 mars, des membres du 5454 occupent simultanément les bureaux du Conseil du Trésor à Montréal et à Québec.[182] Le 13 mars, des militant·e·s se rassemblent devant les deux nouvelles succursales de la SQDC, située à Montréal et Longueuil.[183] Le 15 mars, en guise de solidarité, une délégation du 5454 se joint au Syndicat des cols bleus de Montréal, en grève pour 3 jours, devant l'hôtel de ville de Westmount.[184] La même journée, l'exécutif déplore que la SQDC n'ait toujours pas déposé d'offre pour le moment : « Notre employeur veut clairement laisser pourrir le conflit de travail au prix de la mission sociale et au prix de la migration de notre clientèle vers le marché noir. »[185]

Le 17 mars marque 300 jours de grève à la SQDC. Pour l'occasion**,** le 5454 publie ce message sur Facebook :

> Avec les offres salariales faméliques de la SQDC et au vu de la situation économique actuelle, les membres du 5454 n'ont rien à perdre, sauf peut-être le mépris, l'arrogance et la violence économique que nous offre quotidiennement notre employeur et le gouvernement du Québec. Au contraire, nous avons tout à gagner, soit le respect, la reconnaissance et surtout, un salaire comparable aux autres sociétés d'État ![186]

Le 22 mars, le gouvernement québécois annonce son budget annuel, des syndiqué·e·s du 5454 ont donc manifesté simultanément devant les bureaux de comté du ministre des

---

[181] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Mauvaise foi du Conseil du Trésor » 26 février 2023, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid02GHof4Wn8XdiWZfQkDN3opQWWc7UmeD3nByHgqKUF1MGfyxGDyxkzddut8BbqUGbJl.

[182] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Manifestations simultanées aux bureaux du Conseil du Trésor de Montréal et Québec », 10 mars 2023, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid0x5djxWjiGHNHWRuUXjozHtMdc9kGFzcBmLTbonJHnb6CAD1Xzm1FRQFS1z5j5oLsl.

[183] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Manifestation devant deux nouvelles succursales », 13 mars 2023, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid0U7kiVTXdD7J9rHaV2SE1fpFgCJLCqorEJoo2G83sA2mLyHTGhUdDRxm3TcWR3UnVl.

[184] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Manifestation d'appui au Syndicat des Cols Bleus regroupés de Montréal », 16 mars 2023, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid02oJiNcrmndcsSrnoFGZ5vTTmASAQ2MBzgQJssgPgHAg6yqLBBqz8xtu23ycSwWTvAl,

[185] David Clément, *Info-Syndicale du 15 mars,* SCFP-5454.

[186] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « 300 jours de grève », 17 mars 2023, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid04MjxGCHP3TRjASj5fJJEPN1BfDEMU6D1XXejYqtuJ4pP3FuEZeAKS9SKRge9YyVYl.

Finances Éric Girard ainsi que de Lionel Carmant, ministre responsable des Services sociaux.[187] À pareille date, en Info-Syndicale, Clément dénonce la stratégie de siège de la SQDC :

> La stratégie de siège de la SQDC est digne du Moyen-Âge. L'employeur nous regarde mourir, comme des charognards. Il y a des maudites limites que le gouvernement et notre boss peuvent faire contre la mission première de la SQDC ! Pendant ce temps, le Conseil du Trésor a augmenté jusqu'à 20 % ses hauts fonctionnaires, sauf que ce monde ne sont pas payés 35 000 piastres par années, ils étaient déjà payer au-dessus de 100 000 piastres par années, ce qui fait parfois, le double de notre salaire annuel en augmentation annuelle, et nous, on nous rechigne qu'on ne devrait pas mériter le salaire d'une société d'État, ma leur dire de même, qui mange un char, on leur dit depuis le début, on n'acceptera pas de la marde, le printemps arrive, on va se préparer un printemps chaud.[188]

Le 21 mars marque le début du printemps, une saison attendue par les militant·e·s du 5454 qui ont bravé les rigueurs de l'hiver. Pour célébrer l'arrivée du beau temps, les 23 et 24 mars, des conseiller·ère·s du 5454 organisent une manifestation devant le siège social.[189] Le 27 mars, les membres de la SQDC de Rouyn-Noranda déclenchent à leur tour la grève générale illimitée afin de soutenir les 24 autres succursales SCFP qui se battent depuis 10 mois.[190]

Avril 2024

Durant la semaine du 12 au 16 avril, des membres du 5454 de partout à travers la province se sont réunis devant des bureaux de comtés de députés caquistes. Par exemple, le 13 avril, des grévistes manifestent simultanément au bureau du ministre des Finances ainsi qu'à la succursale non syndiquée de Sainte-Thérèse.[191] Le 5454 déclare sur la toile : « Pour mettre fin à cette déchéance de la mission de la SQDC, ça ne prend qu'une goutte d'eau dans l'océan

---

Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Manifestations devant les bureaux de comté de Girard et Carmant », 22 mars 2023, Facebook, consulté en juin 2024, :https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid026yDQk5CdG3xpvzKy5GZ8Bq9MSggmukW7gcq4yHf86Cd6r4PeW5HTR2tfqJrtd6dil.

[188] David Clément, *Info-Syndicale du 22 mars 2023*, SCFP-5454.

[189] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Manifestation 23 et 24 mars au siège social », 24 mars 2023, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid02sFj8vcp5atQnquWVL54rFmbMLLV4NEYeWhPb687Lh7PdvJ55HZQfrAEdf49zzVcsl.

[190] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Les membres de Rouyn-Noranda déclenchent la grève générale illimitée », 27 mars 2023, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid02XcmuezgVcmJTHwGbS4JL57PfuU8HFA1p9zow6BJz44Fys1fmB19tn5XpTHrk42GEl.

[191] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « les membres du 5454 se sont mobilisés devant nos succursales, devant des succursales non syndiquées et surtout, devant des bureaux de comté de député-e-s caquistes! », 15 avril 2023, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid0221fXFgd8hbHwRffQU8nc7Nc2GSyS49KmWgeH5sYUnnLaxDwsJNLkKqo3tX68MrQdl.

budgétaire du Québec à notre table de négociation. Nous sommes disponibles… Est-ce que le gouvernement caquiste l'est ? »[192]

Le 25 avril, le 5454 annonce publiquement avoir déposé, un mois plus tôt, deux plaintes auprès du ministère du Travail concernant des infractions survenues dans deux succursales en grève, celles de Drummondville et de Snowdon. Ces plaintes visaient des agent·e·s de sécurité qui auraient distribué des sacs contenant des produits à la clientèle, à la demande des gestionnaires des succursales. Après enquête, les plaintes du 5454 se sont révélées fondées. Les résultats ont confirmé que la Société d'État avait enfreint l'article 109.1 b) du Code du travail, une disposition anti-briseur de grève instaurée en 1977, interdisant de remplacer des employé·e·s en grève lors d'un conflit de travail.[193] Ces remplacements illégaux ont été posés dans deux succursales transformées en point de collecte. Le rapport conclut que les directeur·rice·s restaient dans l'air de vente, tandis que les agent·e·s prenaient en charge toutes les autres étapes : ils identifiaient la personne, ils vérifiaient le contenu de la commande pour s'assurer qu'il n'ait pas d'erreur, et ensuite, ils remettaient les produits aux client·e·s.[194] Les répercussions d'une telle mesure sont réelles. Par exemple, dans la foulée d'utilisation de *scabs,* la succursale de Snowdon ferme ses portes le 30 mars pour une durée indéterminée. Elle restera finalement close jusqu'à la fin du conflit de travail.

Or, l'utilisation de briseur·euse·s de grève est vue comme un affront dans le monde syndical, autant pour la section locale 5454 que pour le SCFP provincial et national. D'autant plus que la disposition anti-*scabs* du Québec est historique et était revendiquée au palier fédéral à ce moment même. Le 5454 réagit publiquement à ces gestes illégaux et immoraux :

> François Legault devrait avoir honte de voir une de ses sociétés d'État enfreindre ainsi une loi historique au Québec. Il est plus que temps que Sonia LeBel, députée de Champlain à l'Assemblée nationale donne les mandats nécessaires à la SQDC afin d'en venir à une entente rapidement à la table de négociation. De cette manière, nous pourrions reprendre notre travail de réduction des méfaits et de captation du marché noir, plutôt que de voir les dirigeants de la

[192] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Une goutte d'eau dans l'océan budgétaire », 13 avril 2023, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid032MkvnWxQFZesBsBgn8C11WmNao2SshL9fUtwvwzhPUMkGPpsKRKEdEtamiSTtvoGl.

[193] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Dispositions anti-briseur de grève : La SQDC pris la main dans le sac! », 25 avril 2023, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid0n4RBEgQ3eM3tjR1y1Ujf6CBiNgmaLPEm8Q9D9AZ3EmV4SAoT7WoBQU4HcejqdBoGl.

[194] David Clément, *Info-Syndicale du 27 avril 2023,* SCFP-5454.

> SQDC détruire notre mission sociale en tentant de contourner les effets évidents de la grève ![195]

Interrogé quant à sa réaction face à l'utilisation de briseur·euse·s de grève en tant que président du SCFP-Québec, Patrick Gloutney déclare :

> Je vous dirais que j'étais insulté noir… Je ne peux pas concevoir que le gouvernement québécois, qui a mis ces dispositions en place, contrevienne à ses propres lois. Ce qui est le plus insultant et aberrant, au point de susciter la colère, c'est que l'employeur l'a fait plus d'une fois, et il a été condamné par les tribunaux, mais il recommençait, et malheureusement aucun mot d'ordre ne venait d'en haut pour cesser cette façon de faire. Ça m'a démontré le manque de respect que le gouvernement avait pour ses employé·e·s d'État ; s'il est prêt à le faire avec vous, il est prêt à le faire avec n'importe quels salarié·e·s de l'État. En même temps, je ne peux pas dire que je suis surpris, parce que le même gouvernement qui a mis la loi sur l'équité salariale en place ne la respecte pas. Donc souvent, c'est tout et son contraire avec ce gouvernement. Mais s'abaisser à faire rentrer des *scabs*, en bon français, c'est totalement abject et inconcevable de la part d'un gouvernement. Et on le voit l'impact dans les sondages : l'étoile de la CAQ est en train de pâlir.[196]

Si le non-respect de cette disposition anti-*scabs* choque, les membres du 5454 sont néanmoins soulagés d'avoir surpris la société d'État avec la main dans le sac et de voir que leurs actes ont été reconnus par le ministère du Travail. Le 27 avril, des grévistes manifestent devant le bureau de circonscription de Sonia Lebel, pour réclamer un mandat clair pouvant mettre un terme au conflit.[197] Le 28 avril, le comité de négociation rencontre finalement le comité patronal en conciliation.[198]

Mai 2023

En date du 1er mai, dans le cadre de la marche soulignant la fête des Travailleurs et des Travailleuses, le 5454 est choisi par la FTQ pour prononcer un discours, permettant ainsi de mettre en lumière le combat de la section locale qui est bientôt à sa première année de grève générale.[199]

---

[195] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Dispositions anti-briseur de grève : La SQDC pris la main dans le sac! », 25 avril 2023, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid0n4RBEgQ3eM3tjR1y1Ujf6CBiNgmaLPEm8Q9D9AZ3EmV4SAoT7WoBQU4HcejqdBoGl.

[196] Patrick Gloutney, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 4 septembre 2024.

[197] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Manifestation devant le bureau de circonscription de Sonia Lebel », 28 avril 2023, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid027ZdPrH8GLTMicp53H4suoZcdFEYQtZDF97qKRN8N14NiRpYYTCxQArYQLj88R8Xl.

[198] Lia Lévesque, « Un an de grève dans les SQDC » La voix de l'Est, 25 mai 2023, https://www.lavoixdelest.ca/affaires/2023/05/25/un-an-de-greve-dans-les-sqdc-RZI5U25D35ERHLC6CVQEZCBHZY/.

[199] David Clément, *Info-Syndicale du 9 mai 2023,* SCFP-5454.

D'ailleurs, en date du 3 mai, Jacques Farcy est présent à l'Assemblée nationale dans le cadre de la Commission des Finances publiques. Il est notamment questionné par un député de Québec solidaire, Haroun Bouazzi.[200] En réponse à une question de ce dernier se demandant pourquoi il y a moins de vente dans le dernier rapport trimestriel par rapport à celui de l'année dernière, Farcy répond candidement que la SQDC a atteint un plateau de captation du marché noir. Le PDG ne glisse aucun élément quant à l'impact du conflit sur ces mauvais chiffres, malgré qu'il soit indéniable que le mouvement de grève joue un rôle. À une autre question concernant les salaires à la SQDC, Farcy rétorque que la société d'État n'a pourtant pas de difficulté à embaucher.[201] Néanmoins, pour le président du 5454, c'est plutôt la rétention des employé·e·s qu'il faut surveiller.[202] En effet, beaucoup de conseiller·ère·s choisissent de quitter le navire peu après être montés à bord. Autre signe que la mission sociale est minée par de mauvais salaires : les membres d'équipage ayant le plus d'expérience sautent par-dessus bord, parce que la paie n'est pas suffisante pour vivre décemment. Durant les échanges, M. Bouazzi ne rencontre aucune difficulté à faire état de la précarité d'un conseiller·ère·s en cannabis :

> Donc, à 17 $ de l'heure, à 35 h/semaine, on parle à peu près de 31 000 avant impôt. On s'entend que c'est des gens qui payent très peu d'impôts parce qu'ils ne gagnent pas assez d'argent. Et, à 19 $ de l'heure, on parle de 34 500. Le revenu viable, d'après l'IRIS à Montréal, est de 32 000. Je rappelle que juste un quatre et demi plus manger sainement, c'est 28 300 $. Encore une fois, on a intérêt à ne pas avoir mal à une dent.[203]

Pour justifier des salaires aussi bas à la SQDC en comparaison a ceux de la SAQ, Éric Girard, ministre des Finances, déclare que la Société des alcools du Québec opère depuis 100 ans, tandis que la SQDC n'a seulement ouvert ses portes depuis quatre ans. Pourtant, la SQDC est une filiale de la SAQ. Cela étant dit, ce qui compte réellement, ce sont les responsabilités et les compétences exigées dans le cadre de l'emploi, ainsi que l'ancienneté de l'employé·e, et non l'ancienneté de l'entreprise elle-même. Ce commentaire méprisant montre à quel point la CAQ est déconnectée de la réalité et s'entête à ne pas payer décemment ces employé·e·s par préjugé, car ils conseillent du cannabis plutôt que du vin.

---

[200] Assemblée nationale du Québec, « Études des crédits budgétaires du ministère des Finances, volet Finances - Société québécoise du cannabis », Journal *des débats de la Commission des finances publiques*, 3 mai 2023 - Vol. 47 N° 23, https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cfp-43-1/journal-debats/CFP-230503.html.

[201] *Ibid.*

[202] David Clément, *Info-Syndicale du 9 mai 2023,* SCFP-5454

[203] Assemblée nationale du Québec, « Études des crédits budgétaires du ministère des Finances, volet Finances - Société québécoise du cannabis », *Journal des débats de la Commission des finances publiques*, 3 mai 2023 - Vol. 47 N° 23, https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cfp-43-1/journal-debats/CFP-230503.html.

Photo transmise par le SCFP-5454 | La délégation du 5454 au 33e Congrès du SCFP-Québec.

Du 16 au 19 mai se tient le 33e congrès du SCFP-Québec. La délégation du 5454 est formée de Marie-Douce Robillard, Keven Néron, Karine Simard, Sarah Nassar et David Clément. Les trois femmes de la délégation du 5454 ont notamment milité pour que la Représentante femme de la FTQ ait un siège en avant de la tribune du bureau exécutif, ce qui n'était pas le cas au début du congrès. La délégation s'est également battue pour empêcher que l'évènement ait lieu tous les trois ans plutôt que tous les deux ans. D'ailleurs, une de leurs propositions visant à aider les plus petites sections locales ou celles n'ayant pas les moyens financiers de participer au congrès a été adoptée à une très large majorité.[204] Le 5454 se positionne donc comme un syndicat combatif dans les plus hautes instances syndicales et prouve encore une fois sa détermination et son efficacité à amener des changements concrets. À la fin du congrès, une manifestation regroupant près de 500 délégué·e·s à lieu. Par la suite, un appel à la solidarité est lancé pour soutenir les conseiller·ère·s en cannabis en grève et les débardeurs du port de Québec en lock-out. Par conséquent, plusieurs sections locales ont promis des dons, ce qui a permis d'amasser 137 255 $ dollars pour le 5454 et le 2614. C'est alors que deux dirigeants du SCFP pancanadien, Mark Hancock, président national, et Candace Rennick,

[204] David Clément, *Info-Syndicale du 23 mai 2023*, SCFP-5454.

secrétaire-trésorière, annoncent doubler le montant pour atteindre 274 510 $.[205] Ces sommes incroyables permettront aux deux sections locales de souffler un peu après des luttes difficiles qui perdurent depuis plusieurs mois, soit près d'un an pour le 5454, et huit mois pour le 2614. Le 5454 a utilisé cet argent non seulement pour financer les mobilisations à travers le Québec, mais une partie a également été distribuée directement aux membres afin de les soutenir financièrement.

Photo transmise par le SCFP-5454 | Une manifestation ayant eu lieu durant le 33e Congrès du SCFP-Québec.

Le 25 mai, près d'une vingtaine de membres du 5454 se donnent rendez-vous au Centre de commerce mondial pour souligner le début du conflit à la SQDC.[206] Un drapeau à l'effigie de la section locale est suspendu sur l'une des passerelles pendant que les manifestant·e·s

[205] SCFP-Québec, « Congrès du SCFP-Québec : Un total de 274 510 $ remis aux grévistes et lock-outés », 17 mai 2023, https://scfp.qc.ca/congres-du-scfp-quebec-un-total-de-274-510-remis-aux-grevistes-et-lock-outes/?fbclid=IwY2xjawFlKaxleHRuA2FlbQIxMQABHTEZ9FOv7Sbaklrgd6099y0u4tpqGgii7I5IiEgsiJXu9vmEQAzINsOdMw_aem_vznukDmbVV7828dgJNcDVg.

[206] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « manifestation au CCM », 25 mai 2023. Facebook, consulté en décembre 2024, https://www.facebook.com/share/p/1NZTKc8bwL/

s’assurent de faire du bruit. D’autres grévistes affluent de partout, sous les yeux ébahis de la sécurité, qui ne sait plus où donner de la tête en raison du grand nombre de militant·e·s. Les employé·e·s du centre sont dérangés pendant environ un quart d’heure. Par la suite, les membres du 5454 quittent d’eux-mêmes, au grand soulagement des gardes, qui s’apprêtaient à contacter les forces de l’ordre.

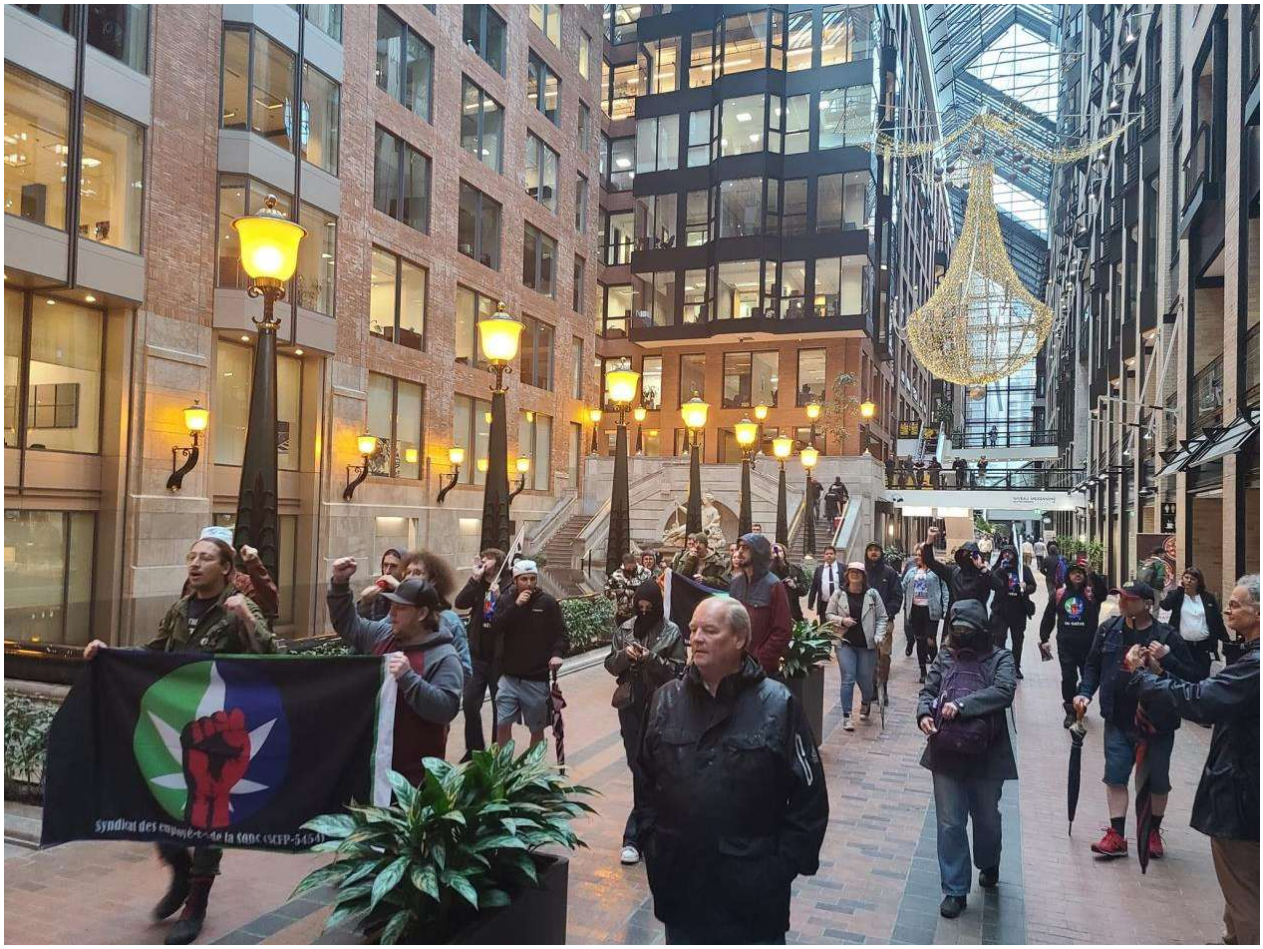

Photo transmise par le SCFP-5454 | Manifestation au Centre de commerce mondial

Le 29 mai 2023 marque officiellement un an de grève générale pour les membres du SCFP-5454. Cette année de lutte témoigne de leur volonté inébranlable de défendre leur dignité, coûte que coûte. Ils tirent une grande fierté de cette résistance et sont prêts à poursuivre le combat jusqu’à l’obtention de ce qui leur est dû.

Transmise par le SCFP-5454 : Des militant·e·s du 5454 et leurs allié·e·s bloquent une des intersections menant à l'une des entrées du port de Montréal.

Le 31 mai, le 5454 organise une manifestation devant le siège social de la SQDC. Des allié·e·s issus des bleus de Montréal (301), de la SAQ-entrepôt (3535), des chauffeurs et chauffeuses de Laval (5959) ainsi qu'aux croupiers et croupières du Casino de Montréal (3939) se sont joints aux conseiller·ère·s en cannabis. Au cours de cet évènement, les militant·e·s prennent la rue pour bloquer pendant près de trente minutes une intersection menant à l'une des entrées du port de Montréal. La police est rapidement dépêchée sur les lieux. La manifestation a causé un bouchon important, et les camionneurs commençaient à s'impatienter. Un des chauffeurs s'est même avancé pour tenter de passer. Ce type de désobéissance civile a un impact majeur sur les opérations du port, risquant des pertes financières considérables. Le SCFP-5454 veut envoyer un message clair : si le gouvernement du Québec s'entête à ignorer ses employé·e·s, il s'assurera que d'autres institutions gouvernementales lui transmettent le message qu'il doit régler.[207] En menant ces actions pendant une demi-heure et en résistant aux forces de l'ordre qui leur demandaient de quitter les lieux, le 5454 démontre la fermeté de sa démarche. Ces salarié·e·s et allié·e·s n'ont pas froid aux yeux et n'hésiteront pas à recommencer si le comité patronal ne met pas d'argent sur la table. En Info-Syndicale, David

[207] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Une des entrées du port de Montréal bloquée », 31 mai 2023, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid02txTYCemYuPqviSyvc97RoTh8WrkvnCFuXMRkCCjN7Vh12BCJAf27bCkmWVodUqagl.

Clément déclare : « Tant qu'on va être en grève, il va avoir du dérangement, il va avoir des perturbations économiques ! »[208]

Juin 2023

En onde à la radio, Marc Ranger dénonce l'attitude belliqueuse de Pierre Fitzgibbon qui lui a balancé dans les corridors de l'Assemble nationale après avoir été questionné sur le sort des travailleuses et travailleurs en grève : « La SQDC, c'est une mauvaise idée, on n'a pas d'affaire là-dedans, le cannabis. »[209] À ce sujet, l'opinion du 5454 est claire. Si la CAQ voulait détruire le modèle de la SQDC, il aurait pu le faire en 2019 lorsqu'il a apporté des modifications à la *Loi encadrant le cannabis* pour augmenter l'âge de la consommation à 21 ans. Or, la SQDC est toujours une société d'État. Québec à une responsabilité morale de payer décemment ses employé·e·s. Personne ne devrait être contraint de vivre dans la pauvreté, ou condamné à un salaire d'étudiant. Comme l'a si bien dit le président du 5454 : « On ne se bat pas pour un peu plus de greavy sur notre steak, on se bat pour notre criss de survie en 2023 dans une société d'État. »[210]

D'ailleurs, les négociations sont toujours bloquées. Le comité patronal tente encore de convaincre le 5454 de signer l'entente CSN. Le syndicat, quant à lui, compte sur l'arbitrage de Neufchâtel qui a débuté le 7 juin, car comparativement à la conciliation, ces séances sont rationnelles. Par exemple, une audience a lieu où des conseiller·ère·s présentent leurs interdictions et leurs responsabilités légales en tant qu'employé·e·s à la SQDC afin de créer des comparables avec d'autres emplois, comme la SAQ.[211] Au cours du mois, les conseiller·ère·s en cannabis continuent à augmenter la pression. Le 8 juin, des militant·e·s du 5454 et des allié·e·s syndicaux, dont des personnes partageant des affinités politiques, plusieurs sections locales du SCFP, le syndicat des métallos, Unifor ainsi que plusieurs autres prennent la rue. Pendant la manifestation, les manifestant·e·s font un arrêt à la succursale de Peel, dont les membres sont syndiqués à la CSN, pour la décorer.[212] Par la suite, ils se dirigent près des

[208] David Clément, *Info-Syndicale du 1 juin 2023*, SCFP-5454.
[209] Propos de Marc Ranger rapporté par David Clément, dans *Info-Syndicale du 1er juin 2023*, SCFP-5454.
[210] David Clément, *Info-Syndicale du 1er juin 2023*, SCFP-5454.
[211] David Clément, *Info-Syndicale du 12 juin 2023*, SCFP-5454.
[212] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Manifestation devant le bureau du PM » 9 juin 2023, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid02WK6cbNKtLEFiVattYKu94CNZi5pTkrHwggiiQ6QU78Qzzo5C5ouEa8dZC1CvwyVCl.

bureaux de François Legault, où plusieurs discours sont prononcés, dont un assez poignant de Marc Ranger qui dénonce l'attitude insensée du gouvernement du Québec.

Photo de Yannick Dufresne | @artistelegrandyank | Manifestation du 8 juin 2023 avec notamment Just2BuyMyWeed (Karine Simard), Marie-Douce-Robillard et Sarah Nassar.

Photo de Yannick Dufresne | @artistelegrandyank| Manifestation du 8 juin 2023 près du bureau de François Legault avec plusieurs allié·e·s syndicaux.

D'ailleurs, le rapport de la SQDC 2022-2023 est publié au mois de juin. Celui-ci démontre que la promotion visant à augmenter les ventes en ligne ne fonctionne pas, car celles-ci sont en baisse. Encore une belle preuve que les conseiller·ère·s en cannabis sont importants pour la mission sociale et que la clientèle apprécie leurs services et leur expertise : ces employé·e·s contribuent réellement à la fidélisation des consommateurs sur le marché légal.[213] Au sein de ce rapport, la SQDC affirme avoir atteint un plateau de croissances dans une publication officielle parue sur son site web, et donne le conflit de travail comme l'une des raisons de cette stagnation des ventes malgré l'ouverture de 10 nouvelles succursales.[214]

En fin juin, en raison de l'arbitrage en cours et à la suspension de la négociation, le conciliateur n'organise pas de rencontre à court, moyen, ou long terme, car rien ne laisse présager qu'il aura un règlement entre les deux partis.[215] David Clément mentionne : « On voit qu'il y a une impasse totale de la part du patronat là-dedans. On a essayé de travailler avec le conciliateur des hypothèses de règlement et, à la dernière rencontre, c'est environ 95 % des options qui ont été refusées par le comité patronal de la SQDC. »[216] De son côté, les représentant·es de la SQDC affirment : « Le médiateur et conciliateur en chef du ministère du Travail a fait un état de la situation avec les parties, le 15 juin dernier, et il a décidé de suspendre les rencontres jusqu'à nouvel ordre, considérant qu'un écart important subsiste sur certains enjeux monétaires, dont le salaire et la durée dans le modèle actuel des négociations. »[217] Par conséquent, la négociation est au point mort. Les arbitrages de Neufchâtel et de Rouyn-Noranda semblent donc être la clef, mais rien n'obligera la société d'État à donner le salaire décidé par l'arbitre à tous les autres magasins. C'est alors un pari risqué, mais ambitieux. À ce sujet, Clément déclare : « La SQDC n'aurait pas à respecter légalement cette décision-là dans les autres succursales, mais je pense que l'absurdité de la SQDC et du Conseil du trésor là-dedans devrait un jour avoir ses limites. Et dire qu'une décision d'arbitrage n'est pas légitime pour les autres succursales serait somme toute étonnant. »[218]

---

[213] David Clément, *Info-Syndicale du 12 juin 2023*, SCFP-5454.
[214] SQDC, « La SQDC dégage un résultat net de 94,9 M$ pour l'exercice 2022 – 2023 », 5 juin 2023, https://www.sqdc.ca/fr-CA/a-propos/Médias/2023/06/05/La-SQDC-dégage-un-résultat-net-de-949-M-pour-lexercice-20222023.
[215] Lia Lévesque, « Plus d'un an de grève à la SQDC et c'est l'impasse, dit le syndicat », *Le Devoir,* 28 juin 2023, https://www.ledevoir.com/societe/793743/plus-d-un-an-de-greve-a-la-sqdc-et-c-est-l-impasse-dit-le-syndicat.
[216] *Ibid.*
[217] *Ibid.*
[218] *Ibid.*

Juillet 2023

Le 2 juillet, lors d'une Assemblée générale spéciale, les conseiller·ère·s de la succursale de Neufchâtel ont unanimement adopté une résolution exigeant le départ immédiat de leur directrice, accusée d'actes immoraux et illégaux. Dès le lendemain, l'une des employées est congédiée et le délégué syndical reçoit des mesures disciplinaires. En signe de protestation, les conseiller·ère·s décident de se présenter au travail en short et en robe le 7 juillet. Quelques heures plus tard, la gestionnaire arrive sur place et ordonne la fermeture du magasin pour la journée, renvoyant ainsi tout le personnel à la maison. Encore une fois, cette décision s'apparente fortement à un *lock-out* déguisé. »[219]

Le 6 juillet, des membres de plusieurs régions du Québec se rendent à Rimouski pour soutenir leurs collègues du Bas-Saint-Laurent, une région éloignée des autres centres d'activité. Une personne ayant participé au sondage en ligne juge que cet évènement a prouvé la solidarité du 5454.[220] Par la suite, les 11 et 12 juillet, des tournées régionales ont lieu à Saint-Jérôme et Saint-Jean-sur-Richelieu, témoignant du soutien persistant entre les travailleuses et travailleurs un peu partout dans la province.

Le 18 juillet, la SQDC continue de retenir les paiements de vacances des employé·e·s, une pratique jugée illégale selon la Loi sur les normes du travail, avec des sommes pouvant atteindre jusqu'à 3000 $ pour certaines personnes. En réponse, des griefs sont déposés pour réclamer ces montants dus. Sur le terrain, les membres du 5454 décident de « prendre leurs vacances » directement au siège social, organisant l'évènement SQDC *Occupy*.[221] Les grévistes installent des tentes sur place et même une toilette chimique afin de passer la nuit. Vers 17 h, des agent·e·s de sécurité sont dépêchés pour escorter les employé·e·s du siège social, une dépense publique jugée inutile par le 5454 étant donné que la manifestation se déroule pacifiquement. À ce sujet, Lucas Gizard déclare : « Les évènements au siège social, c'est ça qui avait le plus d'impact pour notre mouvement… C'était de l'autodéfense morale, nous n'avons

[219] David Clément, *Info-Syndicale du 13 juillet 2023*, SCFP-5454.
[220] Sondage anonyme en ligne réalisé dans le cadre du Recueil SCFP-5454.
[221] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « SQDC Occupy », 19 juillet 2023, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid02Sf1dBndZSGfr9cdMU59j7MaFRVQQMd4oL9mRGWWHwdfFVW62jMXNoEnFQENqcuodl.

jamais été violents, mais ils avaient toujours peur, comme s'ils projetaient leur propre injustice, du genre : "*Oh shit,* je mérite une claque, je ne vais pas m'approcher d'eux". »[222] Plus tard en soirée, deux autres véhicules de firmes de sécurité privés arrivent, accompagnés d'une représentante de la SQDC. Celle-ci fait appel aux forces de l'ordre, qui demandent alors aux manifestant·e·s de quitter la propriété privée. Les membres du 5454 obtempèrent pour éviter des arrestations ou d'autres complications juridiques. La section locale SCFP-3535, représentant des travailleuses et travailleurs des entrepôts de la SAQ, offre l'hébergement pour la nuit à certains membres du 5454, leur permettant ainsi de préparer une action surprise le lendemain matin au siège social de la SAQ, consistant en une distribution de tracts auprès du personnel.[223]

Photo transmise par le SCFP-5454 | Des campeurs arrivent au siège social de la SQDC.

Août 2023

Le 3 août, la traditionnelle épluchette de blé d'Inde s'est tenue à la succursale de Saint-Hyacinthe en Montérégie, gracieusement préparée par Stéphane Bathalon. Cet événement a permis aux militant·e·s de se rassembler dans une ambiance conviviale et amicale.[224] Au fil des mois, des dîners similaires ont été organisés à travers la province, démontrant que, même en période de grève, il est possible de partager des moments agréables entre collègues. Ces repas ont renforcé la fraternité et ont montré qu'il n'y a rien de honteux à exercer son droit de grève, et que cela peut même être une expérience amusante.

[222] Lucas Gizard, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454*, 30 juin 2024.
[223] David Clément, *Info-Syndicale du 20 juillet 2023,* SCFP-5454.
[224] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Épluchette de blé d'Inde à Saint-Hyacinthe » 4 août 2023, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid023oRJ93JEjAAfi2GaB8QAC9jtpm9W6kcvCUQj8fqDiaKrECeDdjKkELJwVgUe472Ll

Le 10 août, Radio-Canada Centre-du-Québec diffuse un reportage de Jean-François Dumas mettant en lumière la situation des membres du 5454 à Drummondville ainsi que les enjeux du conflit en cours. Dans ce topo, les conseiller·ère·s dénoncent l'utilisation de briseur·euse·s de grève en mars dernier, l'immobilisme de la SQDC dans la négociation ainsi que la retenue des soldes de vacances. Léonie Desjardins-Meunier déclare : « Ça serait le fun de pouvoir être respectés autant par le patronat que par le gouvernement. C'est eux qui ont décidé qu'on serait là, alors je ne comprends pas pourquoi on manque autant de respect. »[225] De son côté, Jacob Grauer mentionne : « J'aimerais que l'on puisse rentrer avec un salaire digne. On a beaucoup de parents qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts. »[226] La SQDC refuse quant à elle de commenter la retenue des soldes de vacances, mais elle « se dit prête à négocier. »[227]

En Info-Syndicale, David Clément réfute la rumeur selon laquelle la SQDC aurait présenté une offre le 14 juillet. Il rappelle que la dernière véritable offre remonte au 6 décembre et qu'elle avait été rejetée. Le 14 juillet, le conciliateur a simplement remis un document déjà présenté en mars 2023, qui n'était pas une proposition formelle de l'employeur, mais un duplicata de l'offre faite par la CSN. Ce document visait uniquement à amorcer des discussions exploratoires entre le syndicat et l'employeur, permettant aux deux parties de clarifier leurs mandats respectifs sans pression immédiate. Cependant, l'employeur a interprété ce processus comme une offre à laquelle il s'attendait à une réponse, compliquant ainsi les échanges et détournant l'objectif initial de cette approche.[228]

Le 14 août, le 5454 annonce à ses membres que la SQDC a enfreint pour une troisième fois la disposition anti-*scabs* prévue au Code du travail. Contrairement aux cas précédents impliquant des agent·e·s de sécurité à Snowdon et Drummondville, le *modus operandi* est cette fois différent.[229] Ce sont des employé·e·s de la succursale de Saint-Jean-sur-Richelieu qui ont rapporté des activités suspectes, incitant le syndicat à déposer une nouvelle plainte au ministère du Travail. Le rapport d'enquête confirme que la SQDC a violé l'article 109.1, alinéa f du Code du travail. Cette infraction concerne l'utilisation d'un gestionnaire pour faciliter le travail d'un autre, permettant ainsi de maintenir les opérations de la succursale en contournant les effets

[225] Jean-François Dumas, « La grève perdure dans une vingtaine de succursales de la SQDC » 10 août 2023, *Radio-Canada*, *ICI Estrie*, https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2002414/negociation-salaire-vacances-employes.
[226] *Ibid.*
[227] *Ibid.*
[228] David Clément, *Info-Syndicale du 10 août 2023*, SCFP-5454.
[229] David Clément, *Info-Syndicale du 14 août 2023*, SCFP-5454.

d'une grève légitime. David Clément déplore l'inaction gouvernementale, soulignant que cette loi, essentielle à la protection des droits des travailleuses et travailleurs, est réclamée à l'échelle fédérale. Il appelle le ministre du Travail du Québec à examiner les rapports et à intervenir fermement pour mettre fin à ces pratiques, tout en dénonçant la complaisance du gouvernement actuel face à ces violations répétées.[230]

Le 24 août, des membres des quatre coins du Québec se regroupent à Aylmer pour souligner qu'il y a un an, la grève générale illimitée a été déclenchée à cette succursale avant d'être réprimée par le Tribunal administratif du travail à la demande de la SQDC.[231] Ce genre de rassemblement, mobilisant des conseiller·ère·s d'un peu partout aux Québec dans la région de Gatineau, témoigne que les membres se soutiennent, peu importe la distance.

Septembre 2023

Dans un article paru le 5 septembre couvrant la manifestation de la fête du Travail à Montréal, un extrait du discours de la vice-présidente du 5454, Sarah Nassar, est relayée dans le journal *La Presse* : « Nous revendiquons le droit fondamental de pouvoir vivre de notre emploi, pas seulement survivre (…) Ça suffit, les 17 $ de l'heure, ça suffit, les 19 $ de l'heure ! »[232]

Quelques jours après le dépôt du rapport confirmant une violation de la loi anti-briseur de grève, le même gestionnaire est retourné travailler à la succursale de Saint-Jean-sur-Richelieu. En réponse, le SCFP-5454 a déposé une requête de sauvegarde pour que la SQDC cesse d'affecter ce directeur à cet établissement, le considérant comme un briseur de grève. Le tribunal a ordonné à la SQDC de ne plus assigner ce gestionnaire à cette succursale, une décision à laquelle l'entreprise est tenue de se conformer.[233]

Le 20 septembre, le SCFP organise une manifestation à Ottawa devant le Parlement pour réclamer une loi *anti-scab* au niveau fédéral.[234] Des membres du 5454 répondent présents

[230] David Clément, *Info-Syndicale du 14 août 2023*, SCFP-5454.
[231] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Un an de grève générale pour Aylmer », 24 août 2023, Facebook, consulté en janvier 2025, https://urlr.me/M2xWN.
[232] Ariane Krol, « Des travailleurs ont manifesté à Montréal », *La Presse*, 5 septembre 2023, https://www.lapresse.ca/actualites/2023-09-05/fete-du-travail/des-travailleurs-ont-manifeste-a-montreal.php.
[233] David Clément, *Info-Syndicale du 9 septembre*, SCFP-5454.
[234] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Manifestation au Parlement pour une loi anti-scab au fédéral », 20 septembre, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid0QkVVFujoMr5PpvF4NakV5F7GwXejdqgde3xvGqrpYResudEFR5ZaL3yCmQLXxi2bl.

à l'appel. Au cours de cet évènement, le ministre fédéral du Travail Seamus O'Regan promet de déposer un projet de loi au cours de l'année, ce qui est une avancée pour plusieurs allié·e·s syndicaux, notamment les débardeurs du port de Québec (SCFP-2614) et le Syndicat des employés de Vidéotron (SELV-SCFP-2815). La loi sera finalement adoptée en mai 2024.

Photo de Yannick Dufresne | @artistelegrandyank | Manifestation du Front commun en date du 23 septembre 2023. Les membres du 5454 quittent en arborant fièrement leurs couleurs, et en craquant quelques fumigènes au passage.

Le 23 septembre, c'est la manifestation du Front commun, le 5454 est présent. Cependant, les grandes instances syndicales refusent que la section locale affiche ces couleurs durant la marche, ce que le 5454 ne respectera pas. À ce sujet, David Clément assume l'irrévérence du 5454, il croit même que celle-ci constitue l'une des forces du syndicat :

> Le 23 septembre 2023, grosse manifestation du Front commun, et le call est clair, aucun drapeau autre que ceux du Front commun. Le message est passé partout, il va même y avoir un service d'ordre qui va contrôler les drapeaux. Pis nous, dès le début, on l'avait dit, on amène nos drapeaux, ça fait un an et plus qu'on est en grève, ça nous prend de la visibilité, personne ne nous en donne… On s'en vient faire valoir notre point directement… Ça a été apprécié par des militants et militantes de la base qui se sont joints à notre contingent. On a sorti toutes nos couleurs, on s'est affichés en petit groupe d'affinité 5454, et au lieu d'être dans la manif, on l'a longée en faisant du bruit. Donc, la manif au complet du Front commun nous avait remarqués comme étant la gang de la SQDC qui sont en grève et qui ne sont pas content, et ça avait mis des syndicats en tabarnak. Il y a des gens qui sont venus nous voir à la fin pour nous dire qu'on

> allait devoir baisser nos drapeaux pour la photo, donc on a quitté et on avait tous monté nos drapeaux le plus haut possible et on a craqué des fumigènes. Ça a été une sortie triomphale sur le côté du stage, et je crois que c'était ça la force du 5454, notre irrévérence.[235]

Le 21 septembre, une audience pour l'arbitrage de la succursale de Neufchâtel a lieu. Léonie Desjardins de Drummondville témoigne sur son expérience à la SAQ par rapport à son emploi à la SQDC. L'employeur tente même de ralentir le processus en contestant certains aspects de son témoignage.[236] L'employeur s'est également opposé à la présentation de certains témoins, y compris un économiste du SCFP. La rationalité est de la partie, les représentant·es de la SQDC sont donc mal à l'aise. Pour les membres du 5454, l'objectif est d'atteindre la paix industrielle, mais sans pour autant accepter des miettes. Les policier·ère·s de la SQ se sont fait proposer 21 % d'augmentation sur 5 ans, soit 4 % par année, tandis qu'en date du 11 décembre 2022, la SQDC a seulement offert 1 % d'augmentation par année au 5454.[237]

Octobre 2023

En date du 2 octobre, le 5454 dépose une nouvelle plainte au ministère du Travail ainsi qu'une requête au tribunal administratif du Travail (TAT) pour utilisation de briseur·euse·s de grève à la succursale de Lévis. Encore une fois, la SQDC s'est engagée à ne plus utiliser de *scabs* jusqu'au procès.[238]

Le 4 octobre, des grévistes du SCFP-5454 sont accompagnés par des membres du Bureau exécutif du SCFP-Québec. Ils manifestent au Centre de commerce mondial (CCM), qui abrite un bureau du Conseil du Trésor, afin d'exprimer leur mécontentement et leur impatience face à la résolution du conflit. Pendant que certains manifestants suspendent une banderole et le drapeau du 5454, d'autres militant·e·s arrivent par la porte arrière et la porte avant dans une action préparée et synchronisée. Les manifestant·e·s refusent de quitter les lieux à la demande de la sécurité, qui commence à bien connaître les grévistes du 5454. Néanmoins, les syndiqué·e·s sont clairs : ils mènent la danse et quitteront lorsqu'ils l'auront décidé. À l'arrivée

[235] David Clément, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454, juillet* 2024.
[236] David Clément, *Info-Syndicale du 23 septembre 2023*, SCFP-5454.
[237] *Ibid.*
[238] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « SQDSCABS », 2 octobre 2023, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid02AADqsT39qEghgwNrry6zsbCbpFUNhhaADMj3eCLum4FWp75u4AsJipZMPpQ179wpl.

des policier·ère·s, les manifestant·e·s continuent à faire du bruit tout en se dirigeant tranquillement vers la sortie.[239]

Photo transmise par le SCFP-5454 | Manifestation au Centre de commerce mondial (CCM).

Le 11 octobre, les conseiller·ère·s atteignent leur 500e jour de grève, montrant encore une fois leur détermination et leur courage.[240] Le 18 octobre, la SQDC fête ses cinq ans, le 5454 manifeste donc devant l'Assemblée nationale avec plusieurs autres sections locales du SCFP et les métallos. Environ une centaine de personnes se joignent à l'évènement.[241] Pour l'occasion, Alexandre Leduc de Québec solidaire dépose une motion qui sera bloquée par la CAQ :

> Que l'Assemblée nationale souligne les 5 ans de la Société québécoise du cannabis, une société d'État dont le mandat est la vente de cannabis au Québec en priorisant la protection de la santé, l'éducation à la consommation responsable et la captation du marché noir du cannabis, le tout grâce au travail des conseillers et conseillères en cannabis ; Qu'elle constate qu'une grève a cours depuis plus de 17 mois et que des briseurs de grève ont été utilisés dans certaines succursales ; Qu'elle invite la SQDC ainsi que le Conseil du Trésor à négocier un règlement satisfaisant dans les meilleurs délais.[242]

Le 22 octobre, les membres du 5454 reçoivent une nouvelle encourageante. En effet, le syndicat et la SQDC ont enfin réussi à parvenir à une entente hors cour concernant les suspensions liées au port de shorts et de robes, un moyen de pression tout à fait légitime qui a

[239] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Manifestation au CCM », 6 octobre 2023, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid034neKpnEsvPkKjnVq6dC6GF7w3AKwx462nsDkRUQE89vZu3GSyQD7CavdYTf8tganl.
[240] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « 500 jours de grève », 11 octobre 2023, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid02cb6TUrrib2e8qCABFJDd8zHaCfkmEhCzHR4dNErUBWb77NzrcM47xBrWZeYsvg3Dl.
[241] David Clément, *Info-Syndicale du 22 octobre 2023,* SCFP-5454.
[242] Alexandre Leduc, « Motion en appui au 5454 », 18 octobre 2023, Facebook, consulté en juin 2024, https://www.facebook.com/LeducAlexandreQS/posts/pfbid02jJDBrCcpD4WUMtRNerGAt93q38nbNBFwrGq75NNy7G8jXw6yUBpA8Ff8kkHiWR2Jl .

été massivement réprimé en mai 2022.[243] Il convient de rappeler que cette répression présentait les caractéristiques d'un *lock-out* déguisé et avait précipité le déclenchement de la grève.

Le mois d'octobre s'est conclu avec le Congrès national du SCFP 2023 qui se tenait à Québec du 23 au 27 octobre. Le 5454 y a envoyé une délégation de cinq personnes, formées par Jacob Grauer, Gen Raposo, David Clément, Sarah Nassar et Karine Simard. Plusieurs allié·e·s et élu·e·s provenant de partout au Canada ont porté fièrement les couleurs du 5454 pendant le congrès.[244] La convention biennale a offert une visibilité nationale au conflit, suscitant la curiosité de plusieurs sections locales quant à l'organisation de ce nouveau corps de métier au Québec. À ce sujet, le président du 5454 déclare :

> *From coast to coast,* on a entendu parler du SCFP 5454, et de nombreux délégué·e·s ont exprimé leur soutien à la cause des *budtenders* du Québec. Bien que ces travailleurs soient souvent marginalisés, la reconnaissance de leur métier, maintenant légal, est en hausse. La syndicalisation à travers le Canada est moins forte, et plusieurs provinces ont posé des questions sur la façon dont ce nouveau corps d'emploi a été organisé au Québec. C'était inspirant de voir le soutien venant de partout au pays : du Québec, de l'Ontario, et même des membres de l'exécutif.[245]

La délégation du 5454 s'est également distinguée sur la scène nationale en soutenant deux motions durant le Congrès. La première visait à ajouter un siège dédié à la Diversité au bureau exécutif. Initialement, le 5454 était la seule section locale québécoise à appuyer cette initiative, aux côtés de sections locales de provinces progressistes comme l'Ontario. La seconde motion concernait une résolution sur la Palestine. Le congrès s'étant tenu quelques semaines après l'attaque du Hamas contre Israël le 7 octobre 2023, qui a déclenché une violente offensive militaire israélienne dans la bande de Gaza, notamment qualifié de génocidaire par *Amnesty International.*[246] Le 5454 a clairement exprimé son soutien à la lutte palestinienne pour la création d'un État souverain. Certaines sections locales à travers le Canada et du Québec s'y opposaient, arguant que soutenir la Palestine équivalait à soutenir le Hamas. Néanmoins, le 5454 a maintenu sa position, se démarquant ainsi au sein des sections locales québécoises.[247] Ces prises de position illustrent la personnalité distincte du 5454, qui n'hésite pas à s'engager sur des enjeux importants, même s'ils peuvent susciter des divergences d'opinions. Finalement,

---

[243] David Clément, *Info-Syndicale du 22 octobre 2023,* SCFP-5454.
[244] David Clément, *Info-Syndicale du 2 novembre 2023,* SCFP-5454.
[245] *Ibid.*
[246] Amnesty, « Israël et territoire palestinien occupé. Une enquête d'Amnesty International conclut qu'Israël commet un génocide contre les Palestiniens et Palestiniennes à Gaza », *Amnesty International*, 5 décembre 2024, https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/12/amnesty-international-concludes-israel-is-committing-genocide-against-palestinians-in-gaza/.
[247] David Clément, *Info-Syndicale du 2 novembre 2023,* SCFP-5454.

d'autres sections locales ont modifié leur position et ont soutenu ces initiatives, démontrant qu'on peut avoir de l'impact en n'ayant pas peur d'affirmer ses convictions.

Novembre 2023

En novembre, la Consultation jeunesse du SCFP-Québee a eu lieu, et une délégation du 5454, composée de Sarah Nassar, Marie-Douce Robillard et Jacob Grauer, y a été invitée. Dans une entrevue, Éliane Scofield-Lamarche, l'ancienne présidente du comité jeunesse du SCFP-Québec, a souligné la contribution des membres du 5454 durant l'évènement :

> On a donné de la place au complet à un panel au conflit de la SQDC, au militantisme, au défi dans la perspective des jeunes dans le monde militant, en lien avec le conflit en cours. C'était vraiment inspirant. Les jeunes participants ont gagné à entendre ce qui se passait à la SQDC. […] Durant la consultation, il y avait aussi un exercice pratique sur l'action politique, puis la manière que la gang du 5454 ont été intégrés, c'était une façon de montrer qui a des gens ici, maintenant, qui le font réellement.[248]

En ce qui concerne les négociations, le 2 novembre, le comité du 5454 rencontre le conciliateur pour discuter de différents scénarios. L'exécutif exprime son souhait d'arriver à une entente satisfaisante avant les fêtes et met tout en œuvre pour concrétiser cet objectif. Une promesse rapidement réalisée, car le 8 novembre, le 5454 annonce à ses membres que le comité de négociation s'est engagé à leur présenter et recommander l'adoption d'une proposition faite par le conciliateur.[249] Par conséquent, une Assemblée générale est organisée le 12 novembre.

Lors de cette soirée, 21 succursales acceptent la recommandation, tandis que, dans cinq autres, le vote est soit à égalité, soit rejeté. Le lendemain, réalisant que le rapport de force serait insuffisant avec seulement cinq magasins en grève, les membres des succursales concernées se prononcent à nouveau, et chacune finit par approuver la proposition.[250] Ainsi, dimanche soir et lundi matin, les membres du 5454 acceptent leur nouvelle convention collective avec un taux de satisfaction de 84 %. Au total, plus de 190 membres sur 230 se sont prononcés. Douze succursales ont approuvé la nouvelle convention collective à l'unanimité. En acceptant cette offre, les salaires augmenteront de plus de 23 % entre la fin de la première convention collective en décembre 2021 et avril 2024, correspondant à une augmentation annuelle moyenne de 9,3 %.[251] Le président du 5454 se réjouit de cette grille salariale qu'il considère comme une victoire dans le contexte actuel :

[248] Éliane Scofield-Lamarche, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 26 septembre 2024.
[249] David Clément, *Info-Syndicale du 8 novembre 2023*, SCFP-5454.
[250] David Clément, *Info-Syndicale du 15 novembre 2023,* SCFP-5454.
[251] *Ibid.*

> D'octobre 2018 à avril 2024, on aura fait, pas la SQDC, pas la CSN, mais les membres du 5454 auront fait augmenter le salaire de 50 % et plus. À peu près personne n'a eu ça. La SQ à refuser une offre de 21 % sur 5 ans, nous, on est allé chercher plus que ça en la moitié du temps. Personne ne pourra nous l'enlever ! La plupart des gens pensaient qu'on n'allait pas réussir, mais on l'a fait ! Ce qui a été gagné en juillet 2022 par la CSN, c'est à cause de vous, c'est la mobilisation du 5454 qui a amené du mouvement sur la table de négo, et la CSN en a profité. On est allé chercher 4 $ de l'heure en 2 ans et demi d'augmentation, vous pouvez être extrêmement fiers de la job qu'on a réussie.[252]

Une victoire compliquée, mais grandement méritée

Le parcours des membres du 5454 a été semé d'embûches. De nombreux syndicalistes expérimentés doutaient de leur capacité à obtenir plus que la CSN. Cependant, David Clément a réagi en soulignant que, grâce à l'engagement des conseiller·ère·s en cannabis à travers le Québec, le 5454 a réussi où d'autres pensaient que c'était impossible.[253] Ainsi, le SCFP-5454, à travers sa lutte historique, a tenu sa promesse de mettre les fondations salariales pour les dix, vingt et trente prochaines années à venir. Interrogé sur sa réaction face aux gains remportés par le 5454 dans le cadre d'une entrevue réalisée pour ce recueil, Patrick Gloutney déclare :

> Peu de gens s'y attendaient. Ceux qui disent qu'ils ne sont pas surpris veulent embellir la réalité. Peu de gens, moi le premier, pensaient que ça avait du sens de passer 18 mois dans la rue. Vous aviez des conditions de travail, à mon avis, normales pour une première convention collective, mais la beauté de la chose, c'est que vous avez réussi cet exploit à votre deuxième convention. Je pensais que le chemin était atteignable, mais pas en si peu de temps.[254]

C'est donc un réel accomplissement d'avoir atteint cet objectif en un laps de temps aussi court, selon Patrick Gloutney. Toutefois, le président du SCFP-Québec estime qu'il aurait été plus judicieux d'adopter une stratégie en trois phases, visant à attendre une troisième convention pour établir une grille salariale digne d'une société d'État. Il affirme :

> Pour moi, ça l'aurait été plus logique de faire ça en trois conventions collectives, mais vous avez réussis à atteindre ce but-là à votre deuxième convention. Faut prendre en compte que vous êtes parti de loin. Vous étiez sur le bord du salaire minimum, et à la fin de votre contrat, certains vont être à 25 $ de l'heure. C'est là, l'accomplissement. Il y a des gens dans la fonction publique qui avant la dernière négociation, ne gagnait même pas 26 $ de l'heure, et ça faisait 30 – 40 ans qu'il travaillait pour la fonction publique. Donc ce que le 5454 a accompli, c'est exceptionnel.[255]

Marc Ranger, quant à lui, se réjouit que les membres du 5454 aient finalement continué le combat et aient remporté la bataille. Il déplore toutefois que, tout au long du conflit, l'exécutif du 5454 ait été entouré de gérant·e·s d'estrade donnant leur opinion sans venir concrètement en

[252] David Clément, *Info-Syndicale du 15 novembre 2023,* SCFP-5454.
[253] *Ibid.*
[254] Patrick Gloutney, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil du SCFP-5454,* 4 septembre 2024.
[255] *Ibid.*

aide à la section locale. À plusieurs reprises, les membres de l'exécutif « ont navigué seuls sans gouvernail. »[256] L'ancien directeur du SCFP-Québec précise :

> Chapeau aux membres du SCFP-5454 qui ont continué de se battre malgré l'entente de la CSN. Parce que David et l'exécutif étaient entourés de gérants d'estrade, qui leur répétaient qu'ils n'iraient pas chercher plus, sous prétexte que la CSN avait accepté une entente. Et Dieu sait que ça se dit au Conseil du trésor ! On s'en fout de l'entente CSN. Si eux ont voulu accepter quelque chose d'indécent, le plus gros syndicat de la SQDC n'était pas obligé d'accepter ça, surtout en période d'inflation. L'exécutif du 5454 et ses membres ont tenu le fort, contre vents et marées, et ils en ont 100 % le mérite ! [257]

D'ailleurs, les membres du SCFP-5454 ont remporté une double victoire : en plus d'obtenir une grille salariale améliorée, ils ont négocié une amnistie générale pour tous les employé·e·s. Ainsi, aucun gréviste n'a subi de réprimande, d'accusation ou de mise à pied lors du retour au travail. Pourtant, c'étaient bien les intentions exprimées par la SQDC en juillet 2022, lorsqu'elle envisageait de congédier ou de discipliner des employé·e·s de certaines succursales pour des actes jugés criminels ou illégaux commis durant le conflit de travail. Finalement, aucun membre n'a été laissé derrière. Clément déclare à ce sujet : « On a brassé de la marde, on a pris des risques… Eh bien, on vous a protégé, gang, c'est une des choses que je suis le plus fier. On est embarqué collectivement là-dedans et on a sorti collectivement *safe*. »[258] Karine Simard souligne la chance du 5454 : « Syndicalement, ce n'est pas tout le monde qui a eu cet avantage d'avoir un président qui *backait* autant leur monde. »[259] Il était tout simplement inconcevable pour le 5454 d'abandonner des collègues, le président déclare :

> Le plus gros militantisme collectif que j'avais fait avant la grève, c'était 2012, pis la règle d'or chez les groupes plus de gauches et plus anarchistes, c'était de ne laisser personne derrière. […] Je m'engageais personnellement à ne jamais signer une convention collective dans laquelle je reconnaissais qu'on allait congédier certains de mes collègues, donc on avait été clair avec les boss, avec notre syndicat national et le conciliateur au dossier, que s'ils voulaient une entente, le 5454 veut l'amnistie générale.[260]

Sarah Nassar souligne que cette liste de pendus formulée par la SQDC démontre l'hostilité de l'employeur envers ses employé·e·s. Elle précise qu'au cours de la grève, la société d'État a ciblé plusieurs militant·e·s. Les gestionnaires ont reçu l'ordre de regarder les caméras pour surveiller et identifier les grévistes qui faisaient des actions sur le terrain. Néanmoins, pour la vice-présidente du 5454, l'intransigeance des membres sur ce point est

[256] Marc Ranger, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 19 août 2024.
[257] *Ibid.*
[258] David Clément, *Info-Syndicale du 15 novembre 2023,* SCFP-5454.
[259] Karine Simard, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 3 juillet 2024.
[260] David Clément, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 5 juillet 2024.

remarquable. Les conseiller·ère·s ont refusé de laisser leurs collègues derrière, et se sont battus jusqu'au bout pour obtenir une offre qui n'impliquerait aucune mise à pied ou mesure disciplinaire. Cette victoire compte beaucoup pour la vice-présidente : « Malgré l'amélioration de nos salaires et de nos conditions de travail, pour moi, dans mon cœur, notre plus grand gain, c'est l'amnistie totale… On n'a perdu personne. Après la grève, tout le monde avait le choix de revenir ou non. »[261]

Dans l'avenir, Nassar souhaite que le 5454 reste cohérent dans l'application de ces valeurs, parce que la section locale en a inspiré d'autres en restant intègre. Elle précise que parfois, lors de certaines négociations, des syndicats admettent des dommages collatéraux.[262] Elle explique qu'avec le temps, le militantisme au sein des organisations diminue, car les gens sont confortables, donc les revendications sont davantage de second plan. Toutefois, Nassar croit que le 5454 a redonné la flamme à certaines sections locales qui les ont vus « se démener comme des diables dans l'eau bénite. »[263]

Le 5454 a également opté pour une approche de syndicalisme de combat, ce qui a pu être perçu comme étant radicale par la centrale syndicale et par certaines sections locales.

> Les gens pouvaient apprécier, ou ne pas apprécier, mais ils étaient assez unanimes qu'on était coriace, et qu'à notre place, il n'aurait pas eu le choix de faire pareil. On était marginalisé, on n'avait pas la totalité des employé·e·s de la SQDC, on a été précipité en grève avant le temps, on avait une médiation. Plein de circonstances qui faisaient qu'on ne voyait pas le bout. Le SCFP, c'est un syndicat qui a beaucoup de relations politiques, ils sont bons là-dedans, ils ont une image très propre, très diplomate. Ça ne veut pas dire qu'on ne l'était pas, mais en n'ayant pas d'écoute, fallait s'exprimer plus fort. Et, je pense, ça allait de soi avec l'étiquette qu'on nous accolait de marginaux.[264]

La vice-présidente ajoute que divers actions et choix politiques furent mal accueillis par le SCFP : « Parfois on n'avait pas nécessairement l'approbation de notre organisation, ou on nous a fortement dissuadés de ne pas faire certaines actions, et après on assumait la conséquence de ce qu'on avait fait, mais on l'a toujours expliqué de façon intelligible. »[265] Nassar précise : « Mais eux entrevoyaient ça en termes de pertes : un conflit de travail, un fond de grève, des dons, de l'aide financière de la part d'autres sections locales. Peut-être qu'ils pensaient qu'on était allés jusqu'au bout de ce qu'on pouvait avoir. »[266] La vice-présidente mentionne que le

[261] Sarah Nassar, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 19 décembre 2025.
[262] *Ibid.*
[263] *Ibid.*
[264] *Ibid.*
[265] *Ibid.*
[266] *Ibid.*

SCFP a de l'expérience avec le Conseil du trésor : « ils sont en conflit de travail avec plusieurs autres groupes, notamment en santé, les conseillères et les conseillers en cannabis n'étaient donc pas leur priorité. »[267] Elle souligne aussi que le 5454 a eu quelques confrontations avec la centrale syndicale, mais que malgré les tensions, les interactions ont toujours été faites dans le respect et que le SCFP comprenait le bien-fondé de leurs démarches : « Pour nous, c'était de revenir au point de base, de ce que veulent nos membres, s'ils nous disaient que l'on continuait, on continuait, c'était de ne pas présumer que c'était la fin avant qu'on ait la preuve. C'était de ne pas prendre de décision au-dessus de nos membres. »[268]

Or, pour David Clément, cette approche de syndicalisme de combat peut expliquer, en partie, la faible visibilité de la lutte du 5454. En effet, peu de personnes voulaient diffuser le message de la section locale selon lequel « la lutte va durer le temps qu'il faut. »[269] Peu de grands médias se sont intéressés au conflit. Quelques articles par-ci, par-là. La plupart du temps, c'étaient les mêmes journalistes qui médiatisaient le conflit. Malgré tout, le 5454 a réussi à obtenir quelques minutes d'antenne à la radio et à discuter avec des médias régionaux à travers la province. Cependant, pour pallier ce manque d'intérêt des médias traditionnels, la section locale a mis en place une équipe de communication hautement efficace, dirigée par Karine Simard et Mark Fraser, qui ont régulièrement publié sur les réseaux sociaux, notamment via Facebook et TikTok, afin de montrer à la population québécoise la réalité des grévistes sur le terrain ainsi que leurs revendications.

Bref, la lutte du SCFP-5454, qui s'est échelonnée sur 18 mois, constitue le plus long conflit de travail dans une société d'État. En comparant, on se rend bien compte que cette grève a été particulièrement longue. Le site *Bilan Québec*, une encyclopédie numérique de l'Université Sherbrooke sur l'histoire de la province, énumère les plus grandes grèves de l'histoire du Québec. Par exemple, le conflit de travail à la SAQ qui s'est déroulée du 19 novembre 2004 au 8 février 2005 a duré moins de trois mois, mais impliquait plus de 3 800 employé·e·s.[270] Néanmoins, il ne serait pas surprenant que d'ici quelques années, le conflit à la SQDC soit considéré comme l'un des mouvements de grève les plus marquants de son époque.

---

[267] Sarah Nassar, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 19 décembre 2025.
[268] *Ibid.*
[269] David Clément, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 5 juillet 2024.
[270] Université de Sherbrooke, « Repères : Les grandes grève de l'histoire du Québec » Bilan Québec - Site encyclopédique sur l'histoire du Québec depuis 1900, https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/quebec/reperes/theme/5.

Photo de Yannick Dufresne | @artistelegrandyank | Manifestation à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Chapitre V
Bilan de la grève : satisfactions, déceptions et commentaires

Dans ce chapitre, il sera question des taux de satisfaction concernant la nouvelle convention collective. Un bilan sera dressé pour évaluer si les principales revendications ont été respectées ou non. Dans un second temps, les commentaires des membres, recueillis lors du sondage en ligne anonyme, seront présentés.

Retour sur la nouvelle convention collective : satisfactions et réalisations

En ce qui a trait la deuxième convention collective (2023), la majorité des répondant·e·s perçoive positivement leurs nouvelles conditions de travail. En effet, 66,7 % des employé·e·s les considèrent « bonnes », 12,1 % des gens les jugent comme « excellentes », puis 18,2 % les trouvent « acceptables », tandis que 3 % pensent que les conditions sont « moyennes ». Alors, 97 % des conseiller·ère·s ont une bonne opinion de leur deuxième convention collective.[271]

Les membres ont également été questionnés pour savoir quelles revendications du 5454 leur tenaient le plus à cœur. Plusieurs réponses étaient possibles. En première position, on retrouve le salaire, à 97 %. En deuxième position, on retrouve les heures garanties pour les

[271] Sondage en ligne anonyme réalisé dans le cadre du Recueil SCFP-5454, 2024.

temps pleins et les temps partiels à 30,3 %. En troisième position, la rétroaction à 27,3 %.[272] Sur les trois demandes les plus populaires, deux ont été réalisées, ce qui joue indéniablement un rôle quant au taux de satisfaction de la nouvelle convention. Toutefois, la rétroaction a malheureusement été abandonnée, ce qui a déplu à plusieurs personnes. Néanmoins, pour compenser, le comité de négociation a obtenu la valeur monétaire de cinq journées mobiles, ainsi que des vacances payées pouvant être prises jusqu'au 30 avril 2024. De plus, les employé·e·s à temps plein et à temps partiel ont bénéficié de deux semaines complètes d'heures garanties respectives (32 heures pour les temps pleins et 20 heures pour les temps partiels à pleine disponibilité) sans avoir à les travailler, pour faciliter la transition entre la grève et la reprise du travail.

D'ailleurs, d'autres revendications soulignées dans le sondage ont été concrétisées, notamment le transfert de succursale, ainsi que l'amélioration des horaires, dont une plus grande stabilité. Il est important de mentionner que durant la première convention, les membres avaient des horaires irréguliers, puis les journées de congé étaient souvent décollées. Avec la nouvelle convention, ce temps est désormais révolu. D'ailleurs, l'arrivée des préférences constitue l'une des grandes avancées du 5454 sur le plan du normatif. En effet, les salarié·e·s ayant le plus d'ancienneté travaillent désormais du lundi au vendredi, de jour, s'ils le souhaitent, ce qui aurait été impossible durant la première entente.

Lorsqu'on analyse les témoignages recueillis en entrevue, on remarque que, malgré quelques déceptions, les réactions envers le nouveau contrat de travail sont globalement positives. Par exemple, Jacob Grauer déclare :

> Je voulais un salaire décent, et c'est sûr que l'amélioration des horaires était un gros point, et là-dessus, on a vraiment gagné. En tant que temps plein avec un peu d'ancienneté, j'ai vraiment un meilleur horaire, beaucoup plus de stabilité. Le salaire est presque à la hauteur de mes attentes, mais c'est sûr que j'étais dans la tranche des gens pour qui était plus difficile côté salaire. Je n'étais pas prêt à accepter des *peanuts*, et même ce qu'on a eu, ce n'était pas parfait, mais c'était correct pour la réalité de la grève. J'étais dans le 23 ou rien… Sinon, je suis un peu déçu par l'échelonnement : moins d'échelons, ça veut dire moins de capacité d'augmenter son salaire avec l'ancienneté. Ça m'a titillé un peu, mais *overall*, c'est un *win,* on a gagné.[273]

De son côté, Lucas Gizard affirme être satisfait à 90 % : « On a négocié ça comme des champions, mais il y a deux – trois détails qui me conviennent moins, comme la clarification

[272] Sondage en ligne anonyme réalisé dans le cadre du Recueil SCFP-5454, 2024.
[273] Jacob Grauer, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 8 juillet 2024.

du poste de troisièmes clefs, et je trouvais ça horrible qu'on n'ait pas pu avoir un minimum d'heures pour les TP4… Mais on ne pouvait pas demander mieux, compte tenu de la longueur et tout le temps que la grève a duré. »[274] Pour Karine Simard, son passage d'un poste à temps partiel à temps plein ainsi que la nouvelle convention collective ont transformé positivement son expérience et ses conditions de travail à la SQDC :

> Avant la grève, j'étais TP7, ce n'était pas trop évident, c'était vraiment instable… Je ne les voyais pas les avantages. T'sais, oui c'était *nice* d'avoir quatre semaines de vacances, mais j'étais pauvre comme le calice si je les prenais toutes. Oui on avait des journées mobiles payées, mais si tu ne les prenais pas, tu les perdais. Quand je suis revenu de la grève. J'ai eu mon temps plein, pis là, je les vois mes avantages. Au niveau de mes heures, j'ai pour la première fois quelque chose de stable, avec mes préférences, mes assurances, mes mobiles, je peux me faire rembourser mes journées maladie à la fin de l'année si je ne les prends pas… On peut fractionner nos vacances, c'est *fucking nice* ![275]

Globalement, la nouvelle convention satisfait les membres, malgré quelques déceptions. Néanmoins, les différents témoignages montrent que les efforts de la grève ont porté leurs fruits, en améliorant considérablement les conditions de travail et les conditions de vie des employé·e·s.

Réactions des membres face aux choix et orientations du syndicat : entre déceptions et contentement.

Le sondage en ligne comprenait une question visant à savoir si les membres étaient en accord ou en désaccord avec certains choix ou orientations du syndicat. Examinons de plus près les réponses obtenues.

En ce qui concerne les désaccords, les plaintes tournent surtout autour des revendications qui n'ont pas abouti. Par exemple, la rétroactivité a été évoquée à plusieurs reprises, ainsi que le salaire, bien que dans une moindre mesure. Rappelons que des militant·e·s ont revendiqué 23 $ de l'heure à l'embauche. Un membre déplore le fait de « Ne pas s'être battus davantage pour un meilleur salaire, pour des postes de chefs d'équipe, et surtout pour obtenir un rétroactif. »[276] Un autre employé se désole quant à lui de l'absence de rétroaction, mais aussi de l'entente sur les shorts, qu'il a jugée insuffisante :

> J'ai seulement deux regrets concernant les décisions du syndicat. Le plus regrettable est de ne pas avoir obtenu de rétroactif, et l'entente monétaire pour la semaine de suspension due au port de shorts était, selon moi, bien trop faible pour compenser une semaine complète de travail manquée. Sur tous les autres points, je suis très satisfait du travail effectué par le syndicat. Vous

[274] Lucas Gizard, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 30 juin 2024
[275] Karine Simard, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 3 juillet 204
[276] Sondage en ligne anonyme réalisé dans le cadre du Recueil SCFP-5454, 2024.

> êtes allés chercher le maximum possible, et je ne pense pas que la SQDC aurait donné davantage.[277]

Une personne déplore que l'article sur les transferts entre succursales ait pu être mieux : « Personnellement, la reconnaissance de l'ancienneté vis-à-vis les changements de succursale aurait été bien pour la conciliation travail-famille. »[278] En termes d'approche, tout le monde n'était pas à l'aise avec la décoration des magasins : « J'étais en désaccord avec le vandalisme des succursales. Je crois que ça nous a plus nui qu'autre chose. »[279] À ce sujet, un commentaire souligne :

> Comme c'était ma première grève, tout était nouveau pour moi. Il était parfois difficile de déterminer les limites acceptables dans le contexte d'une grève, et certaines actions plus radicales de certains membres me mettaient mal à l'aise. Cependant, la ténacité du syndicat a été à la fois inspirante et motivante. Les nombreux rassemblements ont favorisé les échanges entre travailleurs de différentes succursales et ont permis de développer un véritable sentiment d'appartenance.[280]

Néanmoins, plusieurs personnes déclarent avoir été en « confiance », en « accord », ou « confortable » avec les choix et les orientations du 5454. Un commentaire souligne que « les choix ont été faits démocratiquement. »[281]. Une autre personne affirme être « fier de son syndicat et ses membres[282]. » Un des militants précise avoir été d'accord « dans la majorité des décisions à quelques exceptions près. »[283] Une personne souligne quant à elle que « les efforts déployés par le syndicat durant les 18 mois de grève ont été très motivants et ont permis aux membres de se tenir debout face à un employeur rétrograde. »[284]

Certains ont changé d'avis en cours de route : « J'étais antisyndicaliste au départ par ignorance du sujet, mais ma perception a changé après avoir rencontré le comité exécutif du 5454 lors d'un rassemblement. Après avoir fait l'expérience du mépris patronal et des injonctions, j'ai compris l'importance de notre syndicat et la valeur de cette négociation à long terme, pour le bien de tous les conseillers. »[285]

Bien que des désaccords subsistent quant aux revendications non abouties, comme la rétroaction, le salaire et la reconnaissance de l'ancienneté dans le transfert entre succursales, la

---

[277] Sondage en ligne anonyme réalisé dans le cadre du Recueil SCFP-5454, 2024.
[278] *Ibid.*
[279] *Ibid.*
[280] *Ibid.*
[281] *Ibid.*
[282] *Ibid.*
[283] *Ibid.*
[284] *Ibid.*
[285] *Ibid*

majorité des membres semble satisfaite des efforts du syndicat. Les témoignages révèlent des critiques constructives, mais aussi un fort sentiment de solidarité et de confiance envers le SCFP-5454.

Les défis de la grève : craintes, soutiens et résiliences

Les membres ont été questionnés sur leurs craintes au moment de partir en grève, et sur la manière dont le 5454 a répondu à ces inquiétudes. Les réponses à cette question étaient assez variées. Certaines personnes ont déclaré ne pas avoir de craintes, mais elles ne faisaient pas partie de la majorité. Bien évidemment, la plupart des inquiétudes étaient d'ordre financier. Un des commentaires les plus frappants est probablement celui-ci : « Est-ce que j'allais survivre ? »[286] Néanmoins, d'autres soulignent que le fonds de grève du SCFP les a aidés à tenir le coup : « Le côté salarial était ma plus grande interrogation, mais je me suis adapté, comme beaucoup d'autres. Au final, j'avais de meilleures conditions à la fin de la grève que lorsque je travaillais avant. Ça démontre très bien le pourquoi de notre grève. »[287] Plusieurs témoignages abordent la durée de la grève ainsi que l'adaptation que cela a nécessitée : « Au départ, tout le monde disait que ce serait un conflit de courte durée, et j'ai l'impression que personne n'était prêt pour une grève aussi longue. Avec le fonds de grève, j'étais prêt pour quelques mois de conflit, mais certainement pas pour un an et demi. Ce n'est pas vivable de recevoir 400 $ par semaine en ville sur le long terme. »[288] Plusieurs commentaires font état de la solidarité des membres dans les moments difficiles : « De façon transparente… Merci d'avoir cherché des dons pour nous permettre de tenir le coup aussi longtemps. »[289] D'autres personnes soulignent l'approche du 5454 : « Présence… Soutien… disponibilité… et respect. »[290]

En interrogeant les membres sur les moments les plus difficiles de ces 18 mois de grève, certains ont évoqué l'aspect financier : « Avoir faim chaque jour dans le *parking* en sachant que si j'allais me chercher à manger je pétais mon budget. *Tough times.* »[291] Pour beaucoup, le premier été fut éprouvant, car le fond de grève n'était pas à son maximum : « Les premières semaines ont été marquées par l'incertitude, la nouveauté de la situation et un fond de grève au minimum… Cela n'a vraiment pas été facile au début. »[292] Pour d'autres personnes, ce fut « le

[286] Sondage en ligne anonyme réalisé dans le cadre du Recueil SCFP-5454, 2024.
[287] *Ibid.*
[288] *Ibid.*
[289] *Ibid.*
[290] *Ibid.*
[291] *Ibid.*
[292] *Ibid.*

manque de respect flagrant de l'employeur. »[293] Le fait de ne pas travailler a été difficile à vivre pour certains : « Désolé, mais ne pas travailler, CALVINOUSSE, ça a été l'ENFER. »[294] Quelques membres ont souligné que « nos centrales syndicales ne croyaient pas en nous et nous laissaient seuls. »[295] Pour quelques-uns, c'étaient « les faux espoirs… les coups de cochon de l'employeur… La perte de salaire… La perte de confiance et de respect envers l'employeur… »[296] Certains déplorent la « logistique de mobilisation. »[297]

Finalement, la réponse qui est revenue le plus souvent, c'est « l'hiver !!! »[298] En résumé, bien que les craintes et les défis aient été omniprésents, la solidarité des membres a été un facteur déterminant pour surmonter les obstacles rencontrés au cours des 18 mois de grève.

Photo de Yannick Dufresne | @artistelegrandyank.

[293] Sondage en ligne anonyme réalisé dans le cadre du Recueil SCFP-5454, 2024.
[294] *Ibid.*
[295] *Ibid.*
[296] *Ibid.*
[297] *Ibid.*
[298] *Ibid.*

Chapitre VI
Le retour au travail

Après deux printemps, deux étés, deux automnes et un hiver, les membres du 5454 reprennent enfin le travail. Ce retour était à la fois attendu et redouté. L'attitude antisyndicale qui prévalait avant le départ allait-elle encore persister ? Étonnamment, dans la majorité des succursales, tout s'est bien déroulé. Malheureusement, pour des conseiller·ère·s, la reprise a été plus compliquée. Observons de plus près les données recueillies à ce sujet.

L'application de la convention

Lorsqu'on interroge les membres sur la façon dont s'est déroulé leur retour au travail, la majorité des répondant·e·s affirment que cela s'est « très bien passé » (46,9 %), tandis que 15,6 % indiquent que cela s'est « bien passé », et 12,5 % jugent que c'était « assez bien ». En revanche, 12,5 % des conseiller·ère·s considèrent ce retour comme étant « moyen », 6,3 % comme « pas très bien », et 3,1 % le décrivent comme n'étant « vraiment pas bien ». Une des remarques spécifiques (3,1 %), ajoute « Il m'a fallu m'obstiner un petit bout pour obtenir mes préférences d'horaire. »[299]

Quand on demande aux membres si la nouvelle convention est parfois difficile à appliquer, les réponses sont plus divisées. En effet, 42,4 % des répondant·e·s indiquent « rarement », tandis que 36,4 % des personnes mentionnent « parfois ». De plus, 18,2 % des gens avouent qu'il est « souvent » difficile de faire appliquer la convention, tandis que 3 % indiquent « jamais ». Personne n'a choisi l'option « constamment. »[300]

La majorité des individus interrogés mentionnent que les préférences furent difficilement applicables les premiers mois. Néanmoins, la situation s'est progressivement améliorée au fil du temps. Prenons, par exemple, le cas de Jacob Grauer, à la succursale de Drummondville, qui considère que le retour au travail s'est somme toute bien déroulé : « Ç'a été mieux que j'aurais pensé, et ça s'est relativement fait dans la paix, mis à part quelques accrochages, mais rien de majeur. »[301] Toutefois, lorsqu'il est question de l'application de la convention collective, Grauer précise :

> Ç'a été dur de faire appliquer la convention telle que le syndicat la comprend, avec les préférences et les anciennetés. (…) Ça l'a pris quasiment deux - trois mois avant de faire

[299] Sondage en ligne anonyme réalisé dans le cadre du Recueil SCFP-5454, 2024.
[300] *Ibid.*
[301] Jacob Grauer, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 8 juillet 2024.

> appliquer nos préférences, les gestionnaires avaient beaucoup de misère avec les ratios temps plein et temps partiel, qui n'est pas pourtant pas nouveaux de cette convention-ci. Ça l'a pris trois à quatre mois avant d'avoir notre convention collective appliquée au complet, c'est ça qui a été le plus difficile.[302]

À la succursale de Châteauguay, faire respecter les préférences a été assez ardu. Le premier mois, cela a été tout simplement impossible. Par la suite, il y a eu une certaine amélioration, les préférences de la personne ayant le plus d'ancienneté ont finalement été appliquées, mais cela restait compliqué pour les autres. Néanmoins, la situation s'est améliorée depuis sans pour autant être optimale encore aujourd'hui. Sinon, dans la majorité des succursales, les préférences sont respectées. Lucas Gizard déclare : « C'est sûr qu'au début, il y a eu l'excuse du bon déroulement des opérations, mais malgré ça, on n'a jamais eu de souci. »[303] Pour la région de Québec, le vice-président régional mentionne qu'il « n'a pas eu besoin de se battre dans sa succursale, malgré certains accrochages. »[304] En somme, c'est surtout l'article sur les préférences qui fut difficile à appliquer, bien que la situation se soit arrangée au fil du temps, à des vitesses différentes selon les établissements. Néanmoins, le 5454 a pris les mesures nécessaires pour défendre la convention et a déposé des griefs dans les magasins où le problème a persisté.

Pour des personnes, c'est le retour sur le plancher qui a été le plus compliqué. Un retour plus progressif aurait été souhaitable. Pour Léonie Desjardins-Meunier, le retour au travail s'est fait de manière accélérée à la succursale de Drummondville. Elle explique :

> Le retour a été rapide. Vu que tout le monde à la succursale a fini ses formations rapidement, on a commencé une semaine avant les autres succursales… On a eu moins de temps pour se remettre dans le *mindset*. Au début, le service à la clientèle, c'était *rough*, on a été *pitché* sur le plancher direct en arrivant. À la limite, la clientèle connaissait mieux les produits que nous. Ç'a commencé raide.[305]

Parfois, l'ambiance de travail était tendue. Par exemple, certains rapportent que les gestionnaires colportaient des rumeurs pour minimiser les gains du SCFP, prétendant que l'entente signée par le 5454 ne valait que 15 cents de plus que celle de la CSN, malgré un conflit bien plus long. En réalité, les membres du SCFP gagnent environ deux dollars de plus que leurs collègues syndiqués avec la CSN.

---

[302] Jacob Grauer, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 8 juillet 2024.
[303] Lucas Gizard, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 30 juin 2024.
[304] Keven Néron, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 29 juin 2024.
[305] Léonie Desjardins-Meunier, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454 ,*8 juillet 2024.

Le coup bas : la fermeture de Rosemont

Le 23 janvier 2024, seulement deux mois après la fin de la grève, la SQDC annonce la fermeture de la succursale de Rosemont, à Montréal, prévue pour le 2 mars prochain. Pour le syndicat, la fermeture de Rosemont est perçue comme un acte de répression contre la section locale qui a mené une grève de 18 mois et est qualifié de « injustifiable, mesquine et violente. »[306] En effet, bien que le magasin ait été très achalandé, il a été fermé pour des raisons nébuleuses prétextant la fin du bail ainsi que la non-conformité du local.[307] À ce sujet, David Clément mentionne : « Personne ne va me convaincre un jour que ce n'étaient pas des représailles, t'sais la succursale était rentable, toute l'équipe était là, il y avait de la clientèle, c'était un bon lieu géographique… (…) Je l'ai vu comme une vengeance gratuite. »[308] Cette fermeture devait entraîner le licenciement collectif de 11 employé·e·s. Cependant, le 5454 affirme qu'il fera tout son possible pour les transférer dans d'autres magasins, notamment en veillant au respect de la *Lettre d'entente #2*, qui stipule que les salarié·e·s licenciés ont priorité pour les transferts vers d'autres succursales où des postes sont à pourvoir à travers le Québec.[309] Le syndicat a également mis sur pied une pétition pour que les conseiller·ère·s concernés soient transférés rapidement et conservent leur statut d'emploi.[310] En juin 2024, il ne restait plus qu'une conseillère de Rosemont à être relocalisée. Le 5454 espérait que sa situation se règle dans les plus brefs. Cependant, les transferts entre magasins ont entraîné des pertes pour les employé·e·s. Clément précise : « Ça a été *harsh* pour les conseillères et les conseillers, ils perdaient parfois leurs emplois temps plein ou leur poste TP7 pour aller dans des assignations plus basses, ou dans des succursales qui ne sont pas nécessairement la plus proche de chez eux…. Mais au moins on a été capable de placer la vaste majorité. »[311]

Un syndicat tissé serré

L'un des points les plus positifs soulignés par le retour à la grève, ce sont les liens qui se sont tissés durant celle-ci. À ce sujet, Keven Néron déclare : « Avant le début de la grève, j'avais des collègues à Lebourgneuf, après la grève, j'ai des collègues partout à travers le

[306] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Fermeture de Rosemont», 25 janvier 2024, Facebook, consulté en janvier 2025, https://www.facebook.com/share/p/19j55FCekb/.
[307] *Ibid.*
[308] David Clément, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 5 juillet 2024.
[309] Syndicat des employés de la SQDC / SCFP 5454, « Solidarité avec les collègues de Rosemont!», 5 février 2024, Facebook, consulté en janvier 2025, https://www.facebook.com/share/p/12MRiEXa2pd/.
[310] *Ibid.*
[311] David Clément, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 5 juillet 2024.

Québec. »[312] Karine Simard mentionne quant à elle : « C'est fou comment ça a rapproché les gens. »[313] Le 5454 est donc passé d'une petite section locale très centralisée, où les communications entre les différentes régions étaient pratiquement inexistantes, à un réseau de syndicalistes bien rodé, qui se connaît et qui n'hésite plus à échanger des informations ou des anecdotes. À ce propos, le président du 5454 précise :

> Avant la grève, le rôle des VP régionaux était plus ou moins utilisé, les délégué·e·s correspondaient souvent avec le bureau exécutif, c'était très centralisé, et la grève nous a permis de faire des expériences pour tester comment on voulait se gouverner. On était une organisation en « guerre » à ce moment-là, on n'était pas dans la poutine administrative habituelle, on était dans l'action, à prendre de grosses décisions, aller vite, se rencontrer tard le soir, souvent pendant la semaine… Je pense que ça a aidé à créer cette structure-là qui était nécessaire. Quand Sarah et moi étions en négo, s'il se passait des trucs sur le terrain, on était inutiles, alors qu'habituellement, c'était nous qui serions intervenus, donc ça l'a permis et obligé les différentes personnes de la structure de prendre cette place-là, et à rendre ces places autonomes. Donc tant mieux, ça vient avec le type de syndicalisme de combat qu'on voulait amener… Le fait que chaque VP avait sa région a permis à nos instances de se structurer pour qu'elles soient plus opérationnelles, même en temps de paix.[314]

Le Printemps tétrahydrocannabinol

D'ailleurs, plusieurs membres de l'exécutif s'étaient déjà impliqués par le passé, notamment durant le Printemps érable en 2012. Questionnée sur l'influence et l'impact de l'expertise de ces vétérans dans le contexte du conflit à la SQDC, Éliane Scofield-Lamarche estime que cette expérience a joué un rôle clef dans la solidification du SCFP-5454, notamment en matière de mobilisation des membres.

> Je pense que le parcours de plusieurs militantes et militants, qui ont œuvré dans d'autres causes de justice sociale, a eu un effet bénéfique. Ça a donné les outils pour mobiliser et construire le mouvement. Définitivement, l'expérience militante joue un rôle, j'ai vécu 2012, et il y a des choses qui me servent encore aujourd'hui.[315]

Cela étant dit, les *budtenders* du SCFP-5454, à travers leur Printemps tétrahydrocannabinol, ont cultivé une expérience inestimable pour les luttes à venir. Les graines plantées en 2019 ont germé en 2022, et en 2023, les plants ont fleuri. La récolte a été remarquable. Maintenant, en 2027, tous les éléments sont en place — la structure syndicale, l'expérience militante — et tout laisse penser que la récolte sera bonne.

[312] Keven Néron, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 29 juin 2024.
[313] Karine Simard, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 3 juillet 2024.
[314] David Clément, *Entrevue réalisé dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 5 juillet 2024.
[315] Éliane Scofield-Lamarche, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 26 septembre 2024.

Photo de Yannick Dufresne | @artistelegrandyank| Manifestation du Front commun qui a eu lieu le 23 septembre 2023.

Chapitre VII
2027 : Vers de nouvelles victoires

Bien que la ratification de la deuxième entente soit encore récente, l'exécutif souhaite déjà connaître les avis de ses membres pour la troisième convention collective prévue pour 2027. Avant de poursuivreune petite parenthèse s'impose concernant les statuts et les règlements de la section locale. Karine Simard propose un amendement pour inclure un budget annuel pour les fumigènes, afin d'éviter de devoir le voter à chaque réunion de l'exécutif. Elle précise : « ça va être moins compliqué pour la paperasse. Les fumigènes, c'est devenu notre

marque de commerce. Le 5454 est là, cherche la boucane, ça va être nous autres. »[316] Or, si les fumigènes étaient principalement associés au 5454, ce moyen de pression s'est dorénavant répandu grâce à l'influence de la jeune section locale. En effet, ils sont dorénavant largement utilisés dans les manifestations syndicales, toutes centrales et sections locales confondues. Au début, plusieurs organisations redoutaient l'utilisation de tels moyens pour se faire entendre. Aujourd'hui, il est devenu rare de voir une manifestation syndicale sans fumigène. Cette pratique est l'un des héritages laissés par le 5454 dans le mouvement syndical québécois, et constitue une grande fierté pour celle-ci.

Cela étant dit, lorsqu'on examine les attentes pour la prochaine convention, trois requêtes se démarquent particulièrement. Il est important de préciser que les personnes sondées avaient la possibilité de donner plus d'une réponse. En premier lieu, 79,4 % des répondant·e·s souhaitent une clarification du poste de troisièmes clefs.[317] Autrement dit, ce poste ne devrait pas être un simple titre sans véritable avantage que l'on exerce de façon ponctuelle, mais bien un poste permanent que l'on occupe en tout temps. Pour Jacob Grauer, il sera important d'établir dans la prochaine convention une structure plus adéquate pour l'élection des troisièmes clefs. Il déclare :

> Ça ne peut pas être une prime, ça ne peut pas être un bonbon tenu au bout d'une corde comme une carotte, et c'est ce qui se passe actuellement. Je crois que les troisièmes clefs méritent une certaine stabilité et une sécurité d'emploi dans leur poste, comme dans n'importe quel autre poste… et aussi que le favoritisme ne joue pas un rôle aussi important dans l'élection des troisièmes clefs. Quelqu'un qui a dix ans d'expérience en succursale, juste parce que le patron ne l'aime pas, il ne sera jamais troisième clef, je ne crois pas que ce soit un bon système.[318]

Quant à lui, Keven Néron déplore le système des primes pour les troisièmes clefs. En fait, les cotisations aux fonds de pension sont calculées uniquement à partir du salaire de base, et non à partir des primes. Néron propose donc de mettre fin à cette pratique au profit d'une augmentation salariale de 12,5 % appliquée en permanence sur le salaire de base, afin que cette augmentation soit prise en compte dans le calcul du fonds de pension. De plus, il souhaite que le poste de troisièmes clefs soit clairement identifié comme un rôle de gestion sur le plancher, contrairement à celui de gestionnaire qui se déroule principalement dans le bureau.[319] Actuellement, les troisièmes clefs sont des conseiller·ère·s et sont tenues par le même contrat

[316] Karine Simard, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 3 juillet 2024.
[317] Sondage en ligne anonyme réalisé dans le cadre du Recueil SCFP-5454, 2024.
[318] Jacob Grauer, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 8 juillet 2024.
[319] Keven Néron, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 29 juin 2024.

de travail que tous les autres employé·e·s. Sarah Nassar déplore que ces travailleuses et travailleurs soient présentement pris entre l'écorce et l'arbre. Elle explique : « Les chefs d'équipes sont des personnes qui peuvent être aussi utiles sur le terrain que dans le bureau avec les gestionnaires. On ne veut pas faire de distinction, on ne veut en faire des cadres, mais on veut absolument que ces personnes soient rémunérées adéquatement »[320] par conséquent, dans la prochaine convention, le 5454 souhaite que les troisièmes clefs bénéficient d'une prime en tout temps et d'une rémunération en fonctions des responsabilités qu'elles assument.

En deuxième position, 58,8 % des gens demandent de meilleures assurances. Tout le monde est d'accord que les assurances à la SQDC sont loin d'être bonnes et qu'il est temps de s'attaquer à ce problème en 2027.[321] Keven Néron déplore la rigidité des assurances actuelles. Il estime que les membres devraient pouvoir bénéficier d'une assurance modulable, adaptée à leurs besoins spécifiques. Par exemple, les salarié·e·s portant des lunettes devraient pouvoir opter pour une couverture spécifique à cet effet.[322]

En troisième position, 55,9 % des personnes souhaitent un meilleur salaire.[323] Le fait que cette demande arrive à ce niveau démontre que la deuxième convention fut excellente sur le plan salarial, au point que, même si cet aspect reste important pour 2027, d'autres conditions de travail tiennent davantage à cœur les employé·e·s. Néanmoins, lorsqu'on regarde les salaires espérés en 2027, le 5454 reste ambitieux : 32,4 % des répondant·e·s souhaitent une grille débutant à 24 $ à l'embauche et se terminant à 28 $ au dernier échelon. À égalité à 29,4 %, on retrouve 23 $ à l'entrée et 27 $ au dernier échelon puis 25 $ à l'embauche et 29 $ au dernier échelon. Néanmoins, d'autres propositions ont été présentées en option, notamment l'idée des primes et des bonus. La parité avec les conseiller·ère·s en vin de la SAQ est revenue à quelques reprises.[324] À ce sujet, Keven Néron précise : « On est des conseillers en cannabis, on n'est pas des caissiers ! Ça pourrait être intéressant de négocier une clause remorque pour ne pas toujours être en bas d'eux autres. »[325] Pour Lucas Gizard, c'est une priorité pour 2027 : « on est une filiale de la SAQ, il faut arrêter l'hypocrisie. L'équité salariale, on doit s'en approcher. »[326] On retrouve également une personne qui voudrait avoir 24 $ à l'embauche et plus de 30 $ au dernier

[320] Sarah Nassar, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 19 décembre 2025.
[321] Sondage en ligne anonyme réalisé dans le cadre du Recueil SCFP-5454, 2024.
[322] Keven Néron, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil du SCFP-5454,* 29 juin 2024.
[323] Sondage en ligne anonyme réalisé dans le cadre du Recueil SCFP-5454, 2024.
[324] *Ibid.*
[325] Keven Néron, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 29 juin 2024.
[326] Lucas Gizard, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 30 juin 2024.

échelon, en mentionnant qu'elle aimerait retrouver un plus grand étalonnage des salaires, une idée secondée par Léonie Desjardins-Meunier et Jacob Grauer. Ce dernier précise : « Je pense que quelqu'un qui a passé 15 ans dans une société d'État devrait avoir un salaire beaucoup plus élevé qu'une personne qui vient d'entrer. »[327]

Les répondant·e·s avaient également l'option d'inscrire des idées en dehors des choix de réponse, ce qui a amené des propositions assez intéressantes. Une personne a déclaré vouloir : « une reconnaissance sincère de notre travail par les dirigeants ainsi que des heures garanties pour les TP4. »[328] Une proposition qui semble pertinente. Une autre personne désire de « meilleures conditions pour l'ancienneté des temps partiels. »[329] Selon Lucas Gizard, on devrait simplement supprimer le poste de TP4 pour seulement conserver deux types d'assignations : temps partiel et temps plein. Ce qui garantirait un minimum d'heures pour tous les employé·e·s à temps partiel.[330] Léonie Desjardins-Meunier propose quant à elle une régularisation pour l'ouverture des postes à temps plein, pour éviter « qu'on devienne comme la SAQ et que ça prenne 25 ans avant d'avoir un poste à temps plein. »[331] Un conseiller a également indiqué vouloir « plus de journées mobiles et de congés sociaux. »[332] Un autre membre a également proposé que les souliers soient remboursés par l'employeur.[333] Actuellement, les employé·e·s à temps plein reçoivent 300 $ par an pour couvrir les dépenses liées à son uniforme, contre 200 $ pour un TP7 et 150 $ pour un TP4. Pourtant, une bonne paire d'espadrilles adaptée au travail des conseiller·ère·s coûte souvent très cher et absorbe une grande partie de cette allocation. Tout comme les ouvrier·ère·s d'usine ont besoin de chaussures à embout d'acier, il serait logique que les salarié·e·s de la SQDC aient des souliers spécialement conçus pour passer de longues heures debout.

Un autre membre souhaite « Un seul syndicat fort. »[334] Le rapport de force en serait considérablement renforcé d'ici 2027. Toutefois, si une unification ne se concrétise pas, il est impératif que les deux syndicats, la CSN et le SCFP, collaborent et se mobilisent ensemble lors des prochaines négociations, afin de ne laisser personne derrière. Marc Ranger est aussi de cet

[327] Jacob Grauer, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 8 juillet 2024.
[328] Sondage en ligne anonyme réalisé dans le cadre du Recueil SCFP-5454, 2024.
[329] *Ibid.*
[330] Lucas Gizard, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 30 juin 2024.
[331] Léonie Desjardins Meunier, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 8 juillet 2024.
[332] Sondage en ligne anonyme réalisé dans le cadre du Recueil SCFP-5454, 2024.
[333] *Ibid.*
[334] *Ibid.*

avis. En entrevue, il déplore la jambette de la CSN lorsqu'elle a signé l'entente en juin 2022 : « Le conflit de 18 mois aurait pu être limité si les deux organisations avaient travaillé main dans la main. »[335] Il souligne que les deux syndicats avaient pourtant réussi à collaborer lors de la première convention. Néanmoins, Ranger ne cache pas sa déception quant à la configuration actuelle des accréditations syndicales qui nuisent au rapport de force des conseiller·ère·s en cannabis. Il déclare :

> Les deux organisations syndicales doivent trouver une solution au ministère du Travail. De toute façon, une convention collective par succursale ça ne fonctionne pas… Ça ne tient pas la route, ce n'est tout simplement pas logique. La jurisprudence parle de paix industrielle… Il y a eu un conflit de 18 mois… Je crois qu'il doit arriver quelque chose pour donner un grand rapport de force, et le SCFP qui est le plus grand joueur doit initier ces changements, et la CSN doit prendre des risques dans le meilleur intérêt des membres.[336]

Marc Ranger estime que la « CSN et le SCFP ont la responsabilité de mettre fin à cette situation, même si ça veut dire qu'il y a un vote où un des deux pourrait ne plus être présent. »[337] Il déclare en entrevue : « On est au point où les organisations syndicales devraient se reparler, pour voir ce qu'ils vont faire, parce que ce modèle-là sert uniquement l'employeur, et il ne sert pas les intérêts des conseillers et conseillères en cannabis, et il aurait tout à gagner d'être une unité de négociation et d'avoir un meilleur rapport de force que des conventions isolées. »[338]

D'ailleurs, durant l'entrevue, Ranger déplore que la SQDC donne les gains remportés par les syndiqué·e·s aux non syndiqué·e·s, ce qui nuit clairement à la syndicalisation. À ce sujet, il mentionne : « Le modèle d'affaire de la SQDC, c'est un modèle où, dans leurs rêves, ils souhaitent avoir une majorité de succursales qui sont non syndiquées, pour maintenir le syndicat sur ses gardes et pour tenter de maintenir des salaires bas, et je trouve que ce sont des pratiques déloyales. »[339]

Questionné sur le niveau de syndicalisation à la SQDC, Frédéric Brisson, secrétaire général du SCFP-Québec, a quant à lui établi un parallèle avec la situation dans certains États américains ayant adopté les lois *Right-to-Work.*[340] Celles-ci permettent aux employé·e·s travaillant dans un lieu sous accréditation syndicale de choisir de payer ou non des cotisations, et donc d'adhérer ou non au syndicat. Cela a considérablement affaibli les syndicats, car des

[335] Marc Ranger, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 19 août 2024.
[336] *Ibid.*
[337] *Ibid.*
[338] *Ibid.*
[339] *Ibid.*
[340] Frédéric Brisson, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 20 août 2024.

travailleuses et travailleurs remettent en question l'utilité d'une union lorsque leurs collègues bénéficient des mêmes avantages de la convention collective sans payer de cotisations, qui s'élèvent généralement à 2 %. Au Canada, c'est encore la Formule Rand qui s'applique. Ainsi, dans un milieu de travail ou un corps professionnel syndiqué, tous les employé·e·s doivent cotiser. Brisson fait un lien avec la stratégie de la SQDC pour prévenir une vague de syndicalisation et la situation aux États-Unis :

> C'est un peu la même stratégie que la SQDC utilise, soit accorder tout ce qui a été négocié par les syndicats à des employé·e·s non syndiqués, en espérant que les syndiqué·e·s finissent par se dire : « À quoi bon être syndiqués ? ». Mais la journée où il n'y aura plus de syndicat à la SQDC, les gens ne seront plus payés 21-22 $, mais plutôt autour du salaire minimum. Il ne faut pas que ça arrive.[341]

En somme, les idées proposées par les membres montrent encore une fois le pragmatisme de la section locale lorsqu'il s'agit de réfléchir aux conditions de travail de demain. Cependant, dans les prochaines années, les défis ne seront pas seulement à la SQDC. Plus largement, avec la montée de la droite un peu partout en Occident, ainsi qu'avec l'arrivée de politique visant l'affaiblissement des organisations syndicales, les travailleuses et travailleurs doivent rester vigilants. Au Québec, nous l'avons vu, le gouvernement de la CAQ méprise les syndicats, le projet de loi 89 en est un triste exemple. Celui-ci introduit des dispositions « visant le maintien de services assurant le bien-être de la population, soit les services minimalement requis pour éviter que ne soit affectée de manière disproportionnée la sécurité sociale, économique ou environnementale de la population, notamment celle des personnes en situation de vulnérabilité. »[342] Ce projet de loi met en péril le droit de grève, pourtant protégé par la Charte canadienne des droits et libertés de la personne. Au niveau fédéral, la situation est également alarmante. En effet, la formule Rand est attaquée par les conservateurs de Pierre Poilievre. Sous le gouvernement de Stephen Harper, Poilievre militait pour l'application d'une formule *Right-to-Work* au Canada, et soutenait des lois visant à rendre plus difficile la syndicalisation, notamment les projets C-377 et C-525. Entre 2004 et 2023, ce politicien a voté huit fois contre l'adoption d'une loi anti-*scab* au niveau fédéral. Les travailleuses et travailleurs du Canada doivent donc rester unis d'un océan à l'autre, pour protester contre des politiques qui pourraient fragiliser l'un de leurs droits les plus fondamentaux.[343]

---

[341] Frédéric Brisson, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 20 août 2024.
[342] Assemblée Nationale du Québec, « Projet de loi no 89 : Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out », Travaux parlementaire, 43e législature, 1re session, 19 février 2025.
[343] CUPE, "Pierre Poilievre: in it for banks, billionaires, and big polluters – not for you", Canadian union of Public employees, 8 octobre 2024, https://cupe.ca/pierre-poilievre-it-banks-billionaires-and-big-polluters-not-you.

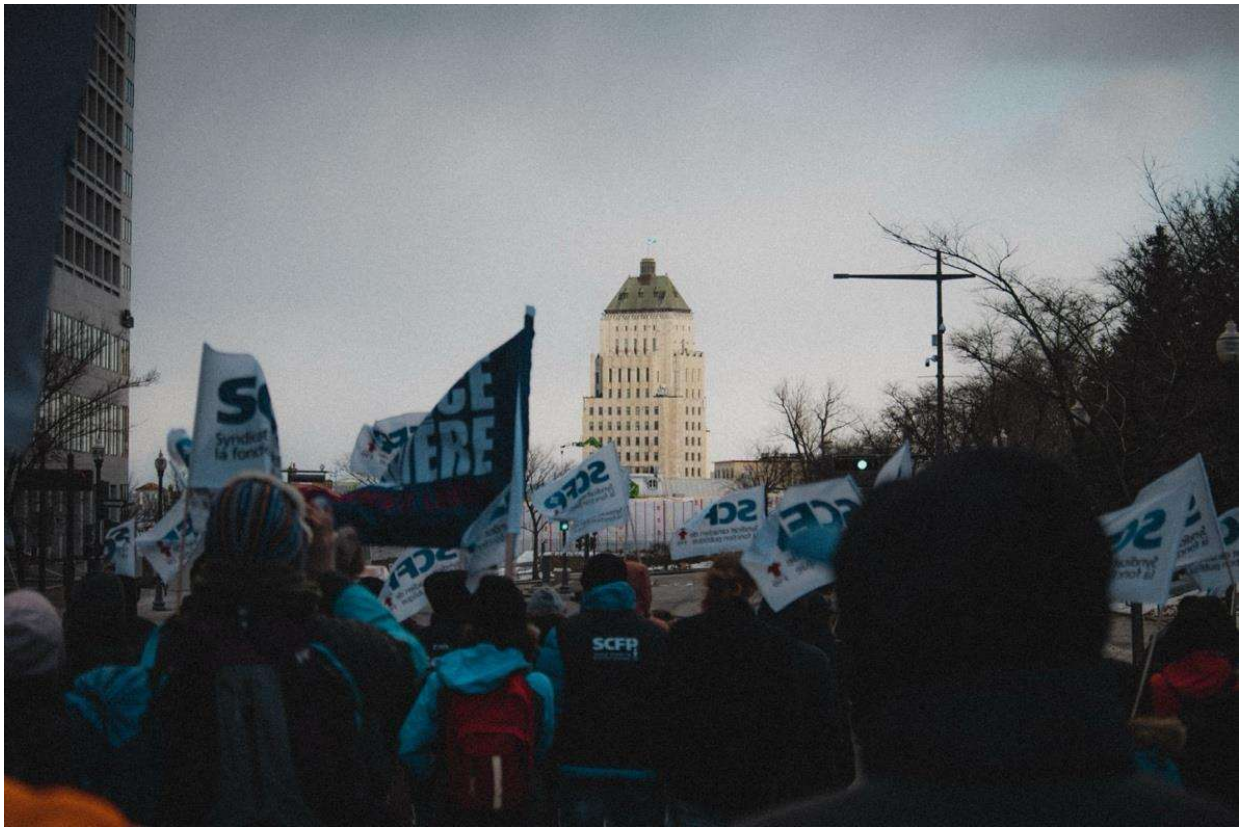

Photo de Yannick Dufresne | @artistelegrandyank | Manifestation à Québec en date du 1er décembre 2022.

Conclusion
Un pour tous, tous pour un

Depuis sa création, le SCFP-5454 a démontré une capacité exceptionnelle à défendre les droits des conseiller·ère·s en cannabis du Québec. Il s'est imposé comme une section locale combative et démocratique, qui a su se tenir debout pour revendiquer de meilleures conditions de travail. En moins de cinq ans, le 5454 a réussi à obtenir des gains impressionnants, notamment une augmentation de plus de 50 % des salaires pour les employé·e·s ayant le plus d'ancienneté. Cependant, les membres n'ont pas eu la tâche facile. Ils ont traversé la plus longue grève dans une société d'État au Québec.

Ils ont d'ailleurs été doublement marginalisés : par leur employeur, mais aussi par leur propre centrale syndicale. Malgré la légalisation du cannabis en 2018, certains préjugés persistent. Toutefois, comme l'a souligné Karine Simard, ces « punks au cœur tendre ont réussi à changer ben des perceptions »[344], notamment dans le monde syndical. Aujourd'hui, le SCFP-

[344] Karine Simard, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454,* 3 juillet 2024.

5454 est devenu un acteur proactif dans le paysage syndical québécois. Il contribue à différents comités du SCFP-Québec ainsi qu'aux initiatives liées aux sociétés d'État et aux organismes publics.

Dans cet ouvrage, nous avons présenté les moments marquants du SCFP-5454. Tout d'abord, il s'est imposé comme le plus grand syndicat de la SQDC après une longue bataille disputée contre la CSN et les TUAC. Ensuite, il s'est doté d'un premier contrat de travail qui permettait aux conseiller·ère·s en cannabis de survivre. Anticipant la deuxième convention collective, le syndicat a débuté les négociations avant l'échéance de la première, afin de signer une nouvelle entente le plus rapidement possible. Malgré tout, la négociation n'a pas avancé au rythme souhaité, et les moyens de pression légaux ont été durement réprimés lorsque l'employeur a expulsé du plancher une centaine de salarié·e·s pour le port de short ou de jupe. Le 5454 n'a pas eu d'autre choix que de déclencher une grève pour contrer ces violences économiques. Malgré un conflit long et ardu, cette bataille a permis d'améliorer considérablement leurs conditions de vies. Par leur ténacité et leur authenticité, ils ont définitivement marqué le mouvement syndical québécois. Leur mobilisation a prouvé que rien n'est impossible. Peu de personnes croyaient qu'ils tiendraient aussi longtemps, et encore moins qu'ils réussiraient. Pourtant, en défendant inlassablement leur liberté d'action et en refusant de céder aux pressions extérieures, ils ont fini par l'emporter. Ils ont ainsi démontré que le syndicalisme de combat, encore aujourd'hui, peut aboutir à des gains satisfaisants.

Les victoires obtenues en 2023 ne représentent qu'un point de départ. Le 5454 est désormais plus organisé que jamais, et ses membres ont acquis une précieuse expérience. La grève a notamment renforcé l'organisation interne. L'année 2027 s'annonce prometteuse, mais les défis seront nombreux : atteindre une véritable équité salariale avec les conseiller·ère·s en vin de la SAQ, améliorer les assurances collectives, créer un poste à part entière pour les troisièmes clefs, et plus encore. Bien que les salaires aient enfin atteint un niveau digne d'une société d'État dans la dernière convention, la prochaine entente sera l'occasion d'élever davantage les conditions, afin de s'assurer que les conseiller·ère·s en cannabis puissent toujours bien vivre de leur travail.

Avec une base solide et mobilisée, le syndicat est plus prêt que jamais à relever les défis à venir. Toutefois, une union tire également sa force à partir de la solidarité et de l'engagement de tous les travailleuses et travailleurs. Si le SCFP-5454 a su tisser des liens solides avec d'autres sections locales durant le conflit, il sera crucial de maintenir et de renforcer ces

relations durant cette période de paix industrielle. La collaboration intersyndicale a été déterminante pendant le conflit de 2022-2023. Il est important de ne pas se diviser. Peu importe notre métier, nous faisons tous partie de la même classe : celle des travailleuses et des travailleurs. C'est en restant coudés que nous réussirons, ensemble, à améliorer notre sort.

Bibliographie

Article de journaux :

Bernier, Jérémy. « Grève à la SQDC : une "impasse totale" ». *Journal de Montréal*. 24 février 2023. https://www.journaldemontreal.com/2023/02/25/greve-a-la-sqdc-une-impasse-totale.

Couture, Pierre. « Le salaire minimum va passer à 20,46 $ à la SAQ ». *TVA Nouvelles*. 24 janvier 2019. https://www.tvanouvelles.ca/2019/01/24/le-salaire-minimum-va-passer-a-2046--a-la-saq.

Dumas, Jean-François. « La grève perdure dans une vingtaine de succursales de la SQDC ». 10 août 2023. *Radio-Canada. ICI Estrie.* https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2002414/negociation-salaire-vacances-employes.

Dumas, Jean-François. « SQDC : des travailleurs et leur syndicat déplorent que la grève s'éternise ». *Radio-Canada. ICI Estrie*. 14 septembre 2022. https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1914885/greve-sqdc-syndicat-employes-drummondville-gouvernement-quebec.

Genois-Gagnon, Jean-Michel. « Vendre du cannabis pour 14 $ l'heure ». *La Tribune*. 28 juin 2018. https://www.latribune.ca/2018/06/28/vendre-du-cannabis-pour-14--lheure-0ed140a1dff86af5cdd3282b5629e481/.

Krol, Ariane. « Des travailleurs ont manifesté à Montréal ». *La Presse*, 5 septembre 2023. https://www.lapresse.ca/actualites/2023-09-05/fete-du-travail/des-travailleurs-ont-manifeste-a-montreal.php.

Lévesque, Lia. « Plus d'un an de grève à la SQDC et c'est l'impasse, dit le syndicat ». *Le Devoir*, 28 juin 2023. https://www.ledevoir.com/societe/793743/plus-d-un-an-de-greve-a-la-sqdc-et-c-est-l-impasse-dit-le-syndicat.

Lévesque, Lia. « Six mois de grève à la SQDC : les négociations sont au point mort ». *L'actualité.* 24 novembre 2022. https://lactualite.com/actualites/six-mois-de-greve-a-la-sqdc-les-negociations-sont-au-point-mort/.

Lévesque, Lia. « Syndicalisation à la SQDC : une autre requête globale déposée par le SCFP ». *Le Devoir*. 28 janvier 2018. https://www.ledevoir.com/societe/546536/la-lutte-pour-la-syndicalisation-a-la-societe-du-cannabis-reprend-de-plus-belle?#.

Lévesque, Lia. « Syndicalisation à la SQDC : d'une lutte à trois à une lutte à deux ». *Le Soleil. La Presse Canadienne.* 8 août 2019. https://www.lesoleil.com/2019/08/08/syndicalisation-a-la-sqdc-dune-lutte-a-trois-a-une-lutte-a-deux-2b206876811b56b45fdbe7993a1ba407/.

Lévesque, Lia. « Un an de grève dans les SQDC ». 25 mai 2023. *La voix de l'Est*. https://www.lavoixdelest.ca/affaires/2023/05/25/un-an-de-greve-dans-les-sqdc-RZI5U25D35ERHLC6CVQEZCBHZY/.

Louiseize, Patric. « SQDC : la grève des employés de la succursale d'Aylmer déclarée illégale ». 28 août 2022. *Radio-Canada. Ici Ottawa-Gatineau.* https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1908408/greve-sqdc-aylmer-illegale#.

Plourde, Ghislain. « Grève générale illimitée affectant 5 SQDC des Laurentides ». 1er juin 2022. *CIME 103.9 et 101.3*. *Cogeco média*. https://laurentides.cime.fm/nouvelles/488652/greve-generale-illimitee-affectant-5-sqdc-des-laurentides.

Roy, Audrey. « Nouvelle requête en accréditation syndicale pour la SQDC en Outaouais ». 23 mai 2019. *Radio-Canada. ICI Ottawa-Gatineau.* https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1171422/vente-cannabis-gatineau-syndicat-employes-travailleurs.

Saint-Arnaud, Pierre. « "Il faut continuer de remettre de l'argent dans le portefeuille des Québécois" ». 6 mai 2022. *La Presse.* https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2022-05-06/francois-legault/il-faut-continuer-de-remettre-de-l-argent-dans-le-portefeuille-des-quebecois.php.

St-André, Andy. « Plusieurs partisans et manifestants attendent les chefs ». 15 septembre 2022. *TVA Nouvelles.* https://www.tvanouvelles.ca/2022/09/15/plusieurs-partisans-et-manifestants-attendent-les-chefs.

Conventions collectives et documents syndicaux

SCFP 5454. *Cahier de revendication pour la deuxième convention collective*. octobre 2021.

SCFP 5454 et 5420. *Deuxième convention collective* 2023-2027. 82 p.

SCFP 5454 et 5420. *Première convention collective* 2020 – 2021. 61 p.

Correspondance :

SQDC – Ressources humaines. « La situation actuelle ». Correspondance de la SQDC s'adressant aux membres du SCFP-5454. 26 septembre 2022.

Document judiciaire

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DU CANNABIS c. SCFP-5454. Injonction du 23 juin 2022.

Entrevues réalisées dans le cadre du recueil

Brisson, Frédéric. *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454.* 20 août 2024.

Clément, David. *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454.* 5 juillet 2024.

Desjardins-Meunier. Léonie, *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454.* 8 juillet 2024.

Lacasse, Guillaume. Entrevue *réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454.* 2 août 2024.

Forel, Martine. *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454*. 3 septembre 2024.

Gizard, Lucas. *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454.* 30 juin 2024.

Gloutney, Patrick. *Entrevue réalisée dans le cadre du SCFP-5454.* 4 septembre 2024.

Grauer, Jacob. *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454*. 8 juillet 2024.

Nassar, Sarah. Entrevue *réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454.* 19 décembre 2025.

Néron, Keven. Entrevue *réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454.* 29 juin 2024.

Ranger, Marc. *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454.* 19 août 2024.

Robillard, Marie-Douce. *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454.* 4 juillet 2024.

Scofield-Lamarche, Éliane. *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454. 26* septembre 2024.

Simard, Karine. *Entrevue* réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454. 3 juillet 2024.

Soucy, Danick. *Entrevue réalisée dans le cadre du Recueil SCFP-5454.* 21 août 2024.

Journal des débats de la Commission des finances publiques à l'Assemblée nationale

Assemblée Nationale du Québec. « Études des crédits budgétaires du ministère des Finances, volet Finances — Société québécoise du cannabis ». *Journal des débats de la Commission des finances publique.*3 mai 2023 — Vol. 47 N° 23. https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cfp-43-1/journal-debats/CFP-230503.html.

Assemblée Nationale du Québec. « Projet de loi no 89 : Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out ». Travails parlementaires. 43e législature, 1re session. 19 février 2025.

Médiagraphie

Publications Facebook :

Leduc, Alexandre. « Motion en appui au 5454 ». 18 octobre 2023. Facebook. Consulté en juin 2024.https://www.facebook.com/LeducAlexandreQS/posts/pfbid02jJDBrCcpD4WUMtRNerGAt93q38nbNBFwrGq75NNy7G8jXw6yUBpA8Ff8kkHiWR2Jl.

SCFP-Québec. « SQDC, pauvre en travaillant pour une société d'État », 6 octobre 2022. Facebook. Consulté en juin 2024. https://www.facebook.com/scfpquebec/videos/388892403307208/?st=OqTpBxFoR1.

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE LA SQDC/SCFP 5454, Publications sur Facebook. Période couverte : 2019 à 2024. https://www.facebook.com/SCFP5454.

ZaÏkoff, Irène. « SCFP, section locale 5454 et SQDC CM-2019-0912, CQ-2019-0913 et CQ-2019-0914 ». *Correspondance du Tribunal administratif du travail*, mars 2019. Publié sur la page Facebook du Syndicat des employés de la SQDC/SCFP 5454. https://www.facebook.com/SCFP5454/posts/pfbid0LV8gP3TmoLfSB1Au1suBA1eLzNSj6NvYLrEn2NUQHmAerbDDNm8WUzs4q1KGUK3el.

Publications YouTube

Clément, David. *Info-Syndicale.* Période couverte : 2021 et 2023. SCFP-5454. YouTube.

Sites internet

Amnesty. « Israël et territoire palestinien occupé. Une enquête d'Amnesty International conclut qu'Israël commet un génocide contre les Palestiniens et Palestiniennes à Gaza ». Amnesty International. 5 décembre 2024. https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/12/amnesty-international-concludes-israel-is-committing-genocide-against-palestinians-in-gaza/.

CanLII. « Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5454 et Société québécoise du cannabis (SQDC) 2019 QCTAT 4678 (CanLII), par. 21 ». Consulté le 23 octobre 2024. https://canlii.ca/t/j30ft.

CUPE. "Pierre Poilievre : in it for banks, billionaires, and big polluters – not for you". Canadian union of Public employees. 8 octobre 2024. https://cupe.ca/pierre-poilievre-it-banks-billionaires-and-big-polluters-not-you.

CSN. Négociation — SQDC : les syndiqué-es enfument le Conseil du trésor ». 22 juin 2022. https://www.csn.qc.ca/actualites/sqdc-les-syndique-es-enfument-le-conseil-du-tresor/.

Éducloi. « Les vacances annuelles ». Justice Québec. 2024. https://educaloi.qc.ca/capsules/les-vacances-annuelles/.

SCFP-Québec. « Congrès du SCFP-Québec : Un total de 274 510 $ remis aux grévistes et lock-outés ». 17 mai 2023. https://scfp.qc.ca/congres-du-scfp-quebec-un-total-de-274-

510-remis-aux-grevistes-et-lock-outes/?fbclid=IwY2xjawFlKaxleHRuA2FlbQIxMQABHTEZ9FOv7Sbaklrgd6099y0u4tpqGgii7I5IiEgsiJXu9vmEQAzINsOdMw_aem_vznukDmbVV7828dgJNcDVg.

SCFP-Québec. « Le SCFP et La CSN dénoncent les manœuvres antisyndicales de la SQDC ». 19 avril 2022. https://scfp.qc.ca/134644-2/.

SCFP-Québec. « *L'indécence face caché de la SQDC* ». 7 juin 2022. https://scfp.qc.ca/le-syndicat-des-employees-de-la-sqdc/#:~:text=Les%20syndiqué(e) s%20du, pauvres % 20 des % 20 sociétés % 20 d'État.

SCFP-Québec. « Vote de grève à la Société québécoise du cannabis ». 22 février 2022. https://scfp.qc.ca/vote-de-greve-a-la-societe-quebecoise-du-cannabis/?fbclid=IwY2xjawGqFJRleHRuA2FlbQIxMQABHTYfNkA8481Xhg5mtZEtPn3au566j-AfJ0Q7MI4PFsIm9ee4MLGO5-yzaw_aem_j1NoFX30ZiJxZ_DUPTZGXQ.

Société québécoise du cannabis (SQDC). « La SQDC : Mandat ». Consulté en juillet 2024. https://www.sqdc.ca/fr-CA/a-propos/la-sqdc.

Société québécoise du cannabis (SQDC). « Une deuxième révocation d'accréditation syndicale en moins d'une semaine à la SQDC ». 2 décembre 2022. https://www.sqdc.ca/en-CA/about-the-sqdc/medias/2022/12/02/Français-Une-deuxième-révocation-daccréditation-syndicale-SCFP-en-moins-dune-semaine-à-la-SQDC.

Université de Sherbrooke. « Repères : Les grandes grève de l'histoire du Québec ». Bilan Québec — Site encyclopédique sur l'histoire du Québec depuis 1900. URL : https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/quebec/reperes/theme/5.

Sondage en ligne

SCFP-5454. Sondage anonyme en ligne réalisé dans le cadre du Recueil SCFP-5454. 2024.

Ce recueil raconte l'histoire du SCFP-5454, affilié à la FTQ, qui défend les conseillers de la Société québécoise du cannabis (SQDC) depuis 2019. À l'ouverture des premières succursales en 2018, les *budtenders* formaient une sous-classe de salariés de l'État, avec un salaire initial de 14 $ de l'heure, insuffisant pour vivre décemment. Toutefois, le premier contrat de travail, signé en décembre 2019, leur ont permis de survivre pendant deux ans. Cependant, insatisfaits de leur précarité et refusant de rester un *cheap labor*, ils ont entrepris une grève historique de 18 mois entre 2022 et 2023, le plus long conflit de travail dans une société d'État au Québec. Grâce à leur détermination, ils ont obtenu une hausse salariale de plus de 50 % entre octobre 2018 et avril 2024.

Cet ouvrage se base sur différents types de sources, notamment des publications officielles, des articles de journaux, des communications syndicales, ainsi que sur des témoignages recueillis à la fois par le biais d'un sondage anonyme et à travers des entretiens réalisés avec des membres du SCFP-5454 et des élus du SCFP-Québec.

Le livre retrace la création du SCFP-5454 et son ascension en tant que plus grand syndicat de la SQDC. Il examine les conditions de travail avant et après la première entente, puis se penche sur les pourparlers de la deuxième convention collective. La grève historique de 2022-2023, qui a éclaté au cours de ces négociations, occupe une place centrale dans l'ouvrage. S'ensuit un bilan des gains, des satisfactions et des insatisfactions découlant du conflit et de la nouvelle entente. Enfin, le recueil aborde le retour au travail des employés et se projette vers l'avenir avec la préparation de la troisième convention collective, prévue pour 2027.